

Marc Paquet, LL. M., MBA
Vice-président
Affaires juridiques et secrétaire de la Société

Montréal, le 10 février 2016

Objet : Votre demande d'accès du 7 janvier 2016 (les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration d'Investissement Québec pour 2014, 2015 et 2016)

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 7 janvier 2016, reçue, par courrier, à nos bureaux le 11 janvier 2016, dont copie est jointe en annexe, et à notre avis de prolongation de délai de traitement daté du 29 janvier 2016.

Nous joignons copie des procès-verbaux demandés, desquels nous avons retiré de nombreuses informations, au vu de la mission de notre société d'État qui est de contribuer au développement économique du Québec et ce, notamment par des prêts et des investissements dans les entreprises et par le démarchage à l'international d'investissements étrangers.

Nous invoquons donc au soutien de notre décision, comme applicables en l'espèce, les articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35 et 37 ainsi que les articles 53, 57 (alinéas 2 et 3) et 59 de la Loi sur l'accès, de même que le privilège avocat-client.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable



- 2 -

Le 10 février 2016

pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ

Marc Paquet, avocat Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès; Copie des procès-verbaux; et articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 53, 57 et 59 de la Loi sur l'accès.

Me Marc Paquet

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Investissement Québec 600, rue de la Gauchetière, bureau 1500 Montréal (Québec) H3B 4L8

OBJET: Demande d'access a des documents

Madame:

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'acces aux documents des organismes publiques, je desire obtenir une copie du ou des document(s) suivant(s):

Les process-verbaux des meetings du conseil d'administration d' Investissement Quebec pour l'annee 2014 et 2015 et 2016.

SVP n'esitez pas de me contactez si vous en avez besoin de plus d'informations ou de clarifications.

Merci,

À jour au 1er janvier 2016 Ce document a valeur officielle.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

- § 2. Renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics
- **20.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

- § 3. Renseignements ayant des incidences sur l'économie
- 21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:
- 1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou
- 2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27.

- § 5. Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques
- 35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35,

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale:
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

- 57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:
- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
- 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
- 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
- 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
- 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

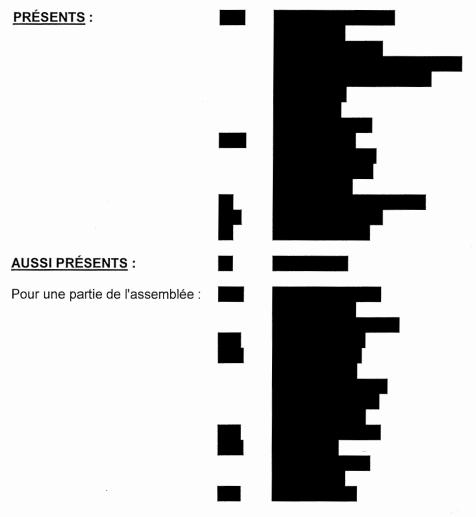
```
1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.
```

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (paragraphe abrogé);
- 7° (paragraphe abrogé);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.
- 1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 27 janvier 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16^e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2013

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 16 décembre 2013, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 28 OCTOBRE 2013, 18 NOVEMBRE 2013, 5 DÉCEMBRE 2013 ET 16 DÉCEMBRE 2013

Fonds d'investissement – renseignements additionnels demandés (dépôt de documents)

Les administrateurs ont pris connaissance de la documentation qui leur a été transmise avant la tenue de la présente assemblée relativement à diverses questions afférentes aux Fonds d'investissement dans lesquels la Société détient des participations.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS POUR 2014 (modifications – approbation)

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de «Calendrier 2014 RÉVISÉ – Assemblées régulières du conseil d'administration et des comités» qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le calendrier révisé des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2014, tel que proposé.

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, ajoute que les assemblées prévues comme devant se tenir le 26 mai 2014 à Montréal pourrait se tenir à Lévis et qu'alors celle prévue pour le 16 juin 2014 se tiendrait à Montréal.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

<u>Davos</u>			
WEF en	indique qu'une Chine et pour signaler la	démarche pourrait être f présence de la Société à	résence du Québec au

Un rapport sur la mission de cette année sera préparé au cours des prochains jours.

<u>Dommages</u>	au	siège	de la	Société
		_		

fait rapport quant aux dommages subis dans les locaux du siège de la Société à Québec durant le temps des Fêtes suite à un bris ayant occasionné une inondation.

De l'information sur les bureaux de la Société sis à l'extérieur est par ailleurs demandée.

se joint à l'assemblée.

PLAN DE COMMUNICATION - SUIVI

indique qu'on est à œuvrer à cet égard à un calendrier reprenant les activités à être déployées au cours du prochain exercice. Il devrait pouvoir être déposé lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration.



RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC

, se joignent à l'assemblée.
note qu'au terme du troisième trimestre de l'exercice en cours, l'actif de la Société a augmenté de M\$, principalement en raison de l'accroissement net des prêts du réseau régional et des prêts des comptes majeurs. Cette croissance du portefeuille est accompagnée d'une diminution du niveau de l'encaisse.
décrit ensuite sommairement le portefeuille global de la Société, puis la répartition de l'encaisse et des placements temporaires.
décrit ensuite les revenus prévisionnels du portefeuille pour la période se terminant le 31 mars 2014
Au niveau des dépenses commente notamment les provisions estimées au 31 mars 2014 sur les prêts comptes majeurs, les prêts réseau régional et les garanties réseau régional. explique plus particulièrement la façon dont sont prises ces provisions.
poursuit en commentant les résultats de participations prévisionnels – mise en équivalence toujours pour la période se terminant le 31 mars 2014.
commente à son tour l'approche prise en matière de provisions.
poursuit en commentant les frais d'administrations prévisionnels.
Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration.

RESULTATS FINANCIERS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÈ LE 31 DÉCEMBRE 2013 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
·
TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2013-2014 AU 31 DÉCEMBRE 2013
commente sommairement le tableau de bord stratégique afférent au suivi du plan d'action 2013-2014 au 31 décembre 2013.
commente le niveau d'atteinte de l'objectif 3.2.2 (exécution d'un plan d'action er fonction du diagnostic sur le niveau de préoccupation du personnel et le niveau d'engagement de celui-c dans le changement).
<u>SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013</u>
Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document relatif aux financements autorisés par le comité de financement de la Société pour le trimestre se terminant le 3 septembre 2013 qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée.
se joint à l'assemblée.

quittent l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 16 décembre 2013)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 16 décembre 2013. Étaient présents à cette assemblée
M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.
indique que la répartition des heures de travail à intervenir entre les coauditeurs de la Société pour les fins des états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2014 a été présentée au comité.
Le comité a ensuite passé en revue la méthodologie COSO, fondée sur trois lignes de défense, à savoir : les contrôles, la surveillance et l'audit interne. Le comité a également pris connaissance du statut d'exécution du plan annuel en cours de vérification interne.
informe le conseil d'administration qu'une ressource additionnelle sera ajoutée à la direction de la vérification interne, comme il l'avait été demandé antérieurement.
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 27 janvier 2014)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui.
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée

indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
indique que la direction de la Société a proposé le renouvellement, dans ses fonctions, pour une période de trois ans, du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU - D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) [RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	CIPQ – Renouvellement du contrat du directeur général (pour trois ans)
- D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
- D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
- D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
- D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
- D'APPROUVER le renouvellement du contrat du directeur général du Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	
porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU
du 27 janvier 2014) d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. selon les termes et conditions soumis aux membres du
d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 18 novembre 2013 et du 27 janvier 2014)
2014. Étaient présents à ces assemblées	d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 18 novembre 2013 et le 27 janvier
	2014. Étaient présents à ces assemblées

M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors
de ces assemblées.
Au cours de l'assemblée du 18 novembre 2013,
Quant à l'assemblée du comité tenue plus tôt ce jour, la solution retenue pour passer au consei d'administration «sans papier» a été expliquée et devrait être présentée à l'assemblée du consei d'administration de février prochain. Quant à la banque d'administrateurs externes, la solution retenue a également été expliquée et l'échéancier de mise en vigueur indique que l'on vise la fin du dernier trimestre de l'exercice en cours de la Société.
Au cours de cette assemblée,
Le comité a par ailleurs passé en revue les modifications proposées par les comités du conseil d'administration de la Société à leur charte respective et celles-ci seront soumises à l'approbation du conseil d'administration lors de son assemblée du mois de février prochain. demande aux présidents des comités de se pencher sur la portée de la disposition contenue au paragraphe 3.2 des chartes relativement à la présence de dirigeants ou autres personnes aux assemblées des comités. Quelques modifications à cet égard doivent être communiquées au vice-président affaires juridiques et secrétaire de la Société dans les meilleurs délais.
Il y aura lieu notamment de formaliser le programme d'accueil des administrateurs et d'oeuvrer à un programme de formation continue pour ceux-ci. Il y aura lieu également de mettre sur pied un forum annuel des administrateurs désignés par Investissement Québec et de mieux formaliser les attentes de la Société à leur endroit.
RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblées du 27 novembre 2013 et du 27 janvier 2014)
d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 27 novembre 2013 et le 27 janvier 201412 juin 2013. Étaient présents à ces assemblées

. M ^{me} Johanne Proulx a agi en
tant que secrétaire lors de l'assemblée du 27 novembre 2013 et M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de l'assemblée du 27 janvier 2014.
indique qu'au cours de l'assemblée tenue le 27 novembre 2013 le comité a passé en revue sa charte et adoptée certaines modifications qui ont ensuite été transmises au comité de gouvernance et d'éthique de la Société.
Le comité a également passé en revue le portefeuille sous gestion au 30 septembre 2013.
. Le comité, par ailleurs, a proposé que certaines modifications soient apportées aux fiches explicatives qui sont soumises relativement aux filiales et coentreprises opérantes.
Le comité a également reçu la reddition de comptes au 30 septembre 2013 à l'égard de l'application des politiques relevant de sa juridiction.
Quant à l'assemblée tenue plus tôt ce jour, indique que le comité s'est montré satisfait de la revue qu'il avait demandée du processus d'autorisations des demandes d'interventions financières et des amendements, impliquant notamment la mise en place au niveau régional d'un processus privilégiant des coautorisateurs. Les modifications qui devront s'ensuivre au règlement intérieur seront proposées pour adoption à l'assemblée du conseil d'administration de février prochain. Celles-ci incluront également le processus d'autorisations dans les programmes du Fonds du développement économique qui sont autorisés par Investissement Québec.

Le comité a par ailleurs reçu la reddition de comptes périodique relativement à l'application de politiques relevant de sa juridiction.

<u>RAPPORT – ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ</u>

Ce rapport a été fait sous la rubrique «Rapport du comité de gouvernance et d'éthique» lors de la présente assemblée.

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 (dépôt de texte)

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
demande aux administrateurs de fournir par écrit leurs commentaires relativement au projet de texte du plan stratégique qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ce, au cours de la prochaine semaine. demande par ailleurs au comité «ad hoc» sur le développement économique de passer ensuite en revue ces commentaires pour qu'ils soient, le cas échéant, inclus au texte définitif du plan.
REVUE ANNUELLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS - PORTEFEUILLE EN REDRESSEMENT ET LIQUIDATION
, se joignent à l'assemblée.
chapeaute au sein de la Société la direction des créances spéciales et la direction de la gestion du risque et l'ingénierie financière.
qui desservent une large clientèle à travers le territoire du Québec; ses équipes de terrain sont notamment responsables de la notation des entreprises.
, quant à lui, chapeaute la direction principale du soutien et du suivi des investissements. Celle-ci suit quelque entreprises à l'égard desquelles près des trois quarts des interventions financières ont pris la forme d'investissement au capital-actions, pour une valeur comptable de quelque Cette direction intervient, le cas échéant, au niveau du redressement de ces entreprises.
Direction des créances spéciales
commentent le profil du portefeuille en redressement et réalisation au 30 septembre 2013, transmis aux administrateurs de la Société préalablement à la tenue de la présente assemblée.

commente ensuite la répartition des dossiers en redressement ou en réalisation par vice- présidence, puis par type d'intervention (prêts, garanties, investissements).
poursuit en commentant la répartition des provisions par type d'interventions. Elle fait état de l'ordre de grandeur de celles-ci et rappelle que le calcul des provisions se fait selon les normes IFRS et diffère selon qu'il soit afférent à des prêts ou à des garanties de prêts.
commente sommairement l'état de dossiers comptes majeurs en redressement ou réalisation au 30 septembre 3013, à savoir : À cet égard, il est demandé que l'on puisse fournir dans ces dossiers l'information relative à la notation d'entreprise allouée au moment de l'intervention financière originelle.
décrit ensuite les tâches dédiées à sa direction ainsi que les objectifs qu'elle vise pour la Société.
poursuit en décrivant l'équipe oeuvrant à la direction des créances spéciales.
décrit ensuite les encaissements effectués par l'entremise de sa direction au cours du premier semestre de l'exercice en cours.
précise que par rapport aux dossiers relevant de programmes comptabilisés au sein du Fonds du développement économique, les approches suivies par sa direction sont généralement similaires à celles suivies pour le portefeuille propre à Investissement Québec.
Vice-présidence principale au financement commercial et au développement régional
explique les façons utilisées par les employés de sa vice-présidence pour effectuer le suivi périodique des entreprises clientes. Des rapports lui sont transmis régulièrement par ailleurs.

Il est demandé de pouvoir éventuellement fournir aux membres du conseil d'administration une documentation afférente
En fonction du temps restreint, les membres du conseil d'administration conviennent de reporte à l'assemblée du mois de février prochain la suite de la revue annuelle ici entamée.
quittent l'assemblée.
ORIENTATIONS QUANT À CERTAINS TYPES DE DOSSIER (pour rappel :
Faute de temps, les administrateurs demandent que soit reportée à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration prévue en février prochain la rubrique «Orientations quant à certains types de dossier (pour rappel :
AUTRES AFFAIRES
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 28 OCTOBRE 2013, 18 NOVEMBRE 2013, 5 DÉCEMBRE 2013 ET 16 DÉCEMBRE 2013 (suite)
Fonds d'investissement – renseignements additionnels demandés (dépôt de documents)
assemblée.

quittent l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 24 février 2014 (à Québec).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre	question	n'étant	soumise,	l'assemblée	est levée	Э,
--------------	----------	---------	----------	-------------	-----------	----

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 24 février 2014, au 1200, route de l'Église, bureau 500, à Québec.



MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 27 JANVIER 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 27 janvier 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve, à la rubrique «Rapport du comité de gestion des risques (assemblées du 27 novembre 2013 et du 27 janvier 2014)», dans la première phrase du cinquième paragraphe, d'ajouter les mots «au niveau régional» après les mots «impliquant notamment la mise en place».

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2014

des précisions sont données par rapport au positionnement hiérarchique de la division «Tourisme» de la Société.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
passe d'abord en revue les points saillants du Budget 2014-2015 du gouvernement du Québec. précise que la participation au Fonds Anges Québec qui y est prévue pourrait venir en partie des fonds propres de la Société.
☐ indique qu'aux termes de l'annonce faite plus tôt aujourd'hui par la ministre Zakaïb quant au programme dit «des Gazelles», les critères de ce programme ont maintenant été communiqués.

indique que la fin du Programme Immigrants Investisseurs a été annoncée par le gouvernement fédéral, mais qu'une exception a été faite pour le Québec.
Quant au dossier de la cimenterie Mc Innis, rappelle qu'il s'agit ici d'un dossier du FDE;
décrit l'activité «Forum Financement Investissement Québec» à venir en mai prochain. Le programme détaillé sera transmis aux administrateurs lorsqu'il sera prêt.
fait le point sur le plan de communication de la Société.
Quant à la réorganisation, maintenant annoncée, le processus pour les embauches à faire a été entamé. Le rôle du comité des ressources humaines à ce sujet est rappelé.
SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2014 (suite)
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION (prêt senior)

	- And Marie Control	Madings of Contact	
·			

Sur recommandation du comité de financement et du conseil d'administration de Ressources Québec inc. et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soient avancés les fonds à Ressources Québec inc., filiale à part entière d'Investissement Québec, afin de permettre à celle-ci ou toute filiale de celle-ci d'octroyer un prêt senior de 120 M\$ à Stornoway Diamonds (Canada) inc., filiale de Stornoway Diamond Corporation, à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document remis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée; et

	quittent l'assemblé	e.	



PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017

Les administrateurs ont pris connaissance du texte de projet de plan stratégique 2014-2017 pour la Société et s'en déclarent satisfaits et donc conviennent qu'il y a lieu de l'adopter.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le plan stratégique d'Investissement Québec pour la période 2014-2017 tel que transmis aux membres du conseil d'administration pour les fins de la présente assemblée.

CHARTES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (modifications)

demande du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, chaque comité du conseil d'administration a passé en revue sa charte et a proposé d'y effectuer, le cas échéant, des modifications. Celles-ci ont été soumises au comité de gouvernance et d'éthique et celui-ci recommande maintenant au conseil d'administration l'approbation des chartes des comités ainsi amendées.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la charte du comité de gouvernance et d'éthique de la Société selon le projet amendé de charte soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée;
- D'APPROUVER la charte du comité de vérification de la Société selon le projet amendé de charte soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée;
- D'APPROUVER la charte du comité des ressources humaines de la Société selon le projet amendé de charte soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER la charte du comité de gestion des risques de la Société selon le projet amendé de charte soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (modifications)

visent la nécessité d'une co-autorisation pour ce qui est des interventions financières pouvant être approuvées par un palier inférieur au comité de financement, le tout à la demande formulée antérieurement par le comité de gestion des risques.
modifications proposées, sous réserve de préciser au règlement, partout où cela est nécessaire, qu'un dossier ne peut être autorisé par le directeur responsable de son montage.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER les modifications proposées au Règlement intérieur de la Société, telles que soumises aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve d'y indiquer, là où nécessaire, que l'approbation quant à un dossier ne peut être donnée par le directeur responsable de son montage.

APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications)

indique que la modification proposée vise ici à ajouter le nom d'une personne à l'Annexe «A» de la résolution bancaire en cours de la Société, compte tenu de la croissance des transactions bancaires à autoriser.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :
 - 1. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES</u>

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances et de l'Économie à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles

soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

- 3. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D'ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS</u>
 - a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées cidessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
 - b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
 - c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;
 - d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

4. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES</u> FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances et de l'Économie.

5. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS</u> D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations ou des risques de crédit.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et de l'Économie et que ceux-ci en aient accusé réception.

ANNEXE « A »
ANNEXE « B »
ANNEXE « C »
ANNEXE « D »
RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC AU 31 JANVIER 2014
, se joint à l'assemblée.
décrit d'abord l'évolution récente du cours de l'action de Domtar.
décrit la possibilité pour IQ d'utiliser, suite à un nouveau décret bénéficiant à IQ, des produits dérivés pour protéger le gain afférent à des titres boursiers.
décrit les gains spéciaux réalisés le mois dernier (IQ Immigrants Investisseurs et gain de change).
décrit les provisions prises sur prêts.
, se joint à l'assemblée.
Il est demandé de joindre au tableau du sommaire des résultats consolidés une colonne afférente aux plus récentes prévisions trimestrielles.
commente l'état des dépenses d'opération et la hauteur des provisions pouvant être prises pour l'exercice en cours.
quitte l'assemblée.
quitte l'assemblée.
REVUE ANNUELLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS – PORTEFEUILLE EN REDRESSEMENT ET LIQUIDATION

	, se joignent à l'	assemblée.	
			_
Métallurgie Magnola L'historique de ce projet est somma	airement rappelé.		
L'historique de ce projet est somme	allement rappore.		
			**

SUIVI DU PROCÈS-VERBA	AL DU 27 JANVIER 2014 (suite)	
Ava Cara	- Control of the cont	
ORIENTATIONS QUANT À	CERTAINS TYPES DE DOSSIER (pour rappel	
Les administrateurs co	onviennent de traiter de ce sujet lors d'une prochaine assemblée. DU 27 JANVIER 2014 (suite)	

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

M. Mario Albert quitte l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

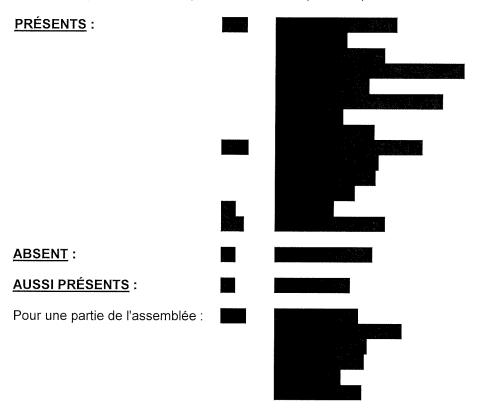
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 24 mars 2014, de 13h00 à 17h00 (à Trois-Rivières).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'as	ssemblée est levée.
---	---------------------

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 24 mars 2014, à l'Hôtel L'Urbania, au 3600, boulevard Gene-H. Kruger, à Trois-Rivières.



MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 24 FÉVRIER 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 24 février 2014, tel que soumis aux administrateurs avant

l'assemblée, sous réserve, à la rubrique «Rapport du président-directeur général», dans le troisième paragraphe, de remplacer le mot «conçu» par le mot «compris», et, à la rubrique «Revue annuelle des secteurs d'activités — Portefeuille en redressement et liquidation», de remplacer l'avant-dernier paragraphe qui se lit comme suit « signale à cet égard la différence pouvant découler du fait que les interventions d'IQ sont de nature complémentaire.» par le texte suivant « signale que cela devrait être le cas puisque la Société réalise davantage de prêts et moins de garanties de prêt qu'antérieurement.».
SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2014
À cet égard, M. Scraire indique qu'une proposition sera soumise ultérieurement au cours de la présente assemblée.
Il est par ailleurs rappelé que les investissements et prêts les plus importants font l'objet d'une revue trimestrielle au comité de gestion des risques.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Comité de suivi
indique que le comité existe maintenant depuis un mois; il en rappelle le but. L'exercice vise à ce qu'un meilleur arrimage soit fait entre les diverses lignes d'affaires de la Société.
Ressources

	, se joignent à l'assemblée.
production production and terrue	e de la documentation qui leur a été transmise par e de la présente assemblée.

quittent l'assemblée. RAPPORT DU COMITÉ «AD HOC» SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (rencontre du 21 mars 2014) rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue le 21 mars 2014. Étaient Étaient présents à cette réunion également présents à ladite réunion . M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite réunion. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 24 mars 2014) , fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité ainsi que . M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée. fait état de la revue faite par le comité du projet de budget pour le prochain exercice. Un suivi a été fait des travaux effectués à la suite des recommandations formulées par le Vérificateur général, dont notamment celles afférentes à la comptabilisation des garanties de prêt. Le comité a également passé en revue les travaux à être effectués dans le cadre du plan d'audit interne, dont notamment quant aux systèmes informatiques.

indique qu'une stratégie doit être développée pour assurer la rentabilité à long terme de

Un plan financier triennal devra par ailleurs être élaboré.

la Société.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 11 mars 2014 et du 24 mars 2014)

d'administration relativement aux assemblées du conseil
The state of the s
Étaient présents à ces assemblées,
ces assemblées. M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de
ces assemblées.
indique que, pour ce qui est de 5N Plus, le comité, à son assemblée du 11 mars 2014, a recommandé deux candidats pour le poste d'administrat.
remplacer la personne désignée par IQ jusqu'à maintenant.
À l'assemblée tenue ce matin, une promière revus de
À l'assemblée tenue ce matin, une première revue des personnes désignées par IQ sur divers conseils a été effectuée. Les administrateurs désignés devront par ailleurs faire l'objet d'une évaluation.
La politique de désignation sera aussi revue et modifiée.
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 24 mars 2014)
, 100 dd 24 mais 2014)
d'administration relativement à l'assemblée du comité de la
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée,
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.
Augmentations salariales - Filiales opérantes
indique, dans un premier temps, que les révisions salariales pour 2014-2015 ont été présentées pour les employés de certaines des filiales en la filiales en
été présentées pour les employés de certaines des filiales opérantes de la Société.
passe en revue les augmentations proposées et indique qu'elles font l'objet d'une recommandation d'approbation de la part du comité.
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
Take of appayee, it to interest a committee :
- D'APPROUVER, pour l'exercice 2014-2015, les hausses salariales suivantes, étant entendu
745 1010940 4C3 Chipioves Sull Sylluloues les allamentations coloriales en 1/13
aux conventions collectives en cours :
• pour Albecour inc., une hausse salariale de pour les employés non-syndiqués;
bout do bout d
ct ajout d'une de maine de vacances nour le vice précident
l'exploitation et directeur général;

- pour le Centre d'insémination porcine du Québec («CIPQ»), une hausse salariale de pour les employés non-syndiqués, pour les employés syndiqués, et pour les cadres supérieurs, incluant le directeur général;
- pour le C.D.M.V. inc., une hausse salariale de pour les employés syndiqués et pour les employés non-syndiqués, les cadres supérieurs et pour le directeur général;
- pour Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, une hausse salariale de pour les employés syndiqués et de pour les employés non-syndiqués, pour les cadres et pour le directeur général; et
- pour Rexforêt inc., une hausse salariale de pour les employés non-syndiqués et pour les cadres.

Enveloppe budgétaire 2014-2015 pour les augmentations salariales des cadres d'Investissement Québec

fait état des augmentations prévisibles pour 2014 dans le marché de référence de la Société. Après délibérations les membres du comité ont convenu qu'il y avait lieu d'octroyer une hausse de la masse salariale de t l'évolution de l'échelle salariale de

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER pour l'exercice 2014-2015 à l'endroit des cadres de la Société une augmentation de la masse salariale de et une évolution de l'échelle salariale de

Diagnostic organisationnel et évolution de la Société

indique qu'une présentation a été faite au comité à cet égard et qu'il en sera de même à la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Processus de sélection – Vice-président principal stratégies d'investissement

indique que le processus pour doter ce poste a maintenant été lancé et qu'un contrat à cet égard a été octroyé à une firme de chasseur de têtes.

Les curriculums vitae peuvent être envoyés au président-directeur général de la Société. Un comité de sélection, constitué de celui-ci, de la vice-présidente principale ressources humaines et administration, de la présidente du comité des ressources humaines et d'une ressource externe expérimentée dans ce domaine procédera à la sélection du candidat dont le dossier sera ensuite soumis au comité des ressources humaines pour recommandation au conseil d'administration.

MAURICIE (état de la situation)

Les administrateurs ont pris connaissance de la documentation qui leur a été soumise relativement au profil économique de la région de la Mauricie et quant aux interventions de la Société dans celle-ci.

Il est demandé que le profil de chaque région administrative du Québec soit transmis aux membres du conseil d'administration.

RESSOURCES QUÉBEC INC. (revue des activités)

<u>Planification stratégique</u>
rappelle que cette filiale doit maintenant œuvrer à l'élaboration d'un plan stratégique. Un mandat doit être octroyé à une firme externe pour épauler la direction à cet égard.
L'implication du gouvernement dans l'établissement des infrastructures requises est discutée.
Quant à l'acceptabilité sociale des projets, l'implication de Ressources Québec inc. et d'IQ est aussi discutée.
Gouvernance
quitte l'assemblée.
APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2014-2015 / APPROBATION DU BUDGET 2014-2015
ATT KODATION DOT LINE JACTICAL DATA CONTROLLED TO THE CONTROLLED T
, se joignent à l'assemblée.
Les administrateurs ont pris connaissance du projet de plan d'action 2014-2015 qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.
demande que les comités du conseil d'administration revoient, sous leur angle propre, le plan d'action et le budget 2014-2015 maintenant soumis. Les enjeux seront débattus lors d'une assemblée du comité exécutif de la Société à être tenue d'ici la mi-avril 2014. Le tout sera soumis pour approbation à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration.

	quittent l'assemblée.
80.25. <u>8</u>	A STATE OF THE STA
A . 19	
3.32 3.32	
AL THAT ALZ	
GOUVERNANCE	

Processus relatif à l'évaluation des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la documentation qui leur a été transmise à ce sujet préalablement à la tenue de la présente assemblée.

décrit la proposition faite d'auto-évaluation qui sera suivie d'un échange entre lui et chacun des membres du conseil d'administration. Il est demandé de lui transmettre le formulaire d'autoévaluation d'ici au 15 avril 2014.

Évaluation du président-directeur général et fixation des objectifs 2014-2015

sollicite des membres du conseil d'administration leurs commentaires à cet égard au cours des prochains jours.

Comité exécutif

rappelle l'orientation antérieure de tenir en région des assemblées du comité exécutif, ces assemblées devant avoir généralement trois volets, à savoir : une connaissance des enjeux de la région; une revue de certains enjeux administratifs de la Société; et la tenue d'événements d'ordre public.

Des assemblées se tiendront au cours des prochaines semaines à Sherbrooke, Saguenay et Rouyn.

demande également à la direction de voir à recueillir du «feed back» des milieux concernés à la suite de la tenue de ces assemblées en région.

Comité sur le développement économique

En fonction de diverses considérations propres à la Société, à sa mission et ses activités, M. Scraire indique qu'il y aurait lieu de rendre permanent le statut du comité sur le développement économique qui avait été créé au départ pour appuyer la direction dans l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Société.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE RENDRE permanent le comité sur le développement économique du conseil d'administration.

Il est demandé à la direction de formaliser ainsi le statut de ce comité en voyant à la préparation de sa charte.

Comité - capital de risque

Les administrateurs ont pris connaissance du document à cet égard qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

fait état des fonctions que ce comité pourrait avoir, notamment au plan des recommandations qui seraient faites au président-directeur général ou au conseil d'administration pour fins d'investissement.

Le palier de 5 M\$ ici suggéré est discuté.

La composition du comité est également discutée.

Une proposition formelle devra être soumise à la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Comité Capitale nationale; Comité métropole

indique qu'il pourrait y avoir lieu d'établir des comités mixtes dédiés à ces territoires, afin de mieux déterminer les besoins de ceux-ci. Il réfère à cet égard au rapport du GAP en ces matières.

Les besoins à combler ici sont questionnés.

Les conditions pour que de tels comités soient utiles sont passés en revue, dont la présence d'employés qui devront alimenter ces comités.

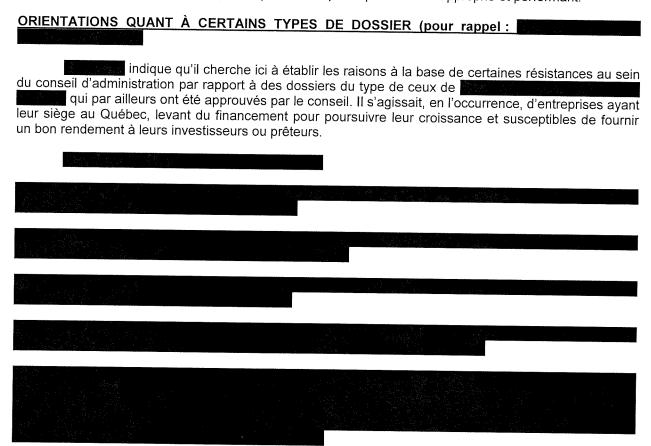
La composition des comités est discutée.

Conseil d'administration «sans papier»

indique que la direction va également passer au mode «sans papier».

Il est demandé qu'une période d'aide ou de formation soit offerte aux membres du conseil d'administration lors de la prochaine assemblée régulière de celui-ci.

Il est par ailleurs rappelé que le système téléphonique doit être approprié et performant.



RÈGLEMENT – TARIFICATION MESURES FISCALES (modifications)

Les administrateurs se disent d'accord avec la demande faite d'indexer provisoirement de 2% la grille tarifaire présentement en vigueur, étant compris que la tarification pour les exercices 2014 à 2016 sera revue puis présentée au conseil d'administration lorsque les travaux d'analyse à cet égard seront terminés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'AMENDER le Règlement no. 2 fixant la tarification des mesures fiscales administrées par Investissement Québec en vertu de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales de manière à y appliquer une indexation provisoire de 2% jusqu'à ce que la tarification complète soit revue au cours des prochains mois.

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

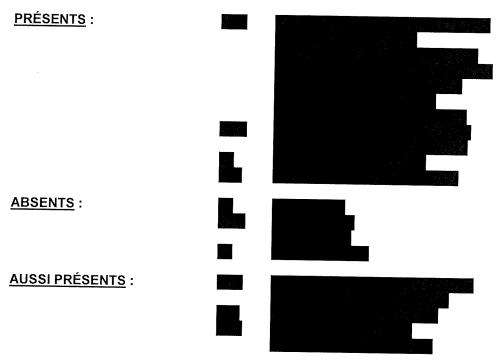
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 28 avril 2014, de 13h00 à 17h00 (à Gatineau).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question	n'étant soumise,	l'assemblée	est levée.
-----------------------	------------------	-------------	------------

	Le Secrétaire	
Le Président	Le decretaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 15h30, lundi, le 31 mars 2014, par vidéoconférence entre les bureaux d'Investissement Québec à Montréal (600 rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500) et ceux de Québec (1200, route de l'Église, bureau 500).



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ayant renoncé à l'avis de convocation ou par écrit ou du fait de leur présence et un quorum étant atteint, la secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

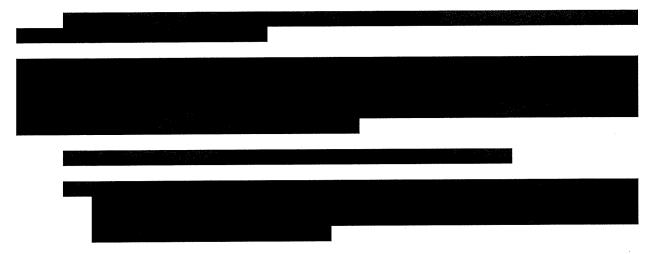
M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M^{me} Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

Point 1 –

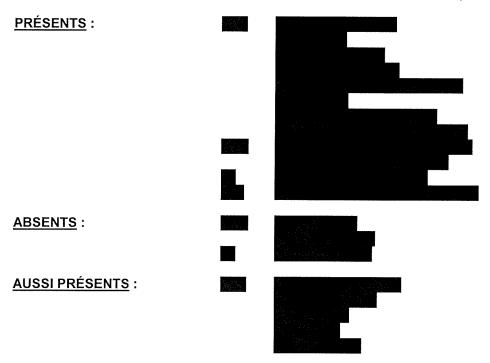


LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	La Secrétaire adjointe

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 16h00, mardi, le 15 avril 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

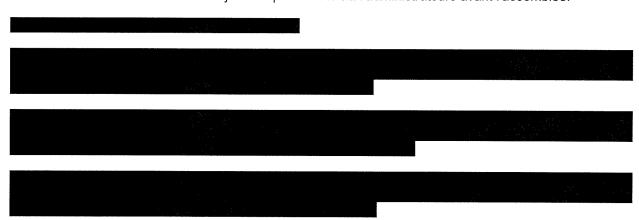
Tous les administrateurs ayant renoncé à l'avis de convocation ou par écrit ou du fait de leur présence et un quorum étant atteint, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

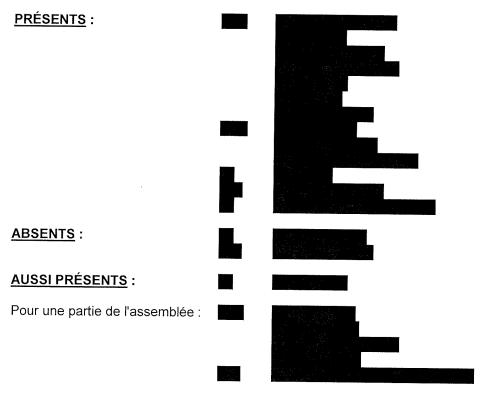


AUTRES	S AFFAIRES		
,	Aucune autre affaire n'est soumise aux administr	rateurs, à ce stade de l'asse	mblée.
PROCH	IAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL	D'ADMINISTRATION	
Gatinea	La prochaine assemblée régulière du conseil d' nu).	administration aura lieu lund	di, le 28 avril 2014 (à
LEVÉE	DE L'ASSEMBLÉE		
	Aucune autre question n'étant soumise, l'assemble	blée est levée.	

Le Président

Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 28 avril 2014, au Hilton Lac-Leamy, au 3, boulevard du Casino, à Gatineau.



MOT DE BIENVENUE

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de l'ajout, après la rubrique intitulée d'une rubrique intitulée

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 24 MARS 2014, LE 31 MARS 2014 (SPÉCIALE) ET LE 15 AVRIL 2014 (SPÉCIALE)

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 24 mars 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve, relativement à la sous-rubrique «Augmentations salariales Filiales opérantes» de la rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblée du 24 mars 2013)» de confirmer l'information mentionnée dans la résolution concernant Albecour inc. quant à pour son vice-président à l'exploitation et directeur général; et sous réserve également, sous la sous-rubrique «Enveloppe budgétaire 2014-2015 pour les augmentations salariales des cadres d'Investissement Québec» de la même rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblée du 24 mars 2013)» d'enlever, dans le texte de la résolution, les mots «employés non-syndiqués» et de les remplacer par le mot «cadres»;
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 31 mars 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 15 avril 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve, d'ajouter à la fin du dernier paragraphe de la rubrique les mots suivants

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 24 MARS 2014, 31 MARS 2014 ET DU 15 AVRIL 2014

Il est précisé que le plan stratégique de Ressources Québec inc. est en voie d'élaboration avec l'aide de la firme KPMG.

Quant à la proposition de mettre sur pied un comité Capitale nationale et un autre pour Montréal, M. Scraire indique qu'il y a d'abord lieu pour la Société de développer une connaissance plus approfondie de la spécificité des enjeux de ces deux grandes régions pour mieux adapter son organisation. Des communications avec les instances concernées sont prévues ou à prévoir.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nouveau gouvernement

dernier, un certain nombre de ministres délégués ont été nommés qui pourront avoir à œuvrer avec IQ.

Les nominations suivantes ont par ailleurs été annoncées, soit : M. Pierre Ouellet, directeur de cabinet, et M. Jocelyn Dumas, sous-ministre.

Certaines orientations du plan stratégique déposé pourraient devoir être revues et d'autres pourraient devoir s'y ajouter, en fonction des orientations du nouveau gouvernement. Une analyse est en cours à cet égard.

Des modifications au plan stratégique pourraient découler de ces nouvelles orientations.	Un
aperçu des sujets possibles sera préparé d'ici fin mai. Pour ce qui est du plan d'action, certaines activ	/ités
pourraient en conséquence être revues, ainsi que la pondération allouée à chacune.	

décrit la dynamique qui s'ensuit à l'égard de certains dossiers du Fonds de développement économique.

Le processus décisionnel à l'égard des dossiers économiques à l'intérieur du nouveau gouvernement pourrait être modifié.

Quant à l'embauche du directeur, petites capitalisations, prévu à l'organigramme adopté plus tôt cette année, les entrevues auront lieu la semaine prochaine.

Pour le poste de vice-président principal, stratégies d'investissement, la liste des candidats sera soumise sous peu par la firme de recrutement retenue par la Société.

	commente ensuite l'article du quotidien Le Soleil paru au sujet des réunions d'employé
de la Sociét	té tenues en avril.

•

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 27 mars 2014)
d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue le 27 mars 2014. Étaient présents à cette assemblée spéciale,
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite
assemblée.
rappelle qu'il s'agissait lors de cette assemblée spéciale de réunir les commentaires des membres du comité afférents au plan d'action et au budget 2014-2015 de la Société.
Ceux-ci ont été transmis au comité exécutif.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 8 avril 2014 et du 28
avril 2014)
d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 8 avril 2014 et plus tôt aujourd'hui.
Étaient présents à ces assemblées

M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de ces assemblées. indique que la révision des listes d'administrateurs a d'abord été poursuivie. La préoccupation du comité est de s'assurer que les profils des administrateurs qu'IQ désigne soient en adéquation avec les besoins des entreprises. Certaines vacances seront à combler au cours des prochaines semaines. Le plan d'action et le budget ont été revus; à cet égard, une action concernant un forum des administrateurs externes a été ajoutée. La politique concernant les administrateurs désignés a été revue. Une nouvelle version sera déposée à la prochaine assemblée du conseil d'administration. Une section sur les attentes envers ces administrateurs y sera rajoutée. Les échanges avec eux sont généralement plus fréquents qu'au semestre. L'aspect juridique des échanges possibles avec les administrateurs de sociétés ouvertes sera vérifié. L'évaluation de ces administrateurs devra faire l'objet d'un processus davantage formel. Quant à la Banque des administrateurs, l'outil a maintenant été développé et sera en ligne au cours des prochaines semaines; le processus fera en sorte que la candidature devra être renouvelée annuellement. Une communication sera faite aux administrateurs quand la Banque sera en ligne. Quant au Code d'éthique qui leur est applicable, il n'y a pas lieu, après analyse, de le modifier. Quant au programme d'accueil et de formation continue, il sera mis à jour. Quant à la formation continue, les sujets suivants ont été suggérés : développement durable ou exportations. rappelle que l'auto-évaluation des membres du conseil d'administration d'IQ était requise pour le 15 avril 2014. demande que la documentation à cet égard soit réacheminée aux membres du conseil d'administration de la Société. De même la déclaration annuelle des administrateurs, prévue au Code d'éthique, devra être déposée sous peu. demande au comité sur le développement économique d'œuvrer à préciser ce que

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (assemblée du 9 avril 2014)

pourraient être les attentes d'IQ en matière de développement économique.

fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 9 avril 2014. Étaient présents à

M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.
indique que le comité s'est réuni pour revoir, à son tour, le plan d'action et le budget pour l'exercice 2014-2015 tels que soumis par la direction.
Le comité a formulé des commentaires relativement à certaines actions spécifiques. a par ailleurs fait état de certaines préoccupations, dont notamment quant à l'ajustement de certaines initiatives en fonction du programme énoncé par le nouveau gouvernement du Québec et quant à la nécessité d'établir un ordre de priorité parmi toutes ces actions considérées.
Ces commentaires ont été transmis au comité exécutif.
rappelle que, en matière d'interventions financières gouvernementales, les retombées fiscales doivent être positivement nettes sur un certain nombre d'années. Un aspect social doit aussi être tenu en compte.
de la productivité, de l'innovation, et de développement de produits.
note que le taux de réussite quant aux actions proposées doit tenir compte du fait que leur nombre cette année est considérablement plus élevé que par le passé.
réitère, dans ce contexte, l'importance de prioriser les actions contenues au plan d'action.
indique, quant à lui, que la restructuration de Ressources Québec inc., la redynamisation de l'investissement en équité et l'ouverture face à l'entreprenariat sont les actions principales pour l'exercice en cours.
Il est demandé que chaque dossier présenté au conseil d'administration fasse état les actions du plan auquel il répond.
L'état du pipeline de projets de la vice-présidence au développement des affaires, comptes majeurs, est commenté. L'approche à développer à cet égard doit être retravaillée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblées du 9 avril 2014 et du 28 avril 2014)
M fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 9 avril 2014 et à celle tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à ces assemblées

M. Marc
Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ces assemblées.
Quant à l'assemblée du 9 avril 2014, M. Tremblay signale qu'elle a été tenue pour que le comité puisse, à son tour, revoir le plan d'action et le budget 2014-2015 soumis par la direction. Des commentaires ont notamment été formulés relativement à l'objectif de rentabilité, et quant
Quant à l'assemblée du 28 avril 2014, le comité a d'abord pris connaissance du rapport de la direction relativement aux travaux effectués au cours de l'exercice 2013-2014 relativement au programme de gestion de risques, notamment quant à l'évaluation détaillée des risques définis comme étant résiduels; ceux-ci sont relatifs aux l'analyse effectuée, le comité interne de validation a jugé que l'évaluation du risque résiduel demeure celle effectuée en 2012-2013 pour ce qui est passé à pour ce qui est pour ce qui est du l'exercice en cours. À cet égard, des actions seront mises en place pour réduire les risques identifiés ce, au cours du premier trimestre de l'exercice en cours.
Le comité a ensuite passé en revue le profil de risque des interventions financières autorisées au cours du trimestre terminé le 31 mars 2014 par palier d'autorisation et par unité. Des explications ont été données quant à la cote moyenne de quant aux deux interventions autorisées par le comité de financement en provenance de la vice-présidence au développement des affaires, comptes majeurs, et quant à la note de relative au dossier autorisé par le comité de financement, en provenance du réseau régional.
À cet égard, le comité a demandé à la direction de revoir la délégation d'autorité en cours, qui ne tient compte, à ce jour, que des montants cumulatifs d'interventions afin de déterminer le palier d'autorisation, sans tenir compte de la notation d'entreprise ou de l'instrument ou de la nature de l'instrument (ex. dette garantie de premier rang vs. dette subordonnée vs. actions ordinaires vs. actions privilégiées, etc.).
Le comité a ensuite passé en revue le profil du portefeuille global sous gestion au 28 février 2014. Aucun changement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2013 et il appert ne pas y avoir de signe avant-coureur de détérioration.
Le comité a ensuite revu l'analyse de sensibilité préparée par la direction relativement à certaines variables pouvant affecter les revenus et dépenses prévus au budget 2014-2015 de la Société.
que
Le comité a également pris connaissance de l'analyse du risque du portefeuille de valeurs mobilières d'IQ Immigrants Investisseurs; . M. Scraire se dit d'avis qu'il y aurait lieu de revoir l'utilisation qui est faite des fonds recueillis aux termes des programmes gouvernementaux ici applicables.
Le comité a par ailleurs reçu la reddition de comptes au 31 mars 2014 relativement à diverses politiques relevant de sa juridiction. Il est rappelé que par rapport à la politique afférente aux placements,

Le comité a également approuvé pour recommandation au conseil d'administration des modifications à la Politique de gestion du risque de change et à celle de gestion du risque de taux d'intérêt, notamment pour augmenter la limite associés à chacun des risques de modifications seront soumises au conseil d'administration à son assemblée du 26 mai prochain.

En fonction des observations contenues au rapport sur le programme de gestion des risques, il est demandé au comité de gouvernance et d'éthique de revoir certaines dispositions du code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés de la Société.

RAPPORT DU COI	<u> MITÉ EXÉCUTIF (assem</u>	blée du 15 avril 201	<u>4)</u>	
relativement à l'ass	emblée du comité tenue l	, le 15 avril 2014. Éta	fait rapport au conseil ient présents à cette ass	d'administration semblée
*				
M. Marc Paquet a a	gi en tant que secrétaire	lors de cette assemb	lée.	•
lui avaient été trans	ndique que, dans un pren mis par les autres comité siété pour 2014-2015 tels	es du conseil d'admin	istration relativement au	ı plan d'action et
cheminement des	an d'action, la plupart des dossiers de «petites cap	s commentaires des pitalisations», il a é	autres comités ont été r té demandé que le ch	epris. Quant au eminement des
dossiers				quant à l'action
1.2.2 a par ailleurs é	été demandée relativeme	nt aux dossiers impli	qués.	quant a raction

Quant au budget, le comité n'a pas requis de modification.

. Il est par ailleurs rappelé, qu'hormis pour les honoraires payables à la Société pour sa gestion du FDE, les dépenses d'administration de la Société ne font l'objet d'aucun crédit budgétaire, la Société étant une société d'État dotée de ses capitaux propres et de ses capacités d'emprunt.

Sur recommandation du comité exécutif de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée. IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le plan d'action de la Société pour son exercice 2014-2015, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve de la correction décrite lors de celle-ci à l'action 1.2.2; et
- D'APPROUVER le budget de la Société pour l'exercice 2014-2015, tel que soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

PROFIL DE RISQUE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES AUTORISÉES POUR LE TRIMESTRE SE **TERMINANT LE 31 MARS 2014**

Les administrateurs ont pris connaissance du Profil de risque des ir autorisées pour le trimestre terminé le 31 mars 2014.	nterventions	financières
indique que la cote du portefeuille global demeure à		
quittent l'assemblée.		

DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL ET PLAN D'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

rappelle la nature du mandat qui a été octroyé à PricewaterhouseCoopers visant à structurer l'information par rapport à quatre grands axes.

Les résultats variaient peu quant à certains axes et davantage quant à d'autres, selon la provenance des employés.

Le diagnostic a été présenté aux cadres à la mi-décembre et a largement été accepté.

Le comité de direction s'est réuni par la suite et a œuvré à développer la vision de l'organisation.

Les employés ont ensuite été rencontrés à Québec et à Montréal. M. Albert se dit d'avis que l'expérience s'est avérée positive.

Un comité sera formé avec certains cadres pour les impliquer dans le processus décisionnel.

L'importance de la communication s'avère très importante dans ce contexte. Un programme marketing/partenariat devra être développé, ce qui requiert du responsable impliqué une expérience du monde des affaires. Pour ce qui est de la mécanique de la communication comme telle, M. Albert se dit d'avis que le directeur actuel s'accomplit bien de sa fonction.

se dit d'avis que, dans le présent contexte, l'enjeu majeur paraît être de «voir différemment».

La nouvelle proactivité du réseau régional est notée.

La possibilité pour le président-directeur général de s'adresser directement à tous les employés régulièrement est suggérée.

L'importance d'un plan de communication interne adéquat est rappelée.

CHARTE DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les administrateurs ont pris connaissance du projet de charte du comité sur le développement économique qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée et ils s'en déclarent satisfaits.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER la charte du comité sur le développement économique, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu de reconduire le mandat des membres qui siègaient sur ce comité alors qu'il était «ad hoc».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER les quatre administrateurs suivants membres du comité sur le développement économique de la Société :

MM. Dominique Bouchard Michel Brûlé Luc Dupont Richard Fredette

et de nommer M. Dominique Bouchard président de ce comité.

CHARTE DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE ET PROFIL DE COMPÉTENCE

l es administrateurs ont pris connaissance du projet de charte du comité de considérateurs.

Les administrateurs ont pris connaissance du projet de charte du comité de capital de risque qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente.

Il est souligné que le comité pourra donner des avis et conseils relativement à l'optimisation de la participation d'Investissement Québec à l'écosystème des fonds de capital de risque et de croissance. À cet égard, indique, en fonction d'un commentaire d'un des membres du conseil d'administration à ce sujet, qu'il y aura lieu à ce que des recommandations soient faites par le comité relativement à l'allocation des sommes disponibles entre les fonds de capital de risque et ceux de croissance.

Il est aussi suggéré d'ajouter au paragraphe 1.2 une fonction additionnelle au comité, soit celle de recommander des mesures d'accompagnement pouvant être utilisées par les directeurs d'investissement pour accroître la valeur des entreprises se retrouvant dans les portefeuilles de ces fonds.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER la charte du comité de capital de risque d'Investissement Québec, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve d'ajouter à l'article 1.2 le paragraphe «E», tel que libellé au cours de la présente assemblée.

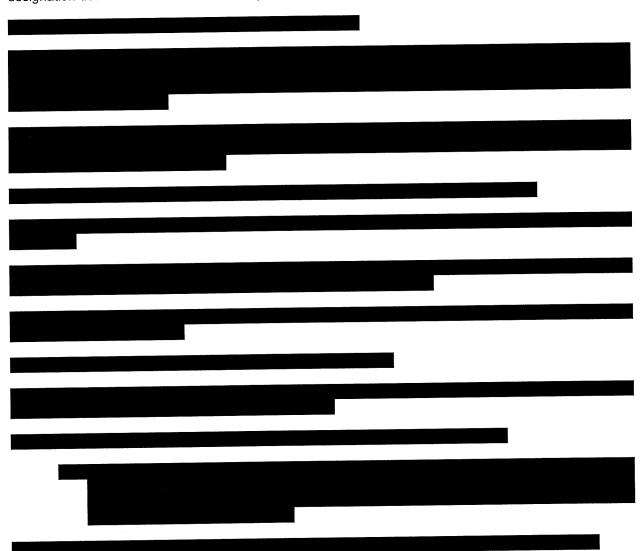
Les membres du conseil d'administration ont par ailleurs pris connaissance du profil de compétence pour les membres du comité de capital de risque qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée. Ils formulent à cet égard certaines modifications.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

•••	D'APPROUVER le profil de compétence des membres du comité de capital de risque joint
	en annexe à la charte dudit comité de la Société, le tout tel que soumis aux administrateurs
	préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve des modifications
	suivantes, à savoir :
	par «ADHÉSION aux objectifs et orientations du plan stratégique
	d'IQ; ADHESION aux plans d'action ainsi que de l'offre d'IQ en matière de produits
	financiers»; et remplacement de toute la section débutant par les mots «afin d'éviter tout

risque de conflit d'intérêts . . . », dont l'énumération y contenue, par les mots «ils devront, dans ce cadre, tenir compte d'une gestion stricte des conflits d'intérêts».

Les membres du conseil d'administration conviennent de reporter à une assemblée ultérieure la désignation des membres du comité de capital de risque.



RÉGION OUTAOUAIS (état de la situation)

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des documents d'information qui leur ont été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

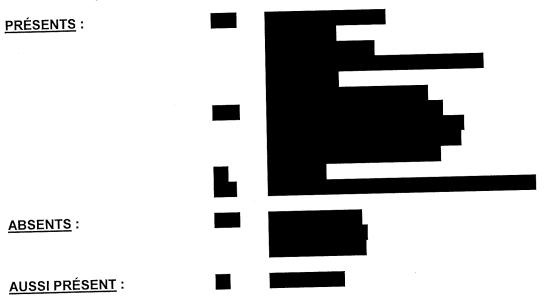
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 26 mai 2014, de 13h00 à 17h00 (à Lévis).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise,	l'assemblée est levée.
--	------------------------

Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 15h00, jeudi, le 8 mai 2014, au Grand Hôtel Times, au 1, rue Belvédère Sud, à Sherbrooke.



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ayant renoncé à l'avis de convocation ou par écrit ou du fait de leur présence et un quorum étant atteint, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Jean-Claude Scraire, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Claude Scraire fait état de sa décision de ne plus poursuivre ses fonctions au conseil d'administration de la Société.

Il fait lecture de la lettre adressée le 30 avril 2014 au Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif du gouvernement du Québec par laquelle il communiquait sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société.

Il remercie sincèrement les membres du conseil d'administration pour la collaboration offerte depuis sa nomination le 3 juillet 2013.

Les administrateurs font état de leur appréciation du travail accompli par M. Scraire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (à l'exception de M. Scraire qui s'abstient) :

- DE REMERCIER chaleureusement M. Jean-Claude Scraire pour l'ensemble des tâches qu'il a accomplies à titre de président du conseil d'administration d'Investissement Québec.

AUTRES AFFAIRES

Il est par ailleurs indiqué qu'il n'est pas possible pour le conseil d'administration, aux termes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, de procéder à la nomination d'un président du conseil d'administration par intérim.

L'ordre du jour de la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration de la Société sera préparé par la direction avec la présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

Les assemblées du comité exécutif en région sont par ailleurs suspendues.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

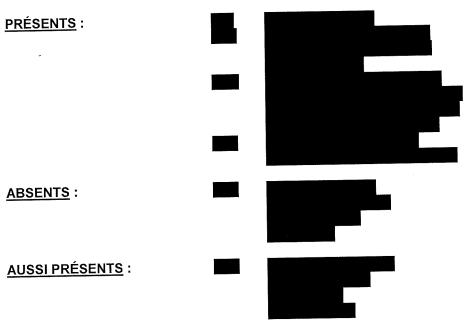
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 26 mai 2014 (à Lévis).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise,	l'assemblée est levée.
--	------------------------

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 15h30, lundi, le 12 mai 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

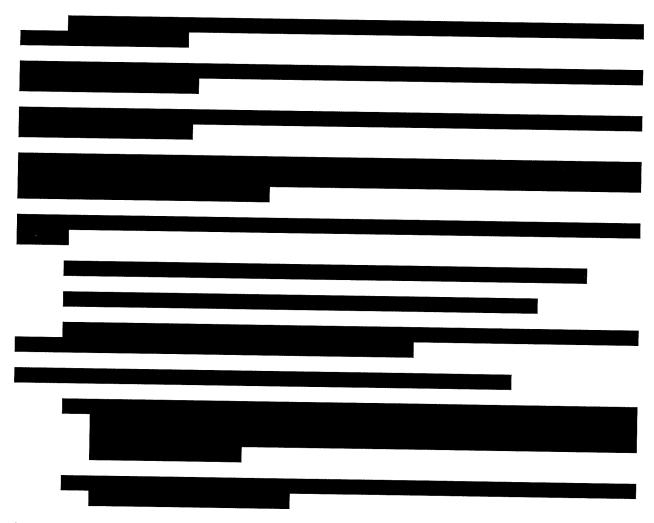
M^{me} Louise Sanscartier, présidente du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.





AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 26 mai 2014 (à Lévis).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

La Présidente	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 26 mai 2014, au Centre des congrès et d'expositions de Lévis, au 5750 rue J.-B. Michaud, à Lévis



MOT DE BIENVENUE

M. Michel Tremblay, nouvellement nommé président du conseil d'administration de la Société par intérim, indique que la prochaine assemblée du conseil d'administration se tiendra à Montréal. Il fait état de la nature de ses discussions avec le nouveau ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, responsable de la Société.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Michel Tremblay préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

<u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 28 AVRIL 2014, LE 8 MAI 2014 (SPÉCIALE) ET LE 12 MAI 2014 (SPÉCIALE)</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 avril 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 8 mai 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 12 mai 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

Il est demandé de dorénavant soumettre aux administrateurs à chaque assemblée régulière du conseil d'administration un document résumant les éléments de suivi découlant des assemblées précédentes.

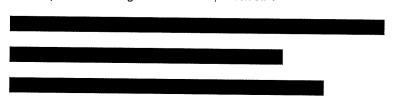
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Quant au poste de directeur principal de l'investissement, petites capitalisations, il indique que M. André Petitclerc, actuel directeur principal, développement des affaires, technologies de l'information, est le candidat qui a été retenu.

Quant à celui de vice-président principal, stratégies d'investissement, il indique que son embauche est pour l'instant suspendue.

Travaux pour le budget 2014-2015 du gouvernement du Québec

Des travaux sont menés par la Société par rapport à certains aspects à être potentiellement traités dans le prochain budget du Québec, à savoir :



Forum Financement Investissement Québec
indique que l'événement tenu à Montréal le 13 mai 2014 a été un succès; fait état des suggestions qui ont été faites par les participants pour améliorer ce genre d'événement. fait également état du budget de l'événement. Il serait souhaité d'accroître la présence d'entrepreneurs lors d'une prochaine édition.
indique qu'au début octobre 2014, le forum national du Mouvement des Anges se tiendra à Québec.
<u>Filiales</u>
indique qu'il n'y a pas à leur égard de changement significatif en cours.
DOSSIERS (demandes d'investissements)
se joignent à l'assemblée.
Novacap IV
quittent l'assemblée
indique les raisons à la base de l'investissement proposé dans le nouveau fonds Novacap IV.

Les modalités afférentes à ce nouveau fonds sont sommairement décrites.

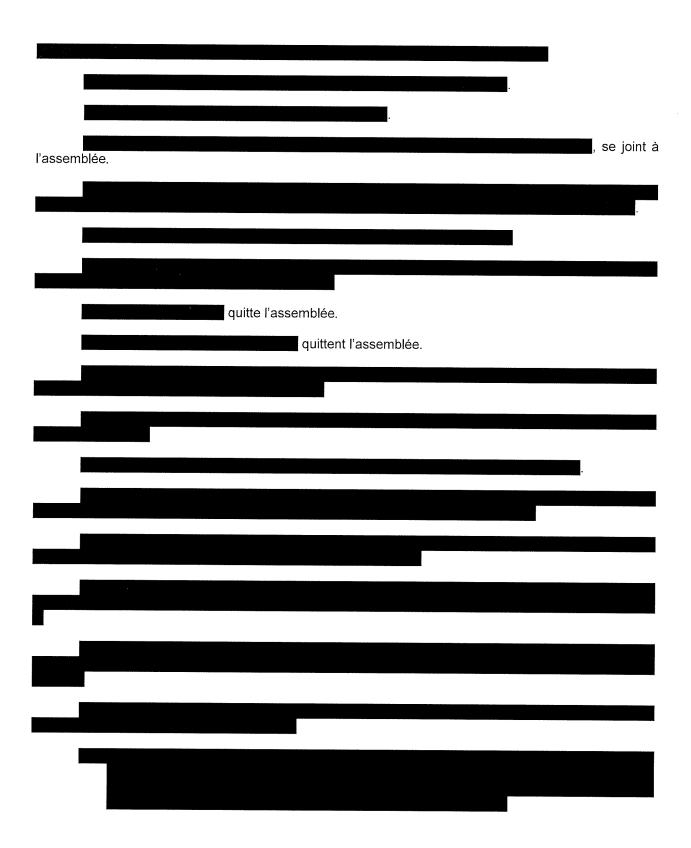
La mission de ce fonds par rapport à celle d'IQ est discutée. Les avantages pour IQ d'être présents dans ce fonds sont décrits.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des administrateurs présents :

- D'AUTORISER Investissement Québec à effectuer dans la société en commandite à être constituée en rapport avec le fonds Novacap IV un investissement au montant de \$\frac{1}{2}\$, le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite aux membres du conseil d'administration lors de la présente assemblée.

Knowlton Development Corporation inc. («KDC») Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'autoriser cet investissement.

-	D'AUTORISER Investissement Québec à effectuer un investissement en capital-actions jusqu'à concurrence d'un maximum de 60 M\$ CAN afin de procéder à l'acquisition de Knowlton Development Corporation inc. («KDC»), le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite aux membres du conseil d'administration lors de la présente assemblée.
l'assemb	quittent



AGROPUR COOPÉRATIVE (projet d'investissement – pour information) se joint à nouveau à l'assemblée par téléphone. se joignent à l'assemblée. décrit d'abord cette entreprise coopérative et son projet d'expansion.

se joint à nouveau à l'assemblée.
se joignent à l'assemblée.
décrit sommairement l'entreprise et son projet d'acquisition.
quittent l'assemblée.
FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES
se joint à nouveau à l'assemblée.
Les membres du conseil d'administration conviennent de laisser à quatre le nombre de membres du comité de gestion des risques et qu'un nouveau président dudit comité soit nommé, tant que M. Michel Tremblay occupera le poste de président du conseil d'administration par intérim.
RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF (assemblée du 8 mai 2014)
, membre du comité exécutif, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 8 mai 2014 à Sherbrooke. Étaient présents à cette assemblée
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.
indique que les membres et ont rencontré à l'heure du lunch des intervenants économiques de la région de l'Estrie et ont tenu avec eux des discussions sur divers sujets d'intérêt, dont leurs attentes à l'égard d'IQ.

et a revu les principales interventions financières de la Société dans celle-ci.

Le comité a aussi revu les activités de la vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat de la Société. Le document soumis alors sera transmis aux autres membres du conseil d'administration.

Il s'en est suivi en début de soirée un cocktail avec les intervenants du milieu.

Les administrateurs demandent que la documentation concernant l'Estrie et les autres régions du Québec soit déposée sur Leading Boards et l'Extranet.

Le plan stratégique, le plan d'action et le budget en cours doivent être de même déposés.

décrit les activités conduites en Estrie par l'ACET et les avantages qu'il y aurait à en élargir le mandat à tout le Québec (pour une unicité de vision et d'action).

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 26 mai 2014)

relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui.	, fait rapport au conseil d'administration Étaient présents à cette assemblée
assemblée.	Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite

fait état des présentations qui ont été faites au cours de l'assemblée.

Il indique notamment que la direction a d'abord passé en revue les points saillants du bilan, des résultats et du flux de trésorerie.

Les détails relatifs à la note 38 des états financiers ont été remis aux membres du comité au cours de l'assemblée.

Les auditeurs ont ensuite passé en revue les résultats de leur audit.

Les auditeurs prévoient émettre un rapport sans réserve.

Le comité recommande l'approbation des états financiers pour 2013-2014.

Un étalonnage des délais de production des états financiers a été produit; il démontre que la Société se classe parmi les sociétés les plus rapides à cet égard. Des façons de pouvoir agir encore plus rapidement doivent cependant continuer à être envisagées.

Le comité a aussi revu le suivi des tâches prévues à sa charte et il confirme que celles-ci ont été remplies.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014

joignent à l'assemblée.
L'ordre de grandeur final des profits pour 2013-2014 s'explique notamment en raison de provisions importantes prises par rapport à . Les travaux des auditeurs à cet égard sont expliqués.
La perte avant dépréciation d'immobilisations dans est expliquée.
La note 38 aux états financiers est distribuée séance tenante.
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver les états financiers.
Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER, les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, tels que présentés au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.
quittent l'assemblée.
AUTRES AFFAIRES
Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
décrit l'état de la situation par rapport à Leading Boards (conseil sans papier). Le format des documents doit être vérifié. Les administrateurs font état de leurs récriminations à cet endroit et à l'égard de la configuration des appareils qui leur ont été fournis. Il est demandé de transmettre au secrétaire tous commentaires à ce sujet.
RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (état de la situation)
Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la documentation déposée préalablement à la tenue de la présente assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 26 mai 2014)
Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que

. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite		
assemblée.		
traite d'abord de la rémunération variable des directeurs généraux des filiales.		
Le degré d'atteinte des objectifs fixés pour 2013-2014 a été revu, de même que les objectifs proposés pour 2014-2015; certaines modifications ont été demandées. Les objectifs 2014-2015 afférents à Rexforêt inc. seront déposés ultérieurement.		
Le comité recommande l'approbation des montants impliqués et des objectifs fixés pour 2014-2015, tels que modifiés.		
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :		
D'AUTORISER, en fonction des objectifs fixés pour l'exercice 2013-2014, le paiement dévolu à chacun des directeur généraux de chacune des filiales opérantes de la Société, suivantes, à savoir : C.D.M.V. inc., Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc., SOQUEM inc., Gestion forestière Lacroix inc., Gestion forestière du Saint-Maurice inc., Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, Rexforêt inc. et Albecour inc., tel que présenté au cours de la présente assemblée; et		
D'APPROUVER, pour l'exercice 2014-2015, les objectifs dévolus aux directeurs généraux de chacune des filiales opérantes de la Société suivantes, à savoir : C.D.M.V. inc., Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc., SOQUEM inc., Gestion forestière Lacroix inc., Gestion forestière du Saint-Maurice inc., Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, et Albecour inc. pour les fins de la rémunération incitative 2014-2015, sous réserve des modifications requises par le comité des ressources humaines dans les cas de C.D.M.V. inc., SOQUEM inc. et Albecour inc.		
indique que le comité a ensuite traité à huis clos de la progression salariale au 1 ^{er} avril 2014 et de la rémunération incitative pour chaque dirigeant relevant du président-directeur général de la Société. Le secrétaire, M. Marc Paquet, quitte alors l'assemblée, faisant état des recommandations du comité à cet égard.		
M. Marc Paquet se joint à nouveau à l'assemblée.		
indique au secrétaire que le conseil d'administration a approuvé les recommandations du comité, en accord avec les propositions soumises par M. Albert.		
RENCONTRE AVEC M. JACQUES DAOUST, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS		
M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, se joint à l'assemblée.		
quittent l'assemblée.		

M. Jacques Daoust rencontre à huis clos les membres indépendants du conseil d'administration.

M. Jacques Daoust quitte l'assemblée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014 (suite) se joignent à nouveau à l'assemblée. Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée. indique que la revue financière («M D & A») a été déposée sur Leading Boards. Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu de déléguer au comité de vérification l'approbation de celle-ci. ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014 (pour information) Les administrateurs ont pris connaissance des états financiers audités du Fonds de développement économique pour l'exercice financier 2013-2014, tels que transmis avant la présente assemblée. décrit certains postes des états financiers. Un état des principaux risques du portefeuille du FDE devrait être présenté au conseil d'administration quittent l'assemblée. TABLEAU DE BORD - SUIVI DU PLAN D'ACTION 2013-2014 AU 31 MARS 2014 joint à l'assemblée. Les administrateurs ont pris connaissance du «tableau de bord - suivi du plan d'action 2013-2014 au 31 mars 2014», tel que transmis avant la présente assemblée. L'ordre de grandeur des cibles qui avaient été fixées est commenté. La cible par rapport aux mesures fiscales est expliquée. Quant à la création d'emplois, fait état de ceux qui sont créés par rapport à ceux qui

Les données par rapport à IQ et au FDE ne devraient pas se chevaucher.

ont été sauvegardés; la provenance de ces données est aussi indiquée. Le fait que des emplois soient

La situation quant au programme ESSOR est expliquée.

anticipés devrait être indiqué.

indique que les travaux sont en cours par rapport à l'adaptation du Tableau de bord au nouveau plan d'action de la Société.

L'impact sur le plan d'action de l'absence éventuelle d'une contribution au capital-actions de la Société est noté.

RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC 2013-2014

Les membres du conseil d'administration se déclarent satisfaits du document déposé préalablement à la tenue de la présente assemblée et notent en particulier, dans le message du président du conseil d'administration, les remerciements qu'on y retrouve.

Ils notent qu'il y aura lieu d'ajouter qu'il a été procédé à l'évaluation des membres du conseil d'administration.

Les retombées des actions d'IQ et du FDE devraient tenir compte des interventions réalisées à la fois par les deux.

indique que les membres du conseil d'administration peuvent transmettre des corrections mineures jusqu'au 30 mai prochain.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le rapport annuel et le rapport de développement durable d'Investissement Québec pour son exercice 2013-2014, tel que soumis aux administrateurs, sous réserve des corrections mineures qui pourraient être demandées par les administrateurs jusqu'au 30 mai prochain.

Il est demandé que les points saillants du rapport fassent l'objet d'un document séparé.

quittent l'assemblée.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 26 mai 2014) (suite)

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

poursuit son rapport et rappelle, quant à SOQUEM inc., que son directeur général est un employé d'IQ et qu'il est donc soumis à la «Loi 100».

Filiale opérante - Mine Arnaud inc.

fait ensuite état des propositions d'augmentations salariales pour la filiale Mine Arnaud inc., qui détient 62% du projet du même nom.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER, pour l'exercice 2014-2015, un montant forfaitaire de pour le directeur général de Mine Arnaud inc. et un montant forfaitaire de pour une autre employée, tel que présenté au cours de la présente assemblée; et

- D'APPROUVER, pour l'exercice 2014-2015, pour les cinq autres employés de Mine Arnaud inc., une hausse salariale de , ainsi que pour deux d'entre eux un ajustement de , tel que présenté au cours de la présente assemblée.

Rémunération incitative 2013-2014 – enveloppe monétaire

indique que le comité a ensuite revu les données afférentes à l'enveloppe de rémunération incitative pour 2013-2014 pour la Société.

L'enveloppe budgétaire soumise tient compte du degré d'atteinte des objectifs corporatifs et, pour chacun des vice-présidents, de l'évaluation de sa performance.

Le comité a accepté celle-ci sous réserve que l'item «rendement» prévu à 5% ne dépasse pas 3%.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'AUTORISER, en fonction des objectifs fixés pour l'exercice 2013-2014, et en fonction de l'application de la loi «Loi 100», l'enveloppe de rémunération incitative pour 2013-2014 pour la Société, telle que soumise, sous réserve qu'elle soit amendée pour refléter que l'item «rendement» y prévu ne dépasse pas 3%.

Rémunération incitative pour la haute direction - Révision

poursuit en indiquant que le comité a ensuite passé en revue une proposition du président-directeur général de modifications au régime de rémunération incitative en place au sein de la Société. Suite aux commentaires formulés par les membres du comité, une autre version de cette proposition sera soumise au comité à son assemblée du 16 juin prochain.

Évaluation de la performance du président-directeur général, progression salariale et rémunération incitative

concl	ut en traitant d	des items mentionnés en rubrique.	
 quittent l'assemblée,		faisant état des discussions tenues	

fait connaître au secrétaire que ces sujets seront traités à nouveau par le comité à son assemblée du 16 juin prochain.

AUTRES AFFAIRES (suite)

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

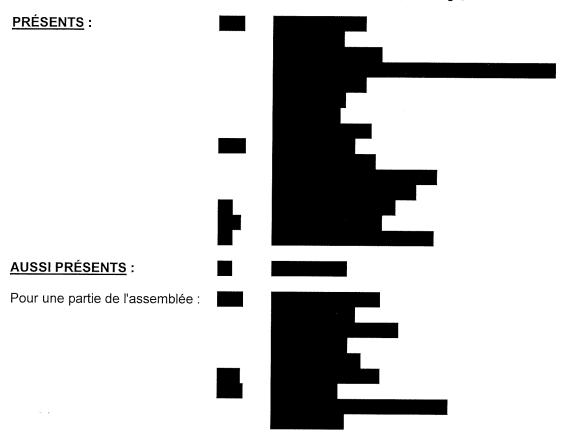
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 16 juin 2014, de 13h00 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

				,
1		DE	L'ASSEMBL	FF
L	EVEE		L MOOLIVIDE	

Aucune autre question n'éta	ant soumise, l'assemblée est levée.
La Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 16 juin 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16^e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, nommé à cette fonction le 11 juin dernier, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

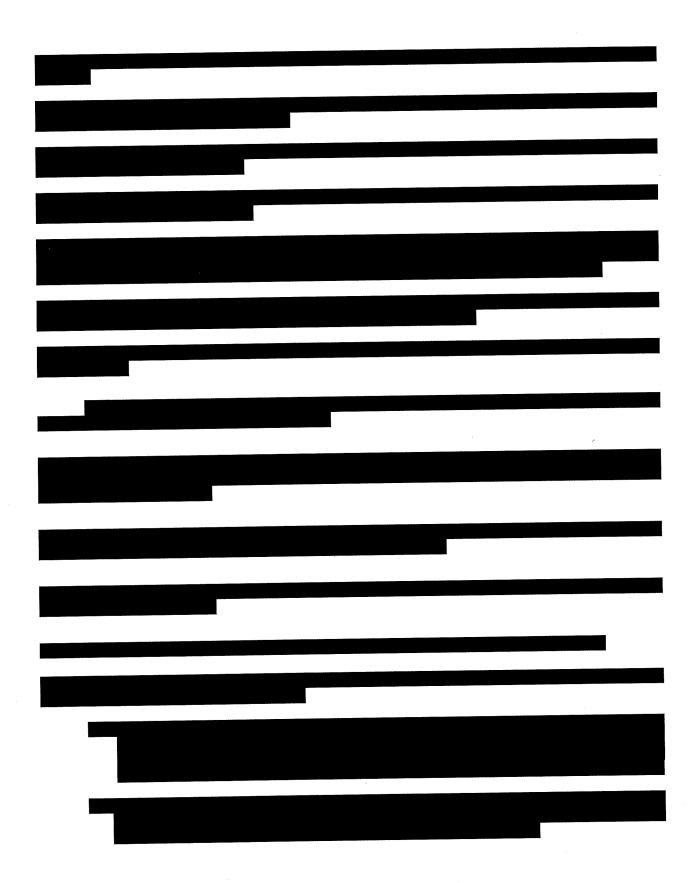
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 26 MAI 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 26 mai 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve, dans le quatrième paragraphe de la sous-rubrique de la rubrique (demandes d'investissements)», de remplacer les mots «qu'IQ n'est pas» par les mots «que la SGF avait été».
SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 28 AVRIL, 8 MAI, 12 MAI ET 26 MAI 2014
suivi des procès-verbaux des assemblées des 28 avril et 26 mai 2014 du conseil d'administration, transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.
Évaluation des membres du conseil d'administration
a reçu, avant son départ, l'évaluation de chaque administrateur et a, à la suite, contacté chacun d'entre eux.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
fait d'abord état que le gouvernement annoncera aujourd'hui que le projet . Il indique que l'approvisionnement en électricité et en bois est un élément crucial de ce projet.
Quant à l'impact de cette implantation sur l'entreprise , M. Albert fait état des rencontres tenues avec son président-directeur général et le syndicat de ses employés. M. Albert commente à cet égard l'aspect global du marché du et sa croissance prévisible.
M. Albert mentionne ensuite que la commission parlementaire impliquant Investissement Québec se tiendra le 2 juillet 2014. Des précisions devraient y être données quant aux résultats financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.
Quant au dossier
IMPACT SUR INVESTISSEMENT QUÉBEC DU BUDGET 2014-2015 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
indique d'abord que l'effort demandé à Investissement Québec aux termes du budget du gouvernement déposé le 4 juin dernier est de incluant un gel de la masse salariale pour l'exercice en cours et l'exercice suivant.
Il est par ailleurs prévu qu'IQ administrera un nouveau programme dit «Créativité Québec».

Il décrit la mise sur pied du fonds Capital Mines Hydrocarbures («CMH») prévu au budget.

se joint à l'assemblée.
commente l'effort demandé à Investissement Québec et fait état de la condition qui pourrait être faite à ce sujet par rapport au paiement de la rémunération incitative.
Les coûts impliqués pour la Société pour les interventions à être faites pour le fonds CMH son discutés.
La suite à donner au programme dit des «Gazelles» qui n'ira pas, comme tel, de l'avant est auss discuté.
PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 - RÉVISION
indique qu'il y a lieu de revoir le plan stratégique de la Société antérieurement approuvé par le conseil d'administration à la lumière des orientations du nouveau gouvernement.
Un document devrait pouvoir être soumis au conseil d'administration à l'occasion de sa prochaine assemblée régulière prévue pour le 28 juillet prochain.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS (pour décision)
quitte l'assemblée
, se joignent à l'assemblée.
M. Bourque rappelle d'abord l'historique des interventions financières de la Société dans cette entreprise.



Société d'investissement ALT Canada S.E.C.
se joint à nouveau à l'assemblée.
quittent l'assemblée pour cause de conflit d'intérêts.
quitte l'assemblée.
, se joint à l'assemblée.
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver l'investissement additionnel ici proposé.
Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER Investissement Québec, ou toute filiale détenue en propriété exclusive, à effectuer dans la Société d'investissement ALT Canada S.E.C., un investissement le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite aux membres du conseil d'administration lors de la présente assemblée.
quittent l'assemblée.
Fonds Anges Québec Capital, s.e.c. (investissement additionnel)
se joignent à nouveau à l'assemblée.
quitte l'assemblée
l'assemblée.

fait état de l'historique de ce fonds qui vise des entreprises en démarrage et innovantes; le fonds visera davantage, suite à sa recapitalisation, le secteur manufacturier.
Elle indique que le FDE, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ vont participer à cette recapitalisation.
décrit ensuite le processus décisionnel mis en place au sein du fonds dans le cadre de cette recapitalisation.
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver l'investissement additionnel ici proposé.
Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER Investissement Québec à investir un montant additionnel de société en commandite Anges Québec Capital, s.e.c., le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite aux membres du conseil d'administration lors de la présente assemblée.
quittent l'assemblée.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS (pour information)
Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de cette rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
Secteur pétrochimique
se joint à nouveau à l'assemblée.
l'assemblée.

Les administrateurs prennent acte du positionnement de la direction dans ce dossier.

quitto l'accomblée
quitte l'assemblée. FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS (pour décision) (suite)
THE THE PROPERTY OF THE PROPER
, se joint à l'assemblée par téléphone.
, se jeint à l'assemblee pai telephone.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 16 juin 2014)	
, fait rapport au cons	eil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à ce	te
assemblée,	
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de lad assemblée.	te

Filiale opérante - Rexforêt inc. - directeur général - rémunération incitative - objectifs 2014-2015

M^{me} Lévesque indique que les objectifs 2014-2015 afférents à la rémunération incitative du directeur général de Rexforêt inc. ont été présentés au comité et qu'après étude, il en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, pour l'exercice 2014-2015, les objectifs dévolus au directeur général de Rexforêt inc., une filiale opérantes de la Société, pour les fins de sa rémunération incitative, tels que présentés au cours de la présente assemblée, sous réserve de leur approbation par le conseil d'administration de cette filiale.

Objectifs de performance pour les fins de la rémunération incitative 2014-2015

indique que les objectifs de performance pour les fins de la rémunération incitative
afférente à l'exercice en cours ont été à nouveau discutés, aux termes d'un document déposé par le
président-directeur général. Le comité a requis des modifications à certaines des cibles présentées.

indique qu'une nouvelle version du document sera soumise à une prochaine assemblée du comité.

<u>Évaluation de la performance du président-directeur général, progression salariale et rémunération incitative</u>
indique qu'elle fera état des délibérations du comité à ce sujet lors des discussions de clôture à huis clos à la fin de la présente assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 16 juin 2014)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée,
aux finances et à la gestion des . M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de cette assemblée.
Banque d'administrateurs
indique que le lancement de la banque de candidats externes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises en portefeuille sera effectué cette semaine. Les candidats pourront s'inscrire en ligne, à partir du site internet d'Investissement Québec.
Codes d'éthique
mentionne ensuite que les codes d'éthique applicables aux administrateurs et aux dirigeants et employés de la Société et de ses filiales en propriété exclusive ont été passés en revue, notamment à la lumière de commentaires formulés par les consultants oeuvrant en appui à la direction dans le cadre du programme de gestion des risques de la Société. Cette revue se poursuivra au cours des prochains mois.
Politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec (modifications)
indique que les modifications demandées par le comité à la politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec ont été passées en revue; on y a ajouté notamment une section sur les attentes que la Société a à leur endroit.
rappelle la nature du processus de désignation et souligne l'importance de marier l'expertise

L'application de la politique est discutée.

du candidat aux besoins de l'entreprise.

Il a été demandé d'ajouter au paragraphe 3 les mots «par poste à combler» après les mots «d'au moins deux candidats» et de remplacer au paragraphe 9 le mot «évalue» par le mot «revoit».

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER la Politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec, telle que modifiée et soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve des deux changements requis et mentionnés lors de celle-ci.

Désignation d'administrateurs indique que certaines désignations d'administrateurs devraient devoir être effectuées au cours des prochaines semaines.

Politique sur les contrats (modifications)

explique ensuite les modifications principales proposées par la direction à la politique sur les contrats de la Société.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la politique sur les contrats, telle que modifiée et soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Les politiques sur les contrats des filiales opérantes devront être revues par le comité de gouvernance et d'éthique.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CHANGE (modifications)

joignent à l'assemblée.

explique la portée des modifications ici proposées. Il rappelle notamment la portée du décret ayant permis l'utilisation par la Société de certains produits dérivés.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications à la politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société, telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER les modifications à la politique de gestion du risque de change de la Société, telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications)

explique les modifications ici proposées à la résolution bancaire présentement en vigueur.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :
 - 1. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES</u>

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

- 3. AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'OBTENTION D'EMPRUNTS ET À L'OCTROI DE GARANTIES, À LA NÉGOCIATION D'ACTIONS, OBLIGATIONS OU AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET À L'ACQUISITION DE PLACEMENTS
 - a) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées cidessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés;
 - b) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (365 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3a) de la présente.
 - c) Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relative aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société;
 - d) QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe C soient autorisées à transiger incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3c) de la présente.

4. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES</u>

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances.

5. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE RELATIVES AUX TRANSACTIONS</u> D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît en annexe D, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à

taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations, des risques de crédit, des actions, des marchandises ou des denrées.

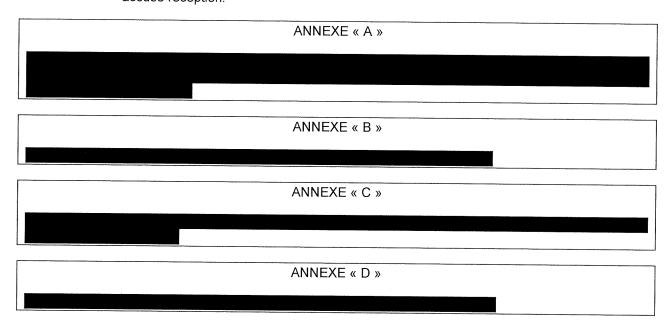
6. <u>DISPOSITIONS GÉNÉRALES</u>

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en aient accusé réception.



MM		, se
joignent à l'assemblée.		
AUTRES AFFAIRES		

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

À l'issue de cette discussion, il est demandé au secrétaire d'ajouter au procès-verbal le texte qui suit :

<u>Évaluation de la performance du président-directeur général, progression salariale et rémunération incitative</u>

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et de M. Michel Tremblay, ayant agi à ce sujet alors qu'il était président du conseil d'administration par intérim, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'évaluation de la performance du président-directeur général de la Société,
 M. Mario Albert, telle que présentée au cours de la présente assemblée;
- D'APPROUVER le versement au président-directeur général, M. Mario Albert, à titre de rémunération incitative pour l'exercice 2013-2014, du montant proposé par le comité des ressources humaines, soit une somme de \$\infty\$, en fonction des règles applicables à ce sujet et de l'évaluation de M. Albert approuvée par le conseil d'administration; et
- D'APPROUVER, pour l'exercice 2014-2015, une augmentation de 6 de la rémunération de base de M. Albert.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

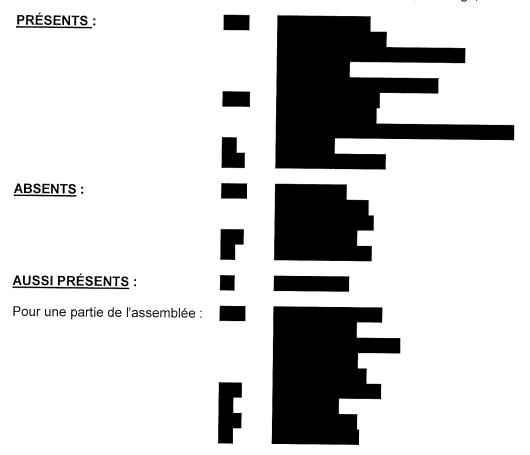
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 28 juillet 2014, de 13h00 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre	question	n'étant	soumise,	l'assemblée	est	levée
--------------	----------	---------	----------	-------------	-----	-------

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 28 juillet 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 16 JUIN 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 16 juin 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 28 AVRIL 2014 ET DU 16 JUIN 2014

Programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration (28 avril 2014)
égard que les administrateurs ont demandé antérieurement cette année qu'une formation leur soit offerte en matière d'exportations. propose que quelques conférences puissent être tenues à ce sujet à l'heure du midi, avant la tenue des assemblées du conseil d'administration et ce, au cours des prochains mois. Il est demandé aux administrateurs de fournir à des suggestions quant aux personnes qui pourraient agir à titre de conférenciers.
Délégation d'autorité (règlement intérieur) – Révision (28 avril 2014)
rappelle qu'à la demande du comité de gestion des risques de la Société, certains éléments de la délégation d'autorité présentement en vigueur pourraient être amenés à changer. Cette question devrait être abordée à la prochaine assemblée du comité, soit le 25 août 2014.
Comité de capital de risque – Désignation des membres (28 avril 2014)
rappelle que la charte de ce comité a été approuvée par le conseil d'administration en avril dernier et qu'il convient d'en désigner les membres selon les paramètres y prévus. Le rôle du comité est à nouveau discuté.
Commission parlementaire – 2 juillet 2014 (16 juin 2014)
de la tenue de la commission parlementaire annuelle concernant le ministère responsable de la Société le 2 juillet 2014. Trésume les principaux questionnements qui ont été soulevés lors de celle-ci, dont notamment l'impact de la baisse de certains crédits d'impôt, l'impact de l'implantation à Port-Daniel de la Cimenterie Mc Innis et la suite à donner au programme de l'ancien gouvernement dit «des Gazelles».
Fonds Capital Mines Hydrocarbures (16 juin 2014)
indique que l'institution de ce fonds sera effectuée par voie d'amendements à la

Loi sur Investissement Québec à être contenus dans le projet de loi mettant en vigueur les dispositions

du plus récent budget du gouvernement du Québec.

Conditions fixées à la rémunération incitative (16 juin 2014)

Ces conditions ont été traitées à la rubrique suivante de l'ordre du jour.

Suite à donner au programme des «Gazelles» (16 juin 2014)

indique que le gouvernement est à analyser les éléments de ce programme qui pourraient être retenus. En fonction de l'implication à date d'Investissement Québec («IQ») dans ce dossier et notamment de l'information obtenue à l'égard des entreprises visées, il y aura lieu pour IQ de cibler un certain nombre d'entre elles dans le but de supporter leur croissance.

Revue du plan stratégique 2014-2017 (16 juin 2014)

Des modifications au plan stratégique antérieurement approuvé par le conseil d'administration seront présentées au cours de la présente assemblée.

Banque d'administrateurs (16 juin 2014)

indique que la banque d'administrateurs est maintenant opérationnelle et rappelle qu'on peut s'y inscrire en ligne.

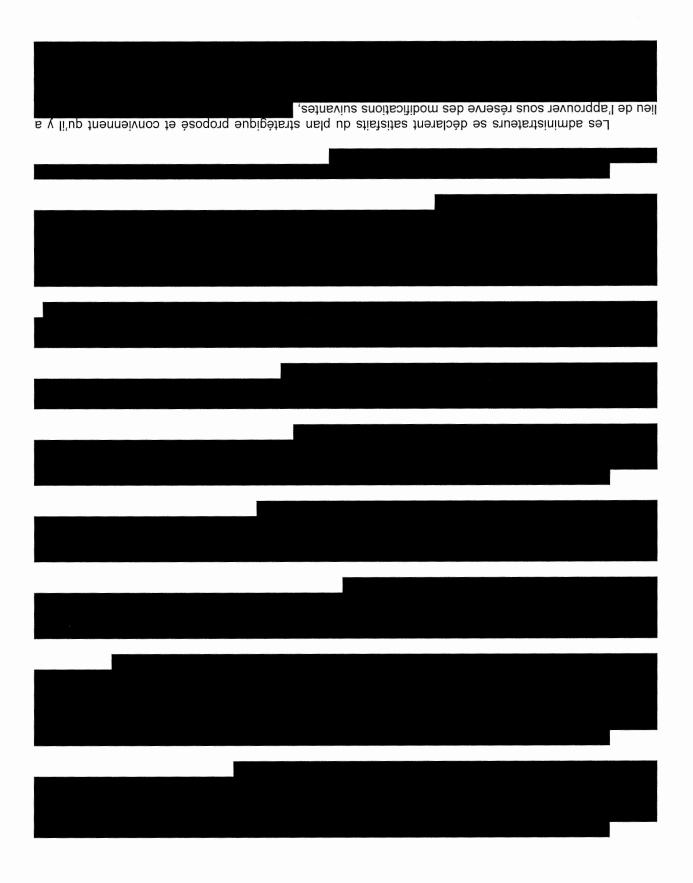
Ressources Québec – gouvernance (16 juin 2014)

L'état de la situation concernant l'élaboration du plan stratégique de Ressources Québec sera présentée au cours de la présente assemblée.

quitte l'assemblée.

se joint à l'assemblée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
se joint à nouveau à l'assemblée.
indique d'abord que le gouvernement, entend, par voie législative, imposer aux sociétés d'État, dont Investissement Québec, que pour les deux prochains exercices, la rémunération incitative ne serait payable que si, pour chaque société, est atteint le montant de bénéfice net qui lui a été fixé par le gouvernement et que si elle a pu respecter un gel de sa masse salariale. En l'occurrence, pour Investissement Québec, il s'agira d'atteindre un bénéfice net de M\$ et de respecter un gel de masse salariale de l'ordre de M\$; ces montants ont été validés avec le ministère des Finances.
nombre de dossiers traités par la Société notamment, en fonction de la diminution notable des mandats octroyés par le gouvernement et comptabilisés au sein du FDE.
Il fait état de la clôture récente des dossiers Ciment Mc Innis (FDE) et Stornoway Diamond (FDE et fonds propres).
PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 - MODIFICATIONS
, se joignent à l'assemblée.
rappelle que le conseil d'administration a demandé que certaines modifications soient apportées au plan stratégique 2014-2017 de la Société, antérieurement approuvé par le conseil d'administration, pour tenir compte des priorités du nouveau gouvernement élu le printemps dernier. Dans ce contexte, il a aussi été procédé à un certain réaménagement du plan afin d'en faire mieux ressortir les priorités. Ainsi, il a été procédé au retrait d'éléments opérationnels et à la fusion de notions connexes.



Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER le nouveau plan stratégique d'Investissement Québec pour la période 2014-2017, tel que transmis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve des modifications demandées au cours de celle-ci.

TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2014-2015 AU 30 JUIN 2014

Les membres du conseil d'administration conviennent de traiter à ce moment-ci de l'assemblée de la présente rubrique.

Les administrateurs ont pris connaissance du document intitulé «Suivi du plan d'action 2014-2015 au 30 juin 2014», tel qu'il leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

rappelle que ce document est en cours de révision afin de l'adapter au plan d'action 2014-2015 de la Société.

Les administrateurs formulent ensuite des commentaires et questions.

Ainsi, quant à l'augmentation notée du portefeuille en arrérages, accroissement découle essentiellement de deux dossiers totalisant \$\)\$

Des précisions sont demandées quant aux déboursements qui ont pu ou non être faits par les FIER-Régions.

Quant aux résultats des activités du FDE, il est précisé que le nombre relativement élevé d'interventions financières réalisées dans le cadre des fonds de diversification s'explique par les modalités avantageuses octroyées aux termes de ces programmes. Il est rappelé que l'existence de ceux-ci a un impact direct sur les interventions possibles de la Société sur ses fonds propres.



SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2014

Les membres du conseil d'administration consentent à traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du document intitulé «Profil de risque des interventions financières autorisées pour le trimestre du 1 ^{er} avril au 30 juin 2014» qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.
indique que le montant total des interventions financières autorisées pour ce trimestre est de l'ordre de M\$ et que la notation moyenne des instruments afférents à ces financements est la cote cette cote est de pour les dossiers en provenance des comptes majeurs autorisés au comité de financement; ceci s'explique en raison du fait que ces dossiers impliquaient tous un financement par voie d'équité.
Les modalités afférentes aux financements réalisés par la direction du financement spécialisé dans le dossier dont la notation est de « », sont expliquées. Il est précisé que ce financement a maintenant été entièrement remboursé.
quittent l'assemblée.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS
, se joignent à l'assemblée.
, se joighent a rassemblee.

Les politiques sur les contrats des filiales opérantes devront être revues par le comité de gouvernance et d'éthique.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CHANGE (modifications)

joignent à l'assemblée.

explique la portée des modifications ici proposées. Il rappelle notamment la portée du décret ayant permis l'utilisation par la Société de certains produits dérivés.

Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications à la politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société, telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER les modifications à la politique de gestion du risque de change de la Société, telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications)

explique les modifications ici proposées à la résolution bancaire présentement en vigueur.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :
 - 1. <u>AUTORISATION ET SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES</u> BANCAIRES

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelées la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît en annexe B, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. SIGNATURE ET ENDOSSEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît en annexe A, pourvu qu'elles soient deux, et de plus, QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par ces mêmes personnes, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations, des risques de crédit, des actions, des marchandises ou des denrées.

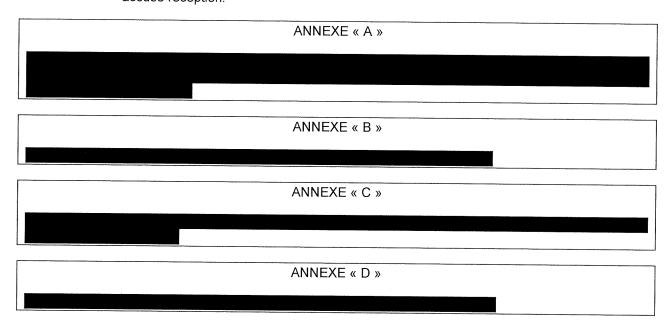
6. <u>DISPOSITIONS GÉNÉRALES</u>

QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.

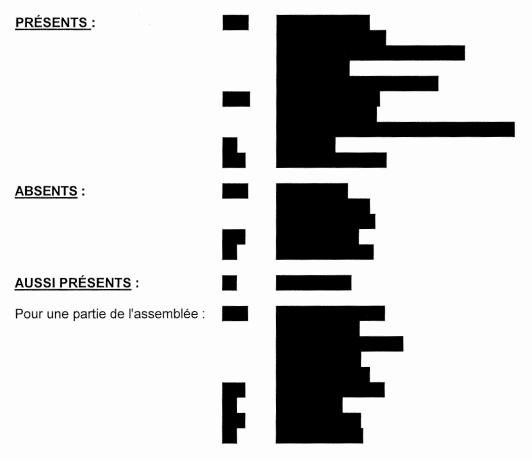
QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire pour le Fonds du développement économique et aux filiales en propriété exclusive de la Société sauf celles-ci :

- Ressources Québec et ses filiales en propriétés exclusives
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- CDMV inc (Centre de distribution de médicaments vétérinaires)
- Rexforêt inc.
- Temrex s.e.c.
- Gestion Forestière Lacroix inc.
- Gestion forestière du Saint-Maurice inc.
- Gestion La Madeleine inc.
- IQ Entertainment Inc.
- Albecour inc.
- Gestion 1195 inc.

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en aient accusé réception.



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 28 juillet 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 16e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

Conditions fixées à la rémunération incitative (16 juin 2014)

Ces conditions ont été traitées à la rubrique suivante de l'ordre du jour.

Suite à donner au programme des «Gazelles» (16 juin 2014)

indique que le gouvernement est à analyser les éléments de ce programme qui pourraient être retenus. En fonction de l'implication à date d'Investissement Québec («IQ») dans ce dossier et notamment de l'information obtenue à l'égard des entreprises visées, il y aura lieu pour IQ de cibler un certain nombre d'entre elles dans le but de supporter leur croissance.

Revue du plan stratégique 2014-2017 (16 juin 2014)

Des modifications au plan stratégique antérieurement approuvé par le conseil d'administration seront présentées au cours de la présente assemblée.

Banque d'administrateurs (16 juin 2014)

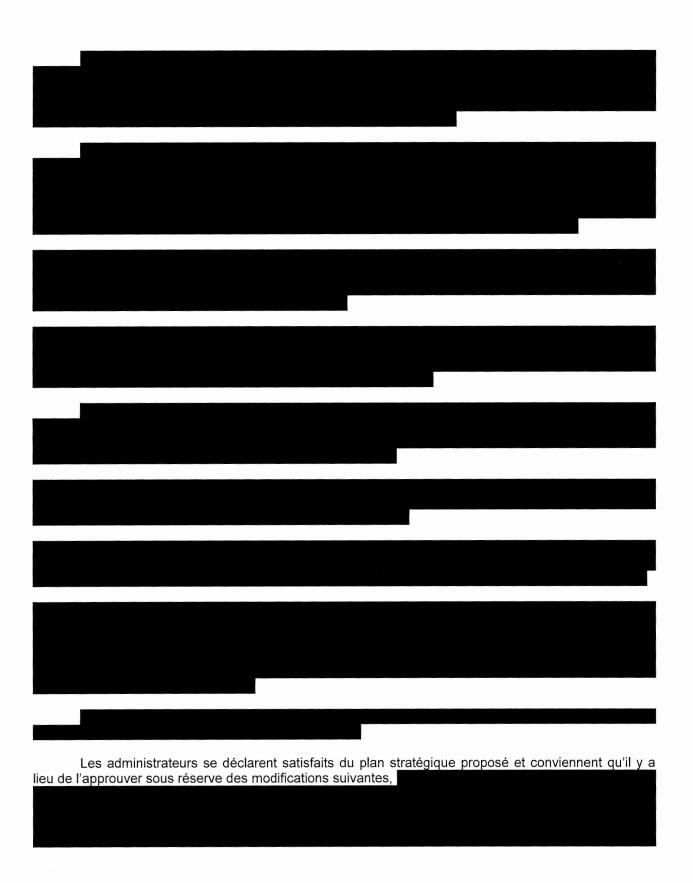
rappelle qu'on peut s'y inscrire en ligne.

Ressources Québec – gouvernance (16 juin 2014)

L'état de la situation concernant l'élaboration du plan stratégique de Ressources Québec sera présentée au cours de la présente assemblée.

quitte l'assemblée.

se joint à l'assemblée.



SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2014

Les membres du conseil d'administration consentent à traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du document intitulé «Profil de risque des interventions financières autorisées pour le trimestre du 1 ^{er} avril au 30 juin 2014» qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.
indique que le montant total des interventions financières autorisées pour ce trimestre est de l'ordre de M\$ et que la notation moyenne des instruments afférents à ces financements est la cote cette cote est de pour les dossiers en provenance des comptes majeurs autorisés au comité de financement; ceci s'explique en raison du fait que ces dossiers impliquaient tous un financement par voie d'équité.
Les modalités afférentes aux financements réalisés par la direction du financement spécialisé dans le dossier dont la notation est de « », sont expliquées. Il est précisé que ce financement a maintenant été entièrement remboursé.
quittent l'assemblée.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS
, se joignent à l'assemblée.
, se joighent a rassemblee.

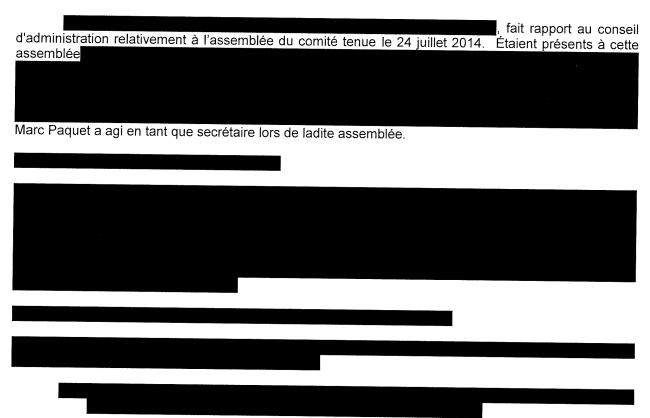
quitte l'assemblée.
RESSOURCES QUÉBEC INC. – PLAN DE TRAVAIL (suivi)
., se joint à l'assemblée.
Les administrateurs ont pris connaissance du tableau résumant le degré d'avancement de l'élaboration du plan stratégique de Ressources Québec inc. («RQ») ainsi que de son plan d'action et de sa politique d'investissement et de son budget; la politique d'investissement du Fonds Capital Mines Hydrocarbures («CMH») est également traitée dans ledit tableau.
explique plus particulièrement l'approche suivie dans l'élaboration du plan stratégique de cette filiale d'Investissement Québec.

Par all	lieurs, des	precisions	sont	données	quant	aux	cibles	préliminaires	du	budget
d'investissemer	nt 2014-2015	du FDE/CM	IH.		•			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Duugot

quittent l'assemblée.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 24 juillet 2014)

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.



Président-directeur général par intérim

En fonction de la situation prévalant à l'égard du président-directeur général en poste, le comité a convenu qu'il y aura lieu en temps opportun de recommander la nomination d'un président-directeur général par intérim. En l'occurrence il s'agira, à la proposition du président du conseil d'administration, de M. Yves Lafrance, actuel vice-président principal aux financements mandataires.

Processus de recrutement d'un nouveau président-directeur général

fait état des discussions tenues lors de cette assemblée spéciale du comité avec le président du conseil d'administration relativement au processus à être suivi pour le recrutement d'un nouveau président-directeur général, le tout tel qu'il en a été fait mention par M. Louis L. Roquet antérieurement au cours de la présente assemblée du conseil d'administration.

Rémunération incitative pour la haute direction

indique que le comité a passé en revue une nouvelle version du modèle de rémunération incitative pour la haute direction produite suite aux commentaires et demandes du comité formulés lors d'une assemblée antérieure de celui-ci. Les discussions ont notamment porté sur les cibles à être atteintes, en plus de l'imposition de deux déclencheurs, à savoir un relativement à l'atteinte de % du profit net budgété et un autre relativement à l'atteinte d'un niveau minimal de performance de la Société, en l'occurrence % des indicateurs de performance.

Ceci, comme indiqué au premier paragraphe du document transmis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, est par ailleurs sous réserve des lois et des directives gouvernementales applicables en ces matières. Ainsi, il appert que, pour les deux prochains exercices de la Société, l'atteinte du résultat net demandé par le gouvernement et le maintien au niveau agréé avec le gouvernement de la masse salariale de la Société constitueront des conditions préalables au paiement de toute rémunération variable.

Les administrateurs notent que la politique maintenant soumise est en nette amélioration avec le système prévalant jusqu'à maintenant. Il y aura lieu cependant de continuer à peaufiner ce modèle. Ainsi, sous réserve des demandes gouvernementales pouvant être formulées de temps à autre à cet égard, la pertinence de maintenir un objectif de rentabilité et la nature de celui-ci sont discutées. Sont également discutés : la cohérence entre les objectifs de nombre d'interventions financières et la valeur des financements; une meilleure captation de l'impact des interventions de la Société sur le développement économique au Québec; une captation à prévoir d'éléments tels que la satisfaction de la clientèle, celle du personnel de la Société et la complémentarité des activités de la Société.

Les administrateurs demandent, étant donné les demandes transmises par le gouvernement à ce sujet, que les déclencheurs requis par celui-ci figurent dès maintenant dans la version définitive de la politique, étant entendu que ces déclencheurs pourront être modifiés, en temps opportun, selon l'état des demandes gouvernementales.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la politique de rémunération incitative d'Investissement Québec, telle que soumise aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve d'y insérer comme élément déclencheur du paiement les conditions à être fixées par le gouvernement du Québec pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016 de la Société.

STRATÉGIE DE CO-INVESTISSEMENT EN CAPITAL DE RISQUE

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

, se joignent à l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du projet de stratégie en capital de risque qui leur a été transmis avant la présente assemblée.

rappelle l'existence du réseau de fonds dans lesquels Investissement Québec est investisseur et les expertises en place, à ce stade, au sein d'Investissement Québec.

décrit les conclusions principales du rapport commandé par la Société en support de l'élaboration de la stratégie ici déposée.
L'approche qui a été retenue à ce jour à l'endroit de deux fonds est expliquée, L'approche par rapport aux investissements dans le démarrage d'entreprises manufacturières est aussi expliquée,
Dans les circonstances, se dit d'avis qu'il paraît y avoir peu d'inconvénients à opter pour la stratégie ici proposée.
précise qu'après analyse, quelque seraient présentement ciblées. explique les facteurs favorisant l'éventuelle réussite du modèle ici proposé.
L'ordre de grandeur des fonds dédiés par Investissement Québec à ces investissements est discuté. Il tient compte d'une nécessaire prudence à adopter dans les circonstances.
La gouvernance relative à la prise de décision quant à ces investissements est rappelée. Le rôle à cet égard du comité de capital de risque institué par le conseil d'administration de la Société est décrit. Les seuils monétaires à retenir sont discutés.
Les administrateurs conviennent que tant que l'entreprise sera en «mode capital de risque», la gouvernance et la gestion applicables à l'investissement de la Société demeureront les mêmes.
De même, il est précisé qu'en l'absence de tels fonds dans certains secteurs, Investissement Québec effectuera ce type d'investissement avec d'autres investisseurs, tels les fonds fiscalisés.
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver la stratégie déposée sous réserve des modifications énoncées.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER la stratégie de co-investissement en capital de risque d'Investissement Québec, telle que soumise aux administrateurs avant la présente assemblée, sous réserve des modifications énoncées au cours de celle-ci.
quittent l'assemblée.
<u>DIRECTION PRINCIPALE DE L'INVESTISSEMENT, PETITES CAPITALISATIONS — PLAN DE TRAVAIL (suivi)</u>
Les membres du conseil d'administration conviennent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
, se joint à
l'assemblée. indique que les interventions visées par sa nouvelle direction seront de l'ordre de
2 M\$ à 5 M\$ dans des entreprises faisant des profits ou sur le point d'en faire.

Il y aura lieu ici de couvrir des entreprises de plusieurs secteurs d'activités, dans toutes les régions du Québec.

Il conviendra d'alléger la procédure, pour accélérer le traitement de ce type de dossiers.

Les membres de l'équipe dédiée à ces investissements vont suivre personnellement les investissements réalisés.

La contribution de la vice-présidence au soutien et au suivi des investissements («VPSSI») à ce type de dossiers est expliquée.

L'aspect ressources humaines est discuté.

Le stade d'intervention (pré-rentabilité) est aussi discuté.

quitte l'assemblée.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014 ET PRÉVISIONS ANNUELLES (3/9 – 2-15) POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

Ayant pris connaissance des documents afférents aux résultats financiers de la Société pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2014 et aux prévisions annuelles (3/9 – 2015) qui leur ont été remis préalablement à la tenue de la présente assemblée, les administrateurs s'en déclarent satisfaits.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.

Les administrateurs ont pu prendre connaissance des documents afférents aux résultats financiers pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2014 pour le Fonds du développement économique qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée et s'en déclarent satisfaits.

fait par ailleurs état de l'approche en cours au gouvernement par rapport aux financements possibles de divers projets économiques et par rapport au mode de fonctionnement d'Investissement Québec et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Le nombre de demandes venant des entreprises est, de ce fait, en baisse.

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

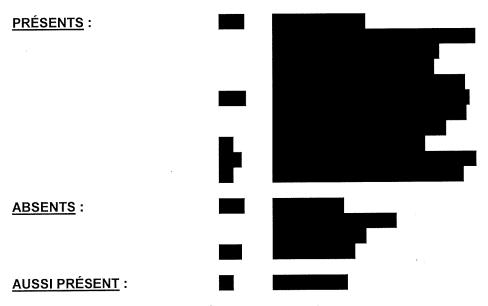
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 25 août 2014, de 13h00 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant so	oumise, l'assemblée es	st levée.	
Le Président		Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h45, lundi, le 11 août 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :
 - Point 1 Président-directeur général par intérim.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

- M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, fait état de la situation concernant le président-directeur général de la Société et de la nécessité qu'il y a, à ce moment-ci, de recommander au gouvernement la nomination d'un président-directeur général par intérim.
- M. Roquet explique les raisons qui motivent la recommandation ici soumise de nommer à cette fonction M. Yves Lafrance, actuellement vice-président principal aux financements mandataires de la Société.

Le comité des ressources humaines a par ailleurs entériné cette recommandation.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu de recommander la nomination de M. Lafrance.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres présents :

- DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de Monsieur Yves Lafrance, actuellement vice-président principal aux financements mandataires à Investissement Québec, à titre de président-directeur général par intérim d'Investissement Québec.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumis	e, l'assemblée est levée.	
Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h45, vendredi, le 15 août 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ayant renoncé à l'avis de convocation ou par écrit ou du fait de leur présence et un quorum étant atteint, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

GAZ MÉTRO GNL, S.E.C. (demande d'investissement)

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, fait état de la nature du projet ici impliqué, visant l'implantation par Gaz Métro d'une capacité additionnelle de production de gaz liquéfié à son usine dite «LSR» de l'est de Montréal.

, explique le mode de comptabilisation à être retenu par rapport à cet investissement.
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu pour la Société de réaliser l'investissement ici proposé.
·
Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER la Société ou l'une de ses filiales à investir un montant de 50 M\$ dans Gaz Métro GNL, S.E.C. ou toute entité sous le contrôle de Société en commandite Gaz Métro, pour les fins d'accroître la capacité de production de gaz naturel liquéfié à son usine «LSR» sise dans l'est de Montréal, le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document présenté lors de l'assemblée.
AUTRES AFFAIRES
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 25 août 2014, de 13h00 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président

Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h00, lundi, le 25 août 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 28 JUILLET 2014, LE 11 AOÛT 2014 ET LE 15 AOÛT 2014

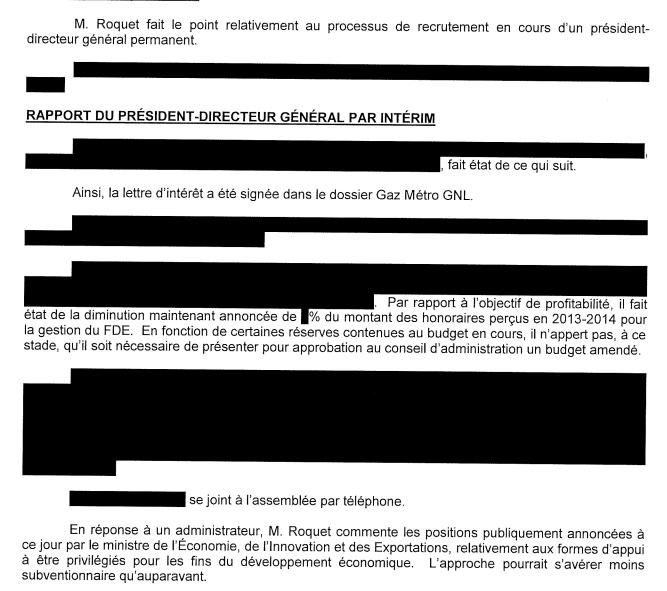
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 juillet 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée;
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 11 août 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 15 août 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS
Programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration (28 avril 2014)
, indique qu'une
session portant sur les exportations devrait être offerte à l'heure du lunch précédant l'assemblée du conseil d'administration prévue pour le 27 octobre 2014.
<u>Délégation d'autorité (règlement intérieur) – Révision (28 avril 2014)</u>
indique qu'une proposition de révision devrait être présentée au comité de gestion des risques le 17 novembre prochain.
Comité de capital de risque – Désignation des membres (28 avril 2014)
indique que ce sujet sera traité au cours de la présente assemblée.

Les autres éléments de suivi seront traités ultérieurement au cours de la présente assemblée en présence de M. Yves Bourque, vice-président au soutien et au suivi des investissements.

Autres sujets (28 juillet 2014)



En réponse à un administrateur, M. Roquet rappelle que

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 21 août 2014)

ITAL TORY BO COMMITE DE COMMITTE DE COMMIT
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 21 août 2014. Étaient présents à cette
assemblée
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette
assemblée.
indique d'abord que le comité a passé en revue le profil de risque des interventions financières autorisées au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2014; il rappelle à cet égard que la notation inscrite par rapport aux interventions sous forme d'équité en est une d'entreprise, alors que la notation afférente aux autres interventions financières en est une d'instrument. Ce document a été remis aux administrateurs lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration tenue en juillet dernier.
Les membres du comité ont ensuite examiné le profil du portefeuille global de la Société; peu de changements sont à noter à cet égard par rapport au trimestre précédent. Il rappelle qu'au 31 mars 2014, une dépréciation de a été prise dans les livres d'Investissement Québec par rapport à sa participation dans
Le comité a également passé en revue les faits marquants afférents aux 10 placements en équité les plus importants de la Société et aux 10 prêts et débentures les plus importants de la Société. Il est noté que
Les faits saillants au 30 juin 2014 relativement aux filiales et aux coentreprises opérantes ont également été examinés ce, à partir du document intitulé «Sommaire – Filiales et coentreprises opérantes au 30 juin 2014» qui a été transmis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée. À cet égard, il y aura lieu de présenter au conseil d'administration la stratégie de mitigation des risques adoptée pour Quant à , il y aura lieu également d'informer le conseil d'administration relativement aux développements à survenir au cours des prochaines semaines, notamment dans le cadre du processus de mise en vente de l'usine.

Les membres du comité ont également passé en revue le profil du portefeuille en redressement et en réalisation.
Par la suite, le comité a pris connaissance des prévisions 3/9 pour ce qui est des résultats consolidés de la Société pour la période qui se terminera le 31 mars 2015. Selon ces prévisions, le bénéfice net prévu au budget approuvé par le conseil d'administration devrait être atteint. L'analyse de sensibilité démontre que les risques principaux ont trait à
Dans cette perspective, il avait été demandé à la direction d'envisager de procéder à le sujet, indique qu'à ce jour, la Société, par l'entremise de actions de le le le détient quelque le des actions de le
poursuit en indiquant que le comité a ensuite reçu de la direction la reddition de comptes au 30 juin 2014 relativement à diverses politiques, dont celle afférente au marché boursier pour ce qui concerne les investissements réalisés par IQ Immigrants Investisseurs. Il est noté à cet égard, qu'à ce jour, un gain non-réalisé de M\$ existe dans ce portefeuille et qu'il y aurait lieu d'envisager qu'il puisse être graduellement encaissé. Quant à la couverture du risque du prix de l'aluminium, il est noté, qu'à ce jour, la direction est d'evis puille de la direction est d'evis puille de la couverture du risque du prix de l'aluminium, il est noté,

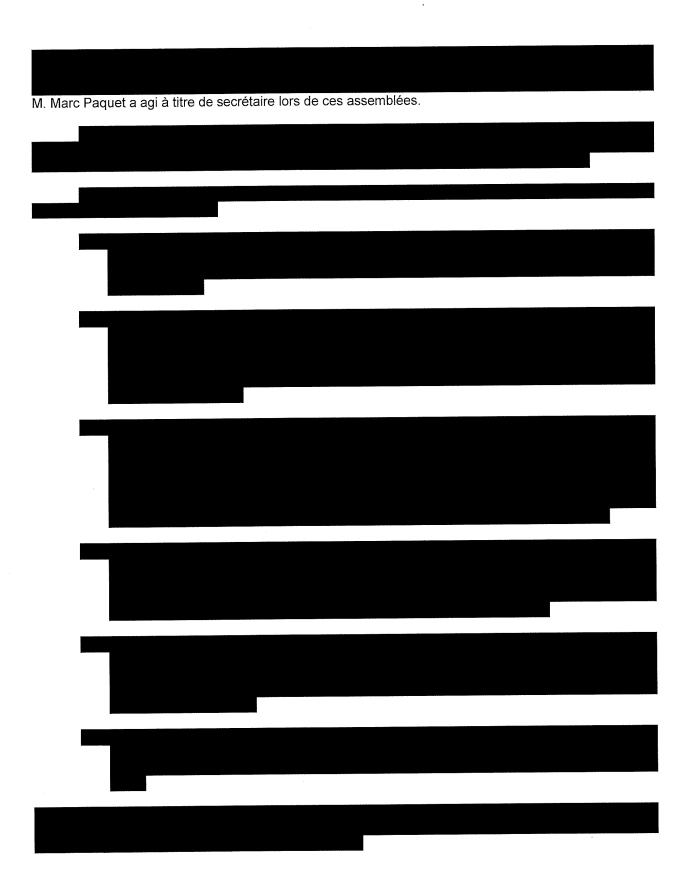
Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs relativement

qu'à ce jour, la direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de procéder à une couverture de celui-ci. Il a par ailleurs été demandé à cet égard de préparer une stratégie de mitigation du risque relié à la variation du

prix de l'aluminium.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 28 juillet 2014 et du 25 août 2014)

, fait rapport au conseil d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 28 juillet 2014 et plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à ces assemblées,

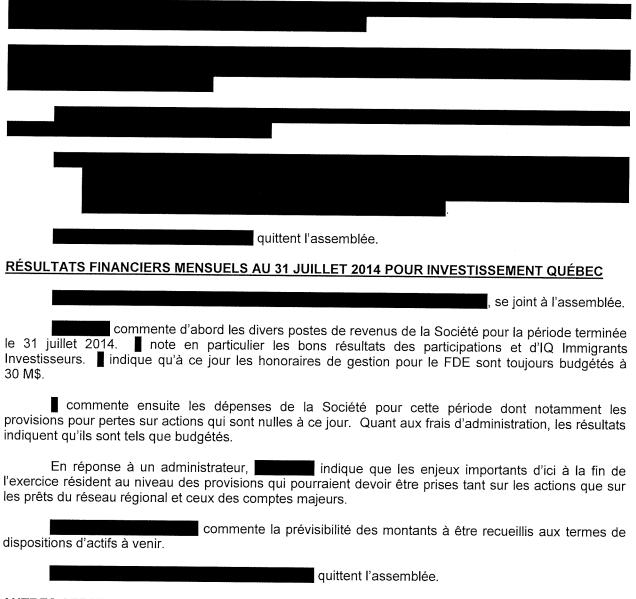


précise à cet égard qu'un premier exercice de revue de la composition des conseils d'administration des sociétés en portefeuille a été effectué au cours des derniers mois et que le comité demeure ouvert à toute proposition, le cas échéant.
COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (proposition de composition)
rappelle que la charte du comité de capital de risque et le profil de ses membres ont déjà été adoptés par le conseil d'administration. La charte prévoit que le comité serait composé de six personnes. Il propose, dans un premier temps, que la composition du comité soit limitée à trois personnes et qu'il s'agirait, en l'occurrence, de MM. Michel Brûlé et Luc Dupont, membres du conseil d'administration d'Investissement Québec et de M. Normand Provost, actuellement conseiller au président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il rappelle les tâches dévolues au comité et se dit d'avis qu'un nombre plus restreint de membres rendra le comité plus agile à œuvrer. Il précise par ailleurs qu'il entend pouvoir assister aux réunions du comité à titre d'observateur.
M. Roquet propose que les modifications qui doivent s'ensuivre à la charte de même que les désignations de membres soient officialisées à la prochaine assemblée du conseil d'administration de la Société.
PLAN D'ACTION 2014-2015 RÉVISÉ
, se joignent à l'assemblée.
rappelle les cinq enjeux contenus au plan stratégique 2014-2017 et passe sommairement en revue les actions envisagées par objectif pour l'exercice en cours. Quant aux dates butoirs indiquées pour la réalisation des actions en question, indique que certaines de celles-ci sont déjà réalisées. Lorsqu'indiquée, la date du 31 mars 2015 correspond généralement à une action devant être menée en continu au cours de l'exercice.
Les administrateurs rappellent que le plan stratégique doit s'accompagner d'un plan financier pour les trois exercices couverts par celui-ci.
À cet égard, demande à la direction de produire au conseil d'administration sous forme de tableau chiffré l'information ici requise.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER le plan d'action 2014-2015 afférent au plan stratégique 2014-2017 d'Investissement Québec, tel que présenté aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS (suite)

quitte l'assemblée.

Precisions demandees () (26 juillet 2014)
À la demande d'un administrateur, décrit la situation qui prévaut relativement aux ressources humaines de cette filiale de la Société et plus spécifiquement quant à et plus particulièrement ses donnée. Commente les pratiques salariales à envisager. décrit ensuite l'équipe de direction en place et fournit des précisions quant à
commente ensuite la stratégie qui consisterait pour Investissement Québec à vendre la totalité ou une partie de l'entreprise. La possibilité d'en accroître la rentabilité en y adjoignant, par exemple, est aussi soulevée.
Précisions demandées (Gestion forestière du Saint-Maurice) (28 juillet 2014)
commente sommairement les informations relatives à cette filiale de la Société transmises aux administrateurs avant l'assemblée.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS



AUTRES AFFAIRES

Les membres du conseil d'administration demandent que les assemblées régulières du conseil d'administration se tiennent dorénavant à partir de 13h30.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

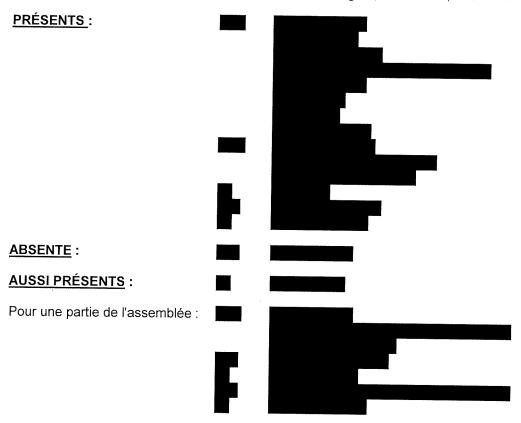
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 22 septembre 2014, de 13h30 à 17h00 (au siège social de la Société à Québec – 1200 route de l'Église, bureau 500).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant so	oumise, l'assemblée est levée.
	Le Secrétaire
Le Président	Le Secretaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 22 septembre 2014, au 1200, route de l'Église, bureau 500, à Québec.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve que les fiches de suivi relatives à certaines entreprises devant être traitées à la rubrique 10 «Résultats financiers mensuels au 31 août 2014 pour Investissement Québec» de l'ordre du jour le seront à la rubrique 5 «Suivi des procès-verbaux antérieurs».

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE l'ASSEMBLÉE TENUE LE 25 AOÛT 2014

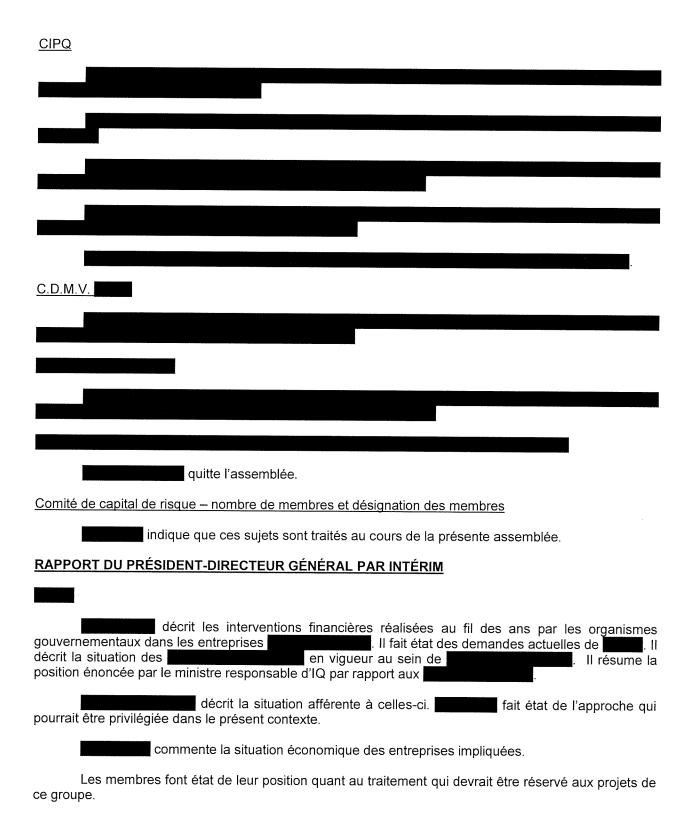
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 25 août 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

Albecour à certains de ses clients.

SUIVI DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS
Programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration (28 avril 2014)
décrit les sujets qui devraient faire l'objet de la présentation concernant les exportations et qui sera donnée à l'heure du midi le 27 octobre 2014, à Montréal, par l'économiste en chef de EDC. Les administrateurs pourront transmettre au secrétaire d'autres aspects concernant ce sujet qu'ils voudraient voir traités, s'il en est, suite à cette présentation.
<u>Délégation d'autorité (règlement intérieur) – Révision (28 avril 2014)</u>
des modifications au règlement intérieur sont proposées pour fins d'approbation au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.
<u>Plan stratégique 2014-2017 (28 juillet 2014)</u>
fait le point relativement au statut afférent audit plan.
Informations demandées (Albecour; CIPQ; C.D.M.V.; Cepsa Chimie Montréal) (25 août 2014)
l'assemblée.
Albecour
fournit des explications quant à la nature de la prime «midwest» chargée par



Fonds du développement économique –
rappelle l'accélération des interventions financières du FDE au cours des deux dernières années, au vu des articles de presse parus à cet égard au cours des derniers jours. Le commente le positionnement médiatique à adopter dans les circonstances et l'attitude à favoriser auprès des employés.
Les comparables en matière de nature, de hauteur et d'impact des interventions financières du FDE sont discutés, dans une perspective de contrôle du message.
La possibilité qu'IQ puisse faire le point une à deux fois par année sur ses activités est suggérée.

La formation du FDE et sa reddition de comptes séparée prévues à la Loi sur IQ sont rappelées.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 22 septembre 2014)

Il est rappelé qu'IQ a une vocation «hybride».

conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. É	fait rapport au Etaient présents
à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que	
. M. Paquet a agi à titre de secrétaire lors de cette assemblée.	
indique que le comité a d'abord approuvé que M ^{me} Guylaine Gaston A. Morin, respectivement désignés par Investissement Québec pour siég	Saucier et M. Jer au conseil
d'administration de Junex et Stornoway Diamond,	
	1

Les membres du comité ont ensuite passé en revue certaines modifications proposées au code d'éthique applicable aux dirigeants et employés de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Les propositions de modifications seront soumises au conseil d'administration au cours des prochains mois.

Le comité a aussi étudié les modifications proposées à la charte du comité de capital de risque, concernant le nombre de membres et le quorum aux réunions du comité. Il est proposé que le comité soit composé de trois membres dont, au minimum, un qui doit être membre du conseil d'administration d'IQ et, au minimum, un provenant de l'externe. Quant au quorum, il serait composé des trois membres.

Les membres du conseil d'administration se disent d'accord avec ces propositions.

Les membres conviennent également de modifier la charte

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications à la charte du comité de capital de risque de la Société telles que proposées et convenues au cours de la présente assemblée.

poursuit en faisant état que le comité a revu les propositions de modification au règlement intérieur de la Société. Le comité en recommande l'approbation, sous réserve qu'en ce qui concerne le comité de capital de risque, il y a lieu d'agencer les dispositions du règlement avec celles de la charte dudit comité maintenant approuvées par le conseil d'administration.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, et sur proposition dûment faite, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER les modifications proposées au règlement intérieur de la Société telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve d'agencer les dispositions afférentes au comité de capital de risque avec celles de la charte dudit comité approuvées au cours de la présente assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 12 septembre 2014)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue le 12 septembre 2014. Étaient présents à cette érunion,
indique que le comité a d'abord débattu de la situation du capital de risque au Québec et du positionnement qu'Investissement Québec pourrait développer à cet égard. Les membres du comité verront à poursuivre leurs discussions à ce sujet au cours des prochaines semaines.
Le comité a par ailleurs recommandé pour approbation au président-directeur général, en fonction des dispositions de la charte du comité, deux investissements. Le premier est pour une somme de M\$ dans l'entreprise Light Speed Retail, pour une participation de M\$. L'investissement s'accomplit avec le Fonds iNnovia III S.E.C. L'entreprise œuvre dans le domaine du développement de logiciels et emploie près de 200 personnes, dont quelques 130 personnes au siège social de Montréal. La levée de fonds en cours est de M\$ US sous forme d'équité et sera complété par un prêt de M\$ US.
Le comité a également recommandé pour approbation au président-directeur général un investissement de M\$ dans l'entreprise inc., une société technologique de stade du démarrage et œuvrant au développement d'une . Une autre somme
de \$\ \\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\\$\
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS

, pour raison de conflit d'intérêts possible, se retire de l'assemblée.

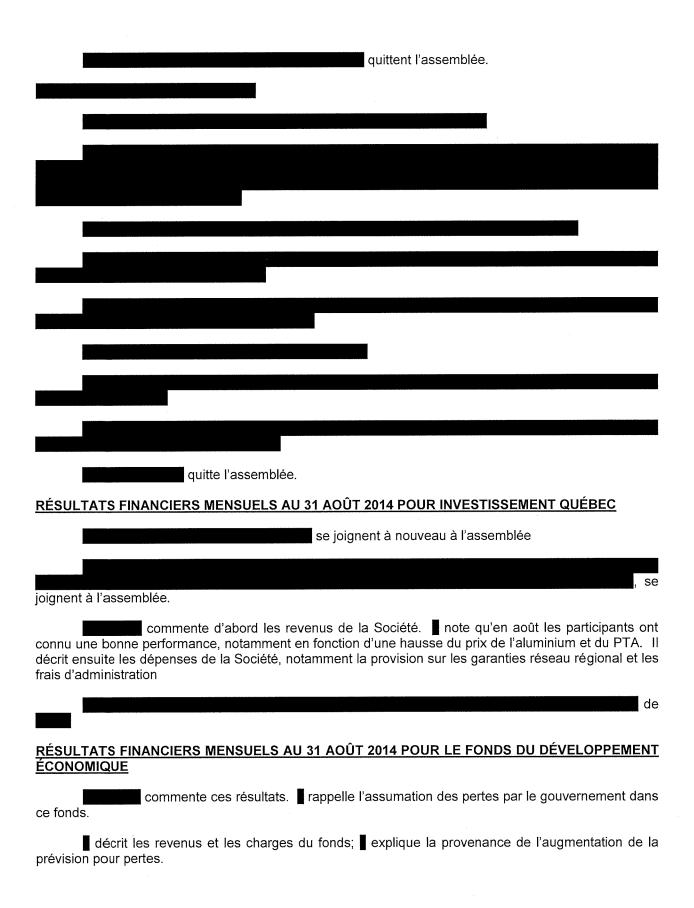
se joignent à
l'assemblée par voie de vidéoconférence.
explique que la modification ici proposée s'inscrit dans la volonté de participer à la création du qui s'inscrit dans l'initiative du gouvernement fédéral intitulée: Plan d'action sur le capital de risque, lancée en janvier 2013.
Elle rappelle les paramètres principaux de ce plan puis les caractéristiques afférentes à notamment quant au fait que devaient y contribuer, \$
explique le changement ainsi proposé consistant à ce que la contribution de soit diminuée à M\$ respectivement; M\$ de l'engagement initial seraient versés au
Il s'ensuit que la participation d'Investissement Québec au passera de % à %. Cette hausse de participation fait en sorte qu'Investissement Québec assumera M\$ au cours de l'exercice 2014-2015. Les pertes futures tiendront compte de l'augmentation du risque impliqué mais il n'est pas possible pour l'instant de présenter leur ordre de grandeur exacte.
ajoute que les dispositions du ne comporteront ne comporteront », la seule condition exigée par le gouvernement fédéral étant qu'un pourcentage de seulement 30% de la capitalisation de ce fonds de fonds soit investi au Canada.
M ^{me} Pinsonnault explique également la réduction qui devrait s'en suivre
Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration notamment quant à:
Après délibérations, les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver
Sur recommandation du comité de capital de risque et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER à signer un amendement à la ou à signer ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

quittent l'assemblée. Agropur coopérative (demande d'investissement)
rigropur cooperative (demande d investissement)
se joignent à l'assemblée.
rappelle que le présent dossier Depuis lors, il indique acquisition aux États-Unis de G\$ Suite à la confirmation par la et par la de leur participation au financement d'Agropur par voie de souscription à des parts privilégiées de l'entreprise, les souscriptions à ces titres atteindront approximativement M\$. La lettre d'intérêt à cet égard a été signée par toutes les parties impliquées
M\$. La vérification diligente financière . La vérification juridique sera accomplie
au cours des prochaines semaines.
commente l'analyse qui a été faite par Investissement Québec des rapports faits par Agropur en relation avec et qui commente notamment ensuite .
Il décrit ensuite les caractéristiques des parts privilégiées à être émises à Investissement Québec et les restrictions y afférentes.
Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver l'investissement ici proposé.

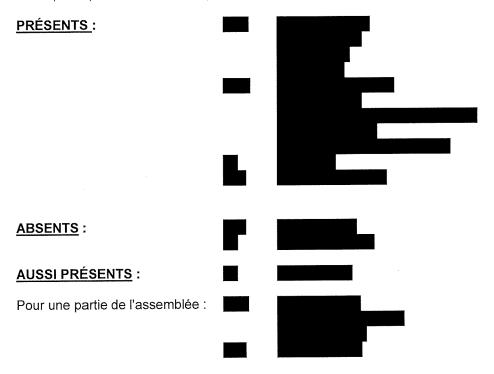
Sur recommandation du comité de financement, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Investissement Québec à acquérir dans le cadre du financement d'Agropur Coopérative une tranche pouvant aller jusqu'à 65 M\$ de Parts de placement privilégiées d'Agropur Coopérative, le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits au cours de la présentation faite au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.



explique à nouveau les postes 3) et 4) des revenus et les postes 11) et 13) des charges.
COMITÉ DU CAPITAL DE RISQUE - COMPOSITION
rappelle qu'en diminuant le nombre de membres du comité de 6 à 3, il vise à ce que celui-ci soit doté d'une plus grande agilité. Comme déjà mentionné, il est proposé que les membres du comité qui ont, par ailleurs, déjà siégé, soient MM. Michel Brulé et Luc Dupont, membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, et M. Normand Provost.
Les membres conviennent qu'il y a lieu d'approuver la nomination des candidats proposés par M. Roquet.
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 DE NOMMER, membres du comité de capital de risque de la Société, pour la prochaine année, MM. Michel Brulé, Luc Dupont et Normand Provost.
AUTRES AFFAIRES
M. Roquet indique que
La chronologie impliquée est discutée.
DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)
Les membres n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos à ce stade-ci de l'assemblée.
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 27 octobre 2014, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal). Elle sera précédée d'une présentation par l'économiste en chef d'EDC à l'heure du midi.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.
Le Président Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 27 octobre 2014, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone et notamment à

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve qu'il y aura interruption de l'assemblée après la rubrique 10, de façon à ce qu'une assemblée spéciale du comité de gouvernance et d'éthique soit tenue pour les fins des recommandations requises pour le sujet prévu à la rubrique 11.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE l'ASSEMBLÉE TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 22 septembre 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

Plan stratégique 2014-2017 (28 juillet 2014)
fait le point relativement au statut afférent audit plan. Il indique que certaines précisions devront lui être apportées.
PARRORT DI PRÉSIDENT DIRECTEUR CÉNÉRAL DAR INTÉRIM
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
, se joint à l'assemblée. indique qu'il y a quelque deux semaines,
par , en comparaison avec ; par
contre cette transaction se fera comme il était prévu pour la transaction . L'offrant convient,
rappelle qu'IQ détient une participation de % dans l'entreprise suite à deux investissements au capital-actions .
La transaction devra par ailleurs faire l'objet d'une autorisation du Bureau fédéral de la concurrence.
décrit les étapes à venir devant conduire à la clôture de cette transaction.
Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration.

Après délibérations, les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'autoriser la transaction telle que décrite au cours de la présente assemblée. M. Roquet indique qu'il y aura lieu de convoquer le conseil d'administration advenant que des modifications substantielles soient apportées aux modalités de la transaction ici décrite.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Investissement Québec ou toute filiale détenue par elle en propriété exclusive d'autoriser la vente de la quasi-totalité des actifs de Vision Globales A.R. Ltée à Quebecor média inc. ou une entité affiliée à celle-ci, le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits au cours de la présente assemblée.

CEPSA Chimie Montréal

À la demande du conseil d'administration, fait le point relativement au
rappelle que ces usines produisent du PTA, la molécule de base servant à la fabrication de bouteilles de plastique. Il indique qu'à ce stade,
Gaz Métro GNL, S.E.C. et Knowlton Development Corporation
indique que les transactions d'investissement reliées à ces dossiers ont maintenant été clôturées.
. Il fait par ailleurs le point quant à l'état du dossier
quitte l'assemblée
Résultats au 30 septembre 2014 versus objectifs
commente l'évolution du nombre et des montants des interventions financières d'Investissement Québec et du Fonds du développement économique au 30 septembre 2014, soit au terme du premier semestre de l'exercice financier en cours. In note que pour Investissement Québec, le nombre d'interventions et les montants y afférents sont par rapport à la même période l'année dernière et l'année précédente. I énonce les motifs qui peuvent expliquer commente ensuite la situation pour ce qui est du FDE, Ces résultats sont dans la lignée de ce qui avait été présenté au comité des ressources humaines et au conseil d'administration au moment de la fixation des objectifs pour les fins de la rémunération variable des cadres et employés pour l'exercice en cours. En fonction d'une projection raisonnable, il est donc

p	indique qu'il y aurait lieu, dans ce contexte, de considérer our, notamment faire en sorte que le niveau de risque des portefeuilles impliqués
s accroisse	pas significativement.
PRÉVISION	IS FINANCIERS POUR LE PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2014 NS ANNUELLES (6/6 – 2015) POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC
l'assemblée	, se joignent e.
	indique d'abord que l'actif de la Société a augmenté de M\$ au cours du semes
terminé le 3 autres place	30 septembre 2014, en raison notamment de l'augmentation nette des prêts de M\$ et de ments de M\$. Il en résulte cependant une baisse de l'encaisse de M\$ par rapport
début de l'e	exercice en cours. Il note que les prêts-réseau régional sont en hausse de quelque M\$ début de l'exercice. Les actions non cotées sont en hausse de quelque M\$; la diminut
de M\$ i	relative à est largement due au fait que celle-ci est en mode liquidation de s
portefeuille. additionnell	La hausse de M\$ en regard des fonds d'investissement est due aux sommes investies dans le fonds
ļ	commente ensuite le flux de trésorerie corporatif pour la période terminée le
comptes ma	
à la suite de	e la clôture des investissements dans Gaz Métro GNL et KDC.
М.	Carrier note ensuite les encaissements sur les prêts – comptes majeurs
	commente ensuite le sommaire des résultats consolidés pour le semestre terminé le
septembre 2	2014 et les prévisions 6/6 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. 📱 note d'abord que
mise en éq	t projeté pour l'exercice est de quelque M\$. I indique que les résultats des participation uivalence sont supérieurs de M\$ au montant projeté pour le premier semestre, en rais
	d'une nette amélioration Que capital de risque (IQ Fier et Fonds d'investissement), les administrateurs demandent que
	chacun soient présentés séparément.
M. (Gilbert commente ensuite le montant atteint des frais d'administration pour le semestre qui de M\$ que le montant budgété. Les administrateurs signalent, à cet égard,
	pour permettre à la Société d'exécu
correctemer	nt sa mission et son plan d'action.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2014 ET PRÉVISIONS ANNUELLES (6/6 – 2015) POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
passe d'abord en revue l'état consolidé de la situation financière du FDE au 30 septembre 2014. Les données sont présentées en comparaison avec celles qui prévalaient au 31 mars 2014. Il note en particulier l'augmentation importante du poste «actions» suite aux interventions financières réalisées dans Stornoway Diamond et dans Ciment McInnis.
poursuit en décrivant l'état des résultats pour le premier semestre de l'exercice financier en cours. Perplique la nature du poste «contribution du gouvernement du Québec au titre de la provision pour perte» contenu dans les revenus afférents au FDE.
Les administrateurs notent l'accroissement des sommes impliquées dans les interventions du FDE. M. Lafrance indique par ailleurs qu'au cours de ce semestre, une majorité des heures travaillées par les employés d'Investissement Québec l'ont été par rapport à des dossiers relevant du FDE. Cette situation devrait se modifier au cours du prochain exercice financier, en fonction notamment d'une diminution à prévoir du nombre de dossiers du type mandataire.
quitte l'assemblée.
TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2014-2015 AU 30 SEPTEMBRE 2014
joint à l'assemblée.
commente les résultats d'atteinte au 30 septembre 2014 des cibles annuelles afférentes aux objectifs principaux du plan d'action 2014-2015 de la Société. Elle note en particulier les indicateurs qui font l'objet , dont
Elle décrit ensuite les résultats des activités de la Société au 30 septembre 2014 par produit financier et à l'égard de la prospection des investissements étrangers. Il est demandé qu'une présentation soit faite au conseil d'administration relativement aux activités et au pipeline de projets de la vice-présidence aux affaires internationales.
décrit ensuite l'état du portefeuille en arrérage et précise les conditions nécessaires pour que les prêts ou garanties se retrouvent dans ce portefeuille.

décrit ensuite les résultats des activités du Fonds du développement économique au 30 septembre 2014. Explique la nature du programme Essor.

SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2014

Les administrateurs ont pris connaissance du profil de risque des interventions financières autorisées pour le semestre terminé le 30 septembre 2014. La notation moyenne des instruments financiers afférente à ces interventions financières est de , pour un montant global de quelque M\$.
Il est noté que la note moyenne d'instrument de afférente aux interventions en capital de risque devrait être révisée à .
précise que le document afférent à la présente rubrique sera également soumis à la prochaine assemblée du comité de gestion des risques de la Société.
Martin de la quittent l'assemblée.
Comme prévu à l'ordre du jour adopté au début de la présente assemblée, celle-ci a été interrompue à ce stade pour permettre la tenue d'une assemblée spéciale du comité de gouvernance et d'éthique de la Société.
COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROPOSITION DE COMPOSITION
L'assemblée du comité de gouvernance et d'éthique étant terminée, l'assemblée du conseil d'administration se poursuit.
fait le point relativement au remplacement et à la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la Société. Deux membres restant à être nommés, dont un qui doit impérativement être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés, il propose de reporter la composition des comités de vérification et de gestion des risques une fois que ces nominations auront été faites par le gouvernement.
Quant au comité de gouvernance et d'éthique et à celui des ressources humaines, il propose que leur composition soit agréée au cours de la présente assemblée, ces compositions étant par ailleurs recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale du 27 octobre 2014)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité ainsi que
. Me Paquet a agi à titre de secrétaire lors de cette assemblée.
indique que le comité a pris connaissance de la proposition faite par le président du conseil d'administration relativement à la composition du comité de gouvernance et d'éthique et de celui des ressources humaines. Les membres ont convenu qu'il y avait lieu de recommander la composition proposée par

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le comité de gouvernance et d'éthique soit composé de M. Michel Brûlé et de M^{mes} Louise Sanscartier et Claudine Roy et que le comité soit présidé par M^{me} Louise Sanscartier; et
- QUE le comité des ressources humaines soit composé de M^{mes} Anne Bourhis et Nadine Girault et de M. René Roy et que le comité soit présidé par M. René Roy.

NOMINATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RESSOURCES QUÉBEC INC. (filiale à part entière)

M. Roquet indique qu'il y a lieu d'attendre que les nominations restantes au conseil d'administration de la Société soient effectuées par le gouvernement avant de procéder aux nominations des trois membres du conseil d'administration de Ressources Québec inc. qui doivent provenir du conseil d'administration d'Investissement Québec. Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu effectivement d'attendre ces nominations avant de procéder.

RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 2 octobre 2014)

relativement à la réunion du comité tenue le 2 octobre 2014. Étaient présents à cette réunion
indique d'abord que a rappelé que le comité n'est pas un comité du conseil d'administration mais un comité aviseur au PDG et au conseil d'administration dans les matières qui lui ont été dévolues aux termes de la charte qui a été approuvée puis modifiée par le conseil d'administration. Les membres du comité verront lors d'une prochaine rencontre à exprimer leur compréhension du rôle qui doit être joué par chacun d'eux au sein du comité. Dans le cadre d'un projet d'appel d'offres pour la création d'un fonds de démarrage part au comité de la conclusion d'une étude réalisée par pour Investissement Québec indiquant . Il y aurait notamment un besoin à combler
membres ont ensuite interagi avec quant à la validation ou non des constats établis quant aux lacunes du marché dans le secteur manufacturier. Il appert que les besoins en capital pourrait davantage être à l'égard des entreprises manufacturières ayant un chiffre d'affaires de M\$ à M\$.
précise que ce sujet sera approfondi avec des représentants d'Anges Québec lors de la prochaine réunion du comité.
ont par ailleurs identifié ce qui représente à leurs yeux les faiblesses des petites et moyennes entreprises dans ce secteur.

AUTRES AFFAIRES

<u>Calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2015 (année de calendrier) (pour approbation)</u>

Les administrateurs ont pris connaissance du calendrier qui leur a été soumis avant la présente assemblée. Ils conviennent qu'il y aura plutôt lieu de tenir les assemblées du conseil d'administration et de ses comités en 2015, non plus le lundi mais le mardi, soit la date suivant immédiatement chacune des dates qui étaient indiquées au calendrier proposé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le calendrier des assemblées du conseil d'administration et de ses comités pour l'année de calendrier 2015 tel que soumis, sous réserve de changer chacune des dates indiquées par la date qui se trouve être le lendemain de chacune de celles-ci.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les membres n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos à ce stade-ci de l'assemblée.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

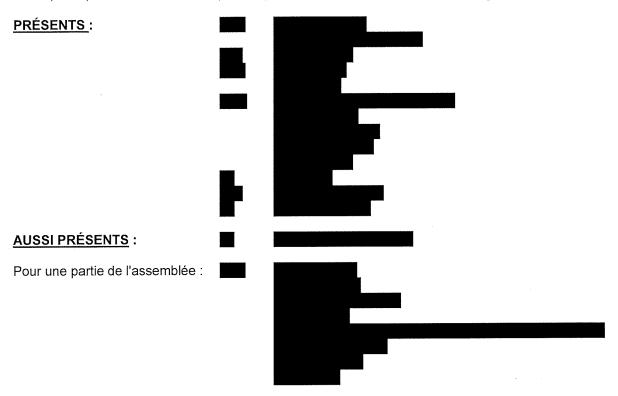
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 17 novembre 2014, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 14h00, lundi, le 17 novembre 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15^e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour révisé tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 27 OCTOBRE 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 27 octobre 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

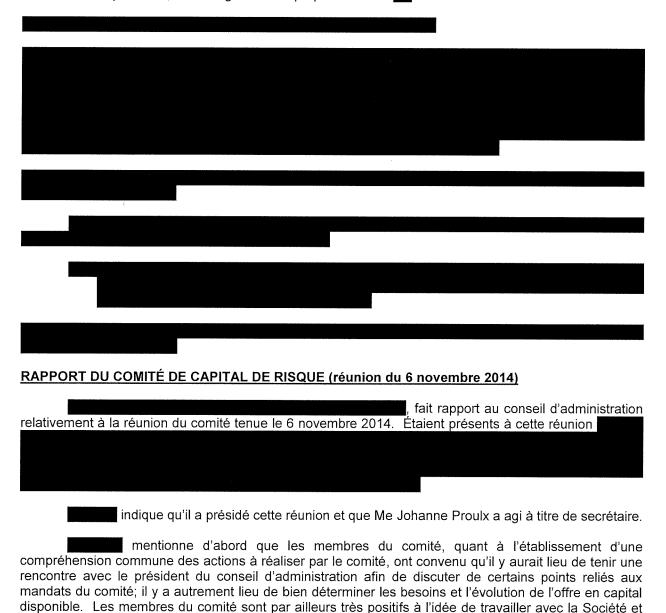
Plan stratégique 2014-2017 (28 juillet 2014) , rappelle que le plan stratégique doit faire l'objet de consultations auprès d'autres ministres ce, aux termes de la Loi sur Investissement Québec.
Recrutement d'un nouveau président-directeur général (22 septembre 2014)
M. Louis L. Roquet indique qu'une recommandation à ce sujet sera soumise au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.
Présentation demandée de la vice-présidence principale aux affaires internationales (27 octobre 2014)
M. Roquet précise que cette présentation fait partie de l'ordre du jour de la présente assemblée.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
<u>Vision Globale A.R. Ltée</u>
rappelle que la transaction de vente des actifs au Groupe TVA, filiale de Québecor, a maintenant été annoncée et que la transaction devrait maintenant suivre son cours comme ultérieurement indiqué au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 17 novembre 2014)
, fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée
. M. Marc Paquet a
agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.
Nomination d'un nouveau président-directeur général - recommandation
quittent l'assemblée et les administrateurs poursuivent celle-
ci à huis clos.
À la suite de la présente assemblée, M. Roquet a indiqué au secrétaire que la résolution suivante
avait été adoptée, à savoir :
<u>Filiales opérantes – augmentations salariales au 1^{er} janvier 2015</u>
se joignent à nouveau à l'assemblée.
précise que le comité a passé en revue les propositions d'augmentations salariales pour
les employés de quatre filiales opérantes de la Société. Le comité recommande l'approbation des augmentations en question.
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER, pour l'année 2015, pour les employés non-syndiqués de SOQUEM inc., des hausses des échelles et de la masse salariale de 60% et 60% respectivement;

- D'APPROUVER, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, pour les employés (incluant le directeur général) de Gestion forestière du Saint-Maurice inc., une hausse globale de la rémunération de base de \(\begin{align*} \text{ (incluant le directeur général) } \end{align*} \)

- D'APPROUVER, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, pour les employés non-syndiqués (incluant le directeur général) de Gestion forestière Lacroix inc., une hausse globale de la rémunération de base de *** (et



Dans le cadre de l'éventuel projet d'appel d'offres

le gouvernement quant à une structure et une vision globale du capital de risque au Québec.

	Le comité
poursuivra sa réflexion à cet égard au cours des prochains mois.	
précise que la réflexion quant à l'évolution du secteur manufacturier au Qu	
démarrage d'entreprises nouvelles dans ce secteur devra se poursuivre, jugeant qu'il y	a la pour
Investissement Québec un rôle important et utile.	

FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS

Les Produits Laminés Sural Canada inc. (prêt à terme garanti) (pour approbation)

l'assemblée.

rappelle d'abord l'implication de la Société (incluant antérieurement la SGF) auprès du groupe vénézuélien Sural par rapport à son usine Intral (sise à Princeville), spécialisée dans la fabrication de fils et de produits à base de tiges d'alliages mécaniques, et son usine Sural Québec (sise à Victoriaville), présentement en construction, et dédiée à la fabrication de tiges d'alliages mécaniques. Il s'agirait ici maintenant de supporter, par voie de prêt, le groupe dans son acquisition de l'usine Reybec (sise à Bécancour), propriété d'Alcoa et dédiée à la fabrication de tiges d'alliages pour conducteurs. Cette vente s'inscrit dans le programme de délestage d'actifs entrepris par Alcoa.

M. Boutin décrit sommairement les activités de cette usine et les synergies qui pourront s'ensuivre avec les autres opérations du groupe Sural au Québec.

Les administrateurs ayant pris connaissance de la documentation pertinente à l'intervention financière ici impliquée, qui leur a été transmise préalablement à la tenue de la présente assemblée, il s'ensuit une discussion avec les membres de l'équipe dédiée à ce projet au sein d'Investissement Québec.



Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver le prêt ici décrit.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER Investissement Québec ou toute filiale détenue en propriété exclusive à effectuer dans Les Produits Laminés Sural Canada inc. un financement par voie de prêt garanti au montant maximum de 8,5 M\$ US, le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans la présentation faite au cours de la présente assemblée.

quittent l'assemblée. RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS AU 31 OCTOBRE 2014 POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC joignent à l'assemblée. indique d'abord que la perte de M\$ subie au mois d'octobre est due plus particulièrement aux provisions prises sur les prêts et les garanties du réseau régional. note aussi les profits réalisés sur disposition d'actions du portefeuille IQ Immigrants Investisseurs. Quant à la provision pour perte sur les actions, elle est due notamment à la baisse des cours boursiers durant le mois d'octobre et à la baisse du cours de l'action de M. Gilbert signale que les frais d'administration sont à un niveau inférieur à ce qui avait été budgété. Il conclut en mentionnant que les objectifs de profits pour l'exercice en cours sont maintenus. RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS AU 31 OCTOBRE 2014 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE rappelle que la contribution financière du gouvernement du Québec pour le mois d'octobre est de \$\,\ \\$, correspondant à une subvention d'équilibre afin de ramener le résultat net du fonds à zéro. Il indique par ailleurs que les intérêts sur emprunts sont quelque peu inférieurs à ce qui avait été budgété. Il explique la diminution de la provision pour pertes, essentiellement due à celle afférente à M. Yves Lafrance rappelle que la provision globale pour le Fonds du développement économique est de l'ordre de indique que les prévisions 6/6 devraient être atteintes. quitte l'assemblée.

quitte l'assemblée.

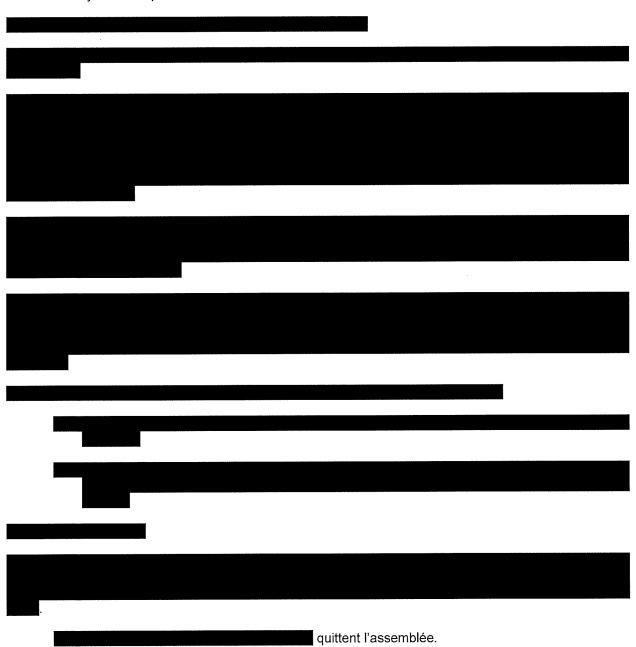
<u>VICE-PRÉSIDENCE PRINCIPALE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES – CHEMINEMENT D'UN DOSSIER ET CONSTITUTION DU PIPELINE</u>

Cette rubrique de l'ordre du jour a été reportée à l'assemblée du mois de décembre du conseil d'administration.

AUTRES AFFAIRES

Comité sur le développement économique - dissolution

Ce sujet a été reporté à une assemblée ultérieure du conseil d'administration.



Conseil d'administration, vacances et comités

M. Roquet fait le point quant aux vacances à être comblées au sein du conseil d'administration de la Société et à l'achèvement de la composition des comités du conseil d'administration et du conseil d'administration de la filiale Ressources Québec inc. qui devra s'ensuivre.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos à ce stade-ci de l'assemblée.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu lundi, le 15 décembre 2014, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

RENCONTRE AVEC MONSIEUR JACQUES DAOUST, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS

l'assem		Daoust,	ministre	de	l'Économie,	de	l'Innovation	et	des	Exportation	s, se	joint	à
					quittent l'asse	emb	lée.						
Exporta	s administ s, M. Jaco		-	hui	s clos la visit	e dı	ı ministre de	ľÉc	conor	nie, de l'Inno	vatio	n et de	? S

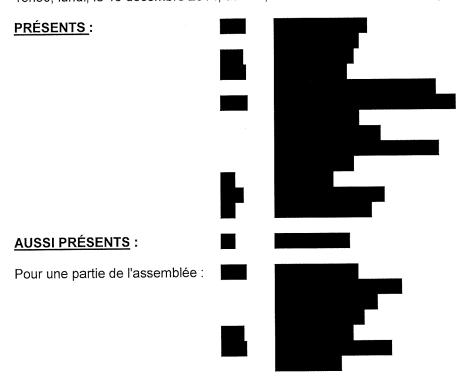
M. Jacques Daoust quitte l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

	F	\ucune autr	e question	n'étant sou	ımise, l'ass	semblée e	est levée.
--	---	-------------	------------	-------------	--------------	-----------	------------

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, lundi, le 15 décembre 2014, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 17 novembre 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES	PROCÈS-VERB	AUX ANTÉRIEURS

Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été trans procès-verbaux antérieurs préalablement à la tenue de la présente assemblée. des sujets suivants :	mis quant au suivi des Ils traitent notamment
Recrutement d'un nouveau président-directeur général (22 septembre 2014)	
M. Louis L. Roquet fait état du niveau d'avancement de ce dossier.	
se joint à l'assemblée.	
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM	

Vision Globale A.R. Ltée
indique que la décision du Bureau de la concurrence devrait s'effectuer cette semaine, auquel cas la transaction pourrait se clôturer d'ici le 31 décembre.
quitte l'assemblée.
quitte l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 12 décembre 2014)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue le 12 décembre 2014. Étaient présents à cette assemblée
vice- . M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite
assemblée

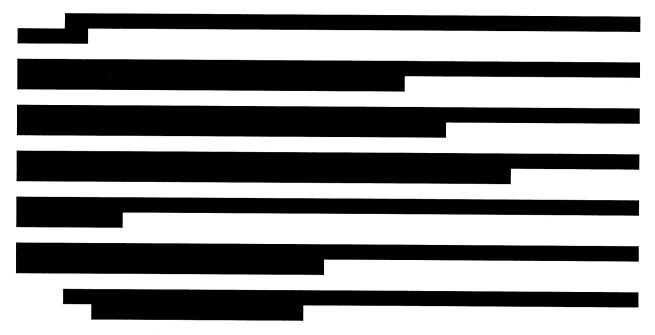
Régime complémentaire de	retraite des	ex-employés de	la SGF - su	rplus excédentaire
--------------------------	--------------	----------------	-------------	--------------------

	 	 	<u>.</u>	

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'AUTORISER la Société de cesser de cotiser au régime complémentaire de retraite des exemployés de la SGF à compter du 1^{er} janvier 2015.

Rémunération incitative - indicateurs de performance



RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 17 novembre 2014 et du 15 décembre 2014)

Les membres du conseil d'administration acceptent de traiter à ce moment-ci de l'assemblée de la présente rubrique.

d'administration relativement aux assemblées du comité tenues le 17 novembre 2014 et plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à ces assemblées

. M. Marc Paquet a agi à titre
de secrétaire lors de ces assemblées.
Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive - modifications
indique que le comité a passé en revue les modifications proposées au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive et qu'il en recommande l'approbation. Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu, sous réserve de corrections mineures au texte, d'approuver lesdites modifications.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER les modifications proposées au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive de la Société, telles que présentées aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve de corrections mineures au texte indiquées lors de celle-ci.
Politique linguistique d'Investissement Québec
indique que le comité a passé en revue les modifications proposées à la Politique linguistique d'Investissement Québec, elles-mêmes requises aux termes de la Politique linguistique du gouvernement du Québec.
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu, sous réserve d'une modification mineure au texte, d'approuver les modifications proposées à ladite Politique.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER les modifications proposées à la Politique linguistique d'Investissement Québec, telles que présentées aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve d'une modification mineure au texte indiquée lors de celle-ci.

rappellent la démarche d'Investissement Québec dans la désignation de membre au conseil d'administration des entreprises en portefeuille.
explique le suivi qui est effectué avec les membres ainsi nommés par le comité.
rappelle les tâches dévolues au comité en cette matière.
Politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec
explique la modification proposée à ladite politique. Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver cette modification.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER la modification proposée à la Politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec, telle que présentée aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.
Directive sur l'utilisation de la ligne d'éthique (pour information)
rappelle qu'il est prévu au Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive qu'une situation non conforme à celui-ci peut être déclarée par le biais d'une ligne éthique mise en place à cette fin. À cet égard, il a été convenu que celle-ci serait dorénavant gérée par une firme externe, en l'occurrence KPMG. Le comité a passé en revue et a approuvé la directive sur l'utilisation de la ligne d'éthique telle que transmise aux administrateurs avant la présente assemblée.
Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration
rappelle qu'aux termes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, il revient au comité de gouvernance et d'éthique de procéder à cette évaluation. En fonction du fait qu'un nombre important de nouveaux administrateurs se sont joints récemment au conseil d'administration, elle indique que cette évaluation est pour l'instant reportée et devrait s'effectuer dans quelque 6 mois.
Déclarations aux termes du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et
de ses filiales en propriété exclusive
rappelle qu'il revient aux administrateurs de transmettre au secrétaire de la Société les déclarations qui doivent être faites aux termes du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive.
RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 9 décembre 2014)
Les membres du conseil d'administration conviennent de traiter à ce moment-ci de l'assemblée de la présente rubrique.
, fait rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue le 9 décembre 2014. Étaient présents à cette réunion tous les membres du comité ainsi que

rappelle que le comité a été amené à se pencher depuis sa création sur l'implication que la Société pourrait avoir en matière de capital de risque afférent au démarrage d'entreprises dans le secteur manufacturier. En fonction des constats établis et des rencontres effectuées avec d'importants joueurs de ce domaine, il convient,
fait état que le comité a également étudié, au stade du positionnement, une demande d'investissement d'au moins \$\frac{1}{2} \text{\$\frac{1}{2}} \
mentionne également que la méthodologie de sélection de fonds partenaires pour des co-investissements avec la Société a également été revue.
rappelle que celle-ci sera recapitalisée. indique aussi l'importance de la formation de la main- d'œuvre appelée à œuvrer dans le secteur manufacturier.
indique que M. John Ruffolo, président-directeur général d'OMERS Ventures, fera une présentation au conseil d'administration d'Investissement Québec à l'heure du midi le 24 février 2015.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS
quitte l'assemblée.
Jien Canada Mining Ltd. (Canadian Royalties inc.) (mine Nunavik Nickel) (prêt à terme garanti) (pour approbation)
s, se joignent à l'assemblée.
rappelle que le financement ici sollicité est de 100 M\$ et sous forme de prêt garanti de premier rang à la compagnie Jien Canada Mining Ltd. («Jien»).
Il décrit les activités minières de Canadian Royalties, filiale de Jien, et l'utilisation des fonds prévus pour ce financement.

		s fondamentau					
M. Ség	uın rappelle	que l'entrepris	se exploitante	e et l'emprun	teur sont so	ous contrôle	chinois.
	L	4	u				
	7						
l es adr	ninietrateurs	conviennent	مين'ا ب ۽ انوب	d'approuver	lo financo	mont propor	á cemr
LCS au	mnouateurs	CONVICTINGIA	quii y a neu	a approuver	ic illance	ment brobos	e com
-							

Sur recommandation du conseil d'administration de Ressources Québec inc. et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER l'octroi à Jien Canada Mining Ltd. d'un prêt garanti de premier rang au montant de 100 M\$ à des conditions essentiellement semblables à celles décrites dans le document soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée; et
 D'AUTORISER l'apport des fonds requis à Ressources Québec inc. pour les fins dudit prêt.
quittent l'assemblée.
ON A POUR INVESTISSEMENT OLIÉBEC
RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS AU 30 NOVEMBRE 2014 POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC
, se
joignent à l'assemblée.
M. Carrier passe d'abord en revue le bilan à la valeur de mise en équivalence. Il note quant à l'actif la réduction de quelque M\$ de l'encaisse et l'accroissement de quelque M\$ du portefeuille.
Il décrit ensuite le portefeuille global. Il note en particulier la hausse des financements, par l'effe de dossiers comme ceux de . Quant aux actions non cotées, la hausse au niveau des coentreprises s'explique en particulier par l'investissement dans le dossier . Quant au capital de risque,

Il termine en décrivant sommairement la répartition, selon l'émetteur, de l'encaisse et des placements temporaires.
poursuit en commentant le sommaire des résultats consolidés. La baisse subie au poste «résultats des participations – mise en équivalence» s'explique principalement par la baisse de la bons résultats au poste «IQ Immigrants Investisseurs» proviennent du fait que les gestionnaires ont vendu à profit des placements, étant depné le serrette de la constitute de la
profit des placements, étant donné le caractère favorable actuel du marché.
Quant aux dépenses, M. Gilbert note la hauteur de la provision sur prêts du réseau régional pour le mois de novembre. Il en résulte pour la Société, pour ce mois, \$\$\$.
RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS AU 30 NOVEMBRE 2014 POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
note que pour ce mois aucune perte importante n'est survenue. La provision pour perte pour ce mois est de l'ordre de \$\infty\$\$. La prévision 6/6 quant aux honoraires de gestion pour Investissement Québec demeure de l'ordre de \$\infty\$\$ M\$\$.
quittent l'assemblée.
<u>VICE-PRÉSIDENCE PRINCIPALE AUX AFFAIRES INTERNATIONALES – CHEMINEMENT D'UN DOSSIER ET CONSTITUTION DU PIPELINE</u>
, se joint à l'assemblée.
explique d'abord la présence de la Société dans 12 bureaux à l'étranger. Elle commente le budget impliqué pour leur maintien.
décrit ensuite chacune des quatre directions de la Vice-présidence principale aux affaires internationales («VPPAI»).
passe en revue chacune des étapes du processus d'affaires de la VPPAI.

En réponse à un administrateur, il est précisé que les délais impliqués entre la première étape e la dernière sont plus longs dans les dossiers industriels lourds.

commente les résultats obtenus depuis cinq ans, notamment par secteur, par territoire et par année. Les investissements de plus de 100 M\$ sont qualifiés de «grands projets».

L'ordre de grandeur du budget du réseau à l'étranger est de quelque \$, celui de la VPPAI, de quelque \$.

Les liens avec les autorités fédérales sont commentés.

Le rôle important du gouvernement (notamment au plan du financement) dans l'«atterrissage» de ces projets est rappelé.

M. Roquet insiste aussi sur l'importance des avantages comparatifs du Québec et de la connaissance qu'on doit avoir des divers paramètres décisionnels existant dans les entreprises.

L'importance de la fiscalité dans ce domaine est aussi rappelée.

Les projets des filiales dépendent souvent eux aussi de financements étatiques.

fait état de ses conclusions.

quitte l'assemblée.

AUTRES AFFAIRES

Comité sur le développement économique - dissolution

recommande à ce stade que le comité sur le développement économique soit aboli, le conseil d'administration devenant le forum pour traiter des sujets qui avaient été dévolus à ce comité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ABOLIR, à compter de ce jour, le comité sur le développement économique antérieurement mis sur pied par le conseil d'administration.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos à ce stade-ci de l'assemblée.

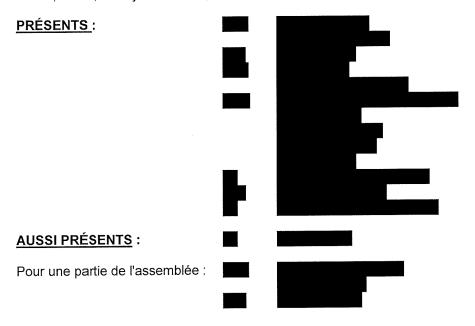
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 27 janvier 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise	e, l'assemblée est levée.
Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 27 janvier 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de reporter la rubrique 14

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 15 décembre 2014, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

<u>Délégation d'autorité (règlement intérieur)</u> – Révision (28 avril 2014)

Delegation d'autorité (réglement interieur) – Révision (28 avril 2014)
M. Paquet indique que la délégation d'autorité en vigueur au sein de la Société sera l'objet d'une révision de la part du nouveau président-directeur général de la Société.
Nomination d'administrateurs par le comité de gouvernance et d'éthique (Rexforêt; KDC) (15 décembre 2014)
M. Paquet rappelle que les curriculums vitae des personnes sélectionnées par le comité de gouvernance et d'éthique pour siéger au conseil d'administration de ces entreprises ont été remis aux membres du conseil d'administration d'Investissement Québec avant la présente assemblée.
Vision Globale
M. Paquet note que la transaction de vente de l'entreprise au Groupe TVA s'est clôturée le 30 décembre 2014; les sommes reçues et à recevoir par Investissement Québec aux termes de cette transaction sont décrites.
M. Roquet tient à signaler ici les efforts considérables qui ont dû être déployés par l'équipe affectée à ce dossier pour mener à la transaction de vente en question.

Politique de rémunération incitative

Il est par ailleurs rappelé que la politique de rémunération incitative en vigueur au sein de la Société devra être revue au comité des ressources humaines

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plan des 100 premiers jours

M. Côté commente brièvement son parcours académique et professionnel. Il fait notamment état de son implication régionale et industrielle ainsi que de son expérience internationale.

Il présente son plan d'action pour les 100 premiers jours de sa présidence. Un document est remis séance tenante à cet égard.

Il décrit les cinq éléments clés qu'il entend suivre et indique son intention, dans ce cadre, établir une dizaine de priorités.

Une revue du plan stratégique sera également faite mais n'est pas pour l'instant une priorité.

Il attache, par ailleurs, une grande importance à la révision des structures, dans la perspective d'accroître au sein de l'organisation l'imputabilité et l'efficacité. L'embauche d'un «vice-président aux communications et aux affaires publiques» s'avère également importante dans le contexte actuel.

Il y a lieu également d'établir le leadership du nouveau président-directeur général, notamment par une clarification de la gouvernance qui doit prévaloir au sein de l'organisation. Il compte établir, en tenant compte des moyens limités de la Société, une gestion de la performance et des priorités.

Il commente également la relation à être établie avec l'actionnaire de la Société.

La relation entre le développement économique et la rentabilité est aussi commentée. L'importance de la vélocité de traitement des dossiers est aussi signalée.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

commente sommairement les points saillants de ladite Loi. M. Côté commente la reddition de comptes qui devra être faite aux termes de cette Loi.

commente la situation des effectifs qui prévaut au sein de la Société à ce stade.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 27 janvier 2015)

d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée tous les membres du comité ainsi que
. M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de cette assemblée.
Nomination de trois membres du conseil d'administration d'Investissement Québec au conseil d'administration de Ressources Québec inc. (filiale à part entière)
rappelle que le décret de 2012 relatif à la mise sur pied de Ressources Québec inc., à titre de filiale à part entière d'Investissement Québec, prévoit notamment que son conseil d'administration doit inclure trois membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, en plus d'être présidé par le président-directeur général de celle-ci.
Ces trois postes étant présentement vacants, il y a lieu de les pourvoir.
En fonction du niveau actuel de compétence et d'expertise au sein du conseil d'administration d'Investissement Québec, indique que les membres du comité recommandent que deux des trois postes vacants soient pourvus et recommandent, à cet égard, de façon temporaire, de nommer MM. Louis L. Roquet et Michel Tremblay à ces postes.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 DE NOMMER, de façon temporaire, MM. Louis L. Roquet et Michel Tremblay à titre de membres du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société.
Forum des administrateurs externes
indique que le comité a réitéré le souhait que soit tenu, notamment pour des fins de formation et de réseautage, un forum des administrateurs désignés par Investissement Québec. M. Côté a indiqué à cet égard que cet exercice serait planifié au cours des prochaines semaines.

Bilan des activités 2014 du comité de gouvernance et d'éthique

En fonction des tâches dévolues au comité aux termes de sa charte et de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité a passé en revue les tâches qu'il a accomplies au cours de la dernière année, notamment en fonction des priorités qui avaient été établies.

Résolution relative aux affaires bancaires, aux avances du ministre des Finances et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société (modifications)

Le comité a passé en revue les modifications proposées à ladite résolution et convient qu'il y a lieu d'en recommander l'approbation, sous réserve d'y ajouter que le conseil d'administration devra être avisé périodiquement des modifications aux listes de noms des employés impliqués. La manière ici proposée de procéder est utilisée déjà par plusieurs organisations importantes et a été validée auprès de la principale institution financière d'Investissement Québec, la Banque nationale du Canada.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 26 janvier 2015)

, fait rapport au conse d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue le 26 janvier 2015. Étaient présent
à cette assemblée, tous les membres du comité ainsi que
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.
Nomination – Vice-présidente aux communications et aux affaires publiques

Une description de ce poste ainsi que le curriculum vitae de M^{me} Mirabel Paquette, la candidate retenue, sont remis séance tenante.

M. Roy indique que le comité recommande la nomination de M^{me} Paquette.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE NOMMER M^{me} Mirabel Paquette à titre de vice-présidente aux communications et aux affaires publiques de la Société.
- M. Côté indique que M^{me} Paquette entrera en fonction le 16 février prochain.

RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 15 janvier 2015)
relativement à la réunion du comité tenue le 15 janvier 2015. Étaient présents à cette réunion tous les membres du comité ainsi que
indique que le comité a d'abord passé en revue un document intitulé «Politique de développement et de soutien du secteur manufacturier québécois» préparé par la vice-présidence aux
fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales («VPFIIAMF») et qui notamment contient

poursuit en indiquant que le comité a recommandé que soit effectué un investissement de \$ dans Le comité s'est dit d'avis qu'il y aurait lieu d'établir des critères d'investissement précis pour permettre la réalisation d'autres investissements de même nature.
Le comité a par ailleurs accepté le document afférent à la méthodologie de sélection — partenaires pour des co-investissements en capital de risque, tel qu'il a été présenté par la VPFIIAMF. Il a été finalement souligné qu'Investissement Québec participera à la foire des entrepreneurs du Québec à être tenue à Québec au cours des prochaines semaines.
RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée informelle du 27 janvier 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée informelle du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée informelle, MM. Michel Tremblay et Luc Dupont (membres du comité) ainsi que M ^{me} Madeleine Féquière (observatrice). Étaient également présents à cette assemblée informelle
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée informelle.
indique que le comité a d'abord passé en revue le profil de risque des interventions financières autorisées pour le trimestre terminé le 31 décembre 2014. Il appert que pour les interventions financières intervenues, la notation moyenne de l'instrument était de
Le comité a ensuite revu le profil du portefeuille global sous gestion au 30 septembre 2014 (l'information détaillée que comprend ce profil n'était pas entièrement prête au 31 décembre 2014). Le comité note le degré plus détaillé des informations fournies, notamment quant aux taux moyens et aux provisions par rapport aux prêts et aux garanties.
Le comité a ensuite examiné le profil du portefeuille en redressement et réalisation au 30 septembre 2014; ; les états des situations des dossiers
Le comité a également revu le sommaire des résultats consolidés au 31 décembre 2014 et les prévisions d'ici la fin de l'exercice en cours. L'impact sur le résultat net prévisionnel d'une variation à la baisse de % du cours boursier serait susceptible de générer pour la Société une perte de quelque M\$. Une partie importante de cette baisse serait, le cas échéant, attribuable à ; à défaut d'avoir recours ici à une opération de couverture, le comité est d'avis qu'il y aurait lieu pour la Société de se départir de ses actions de, à un prix supérieur à leur valeur aux livres.
Le comité a également pris connaissance des résultats nets et du rendement de la Société pour la période 2011-2014 et ce, par ligne d'affaires.

poursuit en faisant état que le	comité a reçu par la suite le rap	port de la direction
relativement au questionnement qui avait été soulev rapport à	e au conseil d'administration en	octobre dernier par
Tapport a		

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

La direction a par ailleurs communiqué au comité que le ministère des Finances a autorisé la Société à participer au prochain processus dit de dénouement anticipé prévu en mars 2015 relativement aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (ex-PCAA) détenus par la Société. rappelle qu'au 31 décembre 2014 la Société détenait des BTAA d'une valeur nominale de M\$, dont la valeur marchande est estimée à M\$. La participation de la Société au prochain processus de dénouement devrait lui permettre de vendre des BTAA d'un montant de M\$ pour un produit de vente de l'ordre de M\$. Cette somme diminuera d'autant le montant de capital social dont la Société aura besoin dans le cadre de ses activités.

Le comité considère qu'il y aurait effectivement lieu pour la Société de disposer à ce stade de ses BTAA dans le cadre du prochain processus de dénouement anticipé. Il y aurait lieu également de vérifier avec le ministère des Finances si la Société pourrait vendre sur le marché secondaire ces titres.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER la Société à disposer de ses billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans le cadre du prochain processus de dénouement anticipé devant avoir lieu en mars 2015; et
- D'AUTORISER la Société, sous réserve de l'accord préalable du ministère des Finances, et d'un escompte, le cas échéant, raisonnable, à disposer de ses BTAA sur le marché secondaire.

Le comité a par ailleurs reçu la reddition de comptes trimestrielle au 30 septembre 2014 aux termes de la Politique de placement (volets 1 et 2), de la Politique de gestion du risque de taux d'intérêt, de la Politique de gestion du risque de change et de la Politique de gestion du risque de liquidité. Le comité note la décision de la direction, à ce jour, de ne pas couvrir le gain non réalisé au niveau d'IQ Immigrants Investisseurs.
RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC
indique que pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2014, l'actif de la Société a augmenté de M\$ mais que son encaisse a baissé de M\$. Le bénéfice net après neuf mois est de M\$ et la projection pour le dernier trimestre est de l'ordre de M\$ additionnels.
commente le bilan à la valeur de mise en équivalence et note en particulier la hausse des avances du gouvernement du Québec pour ce qui est des investissements réalisés au titre du capital de risque. Il note également la baisse du passif au titre des garanties.
Quant au portefeuille global, note en particulier la hausse des prêts au niveau du réseau régional et l'augmentation des sommes investies dans les fonds d'investissement/capital de risque. Par rapport au flux de trésorerie corporatif, quant à l'utilisation des fonds, signale que le montant des prêts-réseau régional est supérieur à la somme budgétée, Quant aux sources de fonds, indique que la disposition d'investissements en équité provient essentiellement
marque que la mapacina de la companya de la company

commente ensuite la répartition selon l'émetteur de l'encaisse et des placements temporaires.
commente ensuite le sommaire des résultats consolidés pour la période s'étant terminée le 31 décembre 2014, avec les projections pour le dernier trimestre de l'exercice en cours. Il note en particulier que les intérêts sur prêts-comptes majeurs
. Les résultats des participations- mise en équivalence seront
. Il décrit le gain sur disposition de placements et autres et les gains réalisés au titre d'IQ Immigrants Investisseurs.
commente ensuite la situation afférente aux honoraires de gestion (FDE); il s'avère que les montants versés seront de l'ordre de M\$.
poursuit en décrivant les principales provisions sur les prêts-comptes majeurs ainsi que la provision pour perte sur les actions.
commente finalement le sommaire du budget des frais d'administration 2014-2015 pour la période se terminant le 31 décembre 2014. Il note en particulier que le poste «salaire et avantages sociaux» a été budgété en comprenant un gel de masse salariale; les montants prévisionnels des dépenses d'administration devraient être à la somme budgétée. Il rappelle que les frais sont à l'égard d'un portefeuille combiné fonds propres/FDE de quelque \$\frac{1}{2}\$.
RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET
PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
décrit les faits saillants financiers du Fonds du développement économique (FDE) pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2014. Il appert que durant cette période, le portefeuille total du FDE a augmenté de M\$ principalement en raison de déboursés sur investissements effectués dans Stornoway, Gestion McInnis et Hydrocarbures Anticosti et par la mise en vigueur d'une garantie dans Kruger Énergie Bromptonville. Les revenus provenant des clients sont conformes aux prévisions de même que la dépense de provision pour pertes. La contribution du gouvernement du Québec au titre de la provision pour perte est pour cette période de M\$.
quittent l'assemblée.
APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications)
rappelle que le projet de résolution ici soumis aux administrateurs a été passé en revue au préalable par le comité de gouvernance et d'éthique de la Société. Il a été également examiné par le comité de gestion des risques au cours de son assemblée informelle tenue plus tôt ce jour.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :

1. CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances à titre

de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelés la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. CONVENTIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS ET AUX GARANTIES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés.

3. CONVENTIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIÈRES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relatives aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société.

4. AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances.

5. MODIFICATION AU CERTIFICAT DE CHARGE

- a) Que les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge cijoint en la forme prescrite, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à ajouter, enlever ou remplacer, de temps à autre, le nom et le nombre des personnes figurant dans les groupes B, C et D. Seuls des employés appartenant à la catégorie «professionnels» ou «gestionnaires» et œuvrant au sein de la Vice-présidence aux finances et à la gestion des risques sont éligibles. De plus, le nombre maximal de personnes figurant sur le certificat de charge ne doit pas dépasser le nombre de six pour le groupe B, de huit pour le groupe C et de douze pour le groupe D.
- b) Qu'une reddition de comptes soit présentée au conseil d'administration lors de son assemblée régulière qui suit toute modification au certificat de charge, en y mentionnant, entre autres, le nom des personnes qui ont été ajoutées, enlevées ou

remplacées, et ce, pour chacun des groupes B, C ou D.

6. TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe B du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations, des risques de crédit, des actions des marchandises ou des denrées.

7. EMPRUNTS À COURT TERME ET NÉGOCIATION DES VALEURS MOBILIÈRES

- a) QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe C du certificat de charge soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (364 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 2 de la présente.
- b) QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe C du certificat de charge soient autorisées à transiger, incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3 de la présente.

8. EFFETS DE COMMERCE

- a) QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît dans le groupe D du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux.
- b) QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par les personnes dont le nom apparaît dans le groupe D du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.
- b) QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, et à ses filiales en propriétés exclusives suivantes :

IQ FIER inc. ALB Chimie inc. Dofor inc.

Investissement Produits forestiers (1020) inc. Investissement Santé (4010) inc. Investissement Santé (4099) inc. Investissement IQ (0040) inc. Investissement Technologie (3599) inc. Investissement Pétrochimie (2060) inc. Investissement Pétrochimie (2070) inc. Mag-Nat Métallurgie inc. IQ Bio Pharma Capital inc. IO Bio-Pharma inc. IO Chimie inc. IQ Cinéma inc. IQ Film inc. IQ Industriel inc. IQ Minéral inc. IQ Mines Capital inc. IQ Mines inc. IQ Rexfor inc. IQ Santé inc. IQ Soquia inc. IQ Tech inc. Société québécoise de Transformation de l'Aluminium inc. c) QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire du Fonds du développement économique et aux sociétés suivantes faisant partie du domaine du Fonds du développement économique : 9037-6179 Québec inc. 9071-2076 Québec inc. 9109-3294 Québec inc. d) QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en aient accusé réception. quitte l'assemblée. TABLEAU DE BORD - SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'ACTION 2014-2015 AU 31 DÉCEMBRE 2014 se joint à l'assemblée. passe d'abord en revue le tableau de bord stratégique du suivi du plan d'action 2014-2015 au 31 décembre 2014. Quant aux interventions autorisées-Investissement Québec, elle note ; la cible annuelle quant à la valeur devrait cependant être dépassée. Le nombre

Ethylec inc.

Investissement Agroalimentaire (2510) inc. Investissement Agroalimentaire (2520) inc. Investissement Horizon-Relance S.E.C.

d'interventions financières autorisées-FDE également le cas quant au nombre de dossiers aiguillés et financés annuellement et quant au nombre et à la valeur des investissements étrangers et quant à la valeur des interventions autorisées dans le secteur des ressources minérales. Quant à la masse salariale allouée à la formation annuellement, M ^{me} Vivier précise que la formation offerte vise principalement à combler des besoins existants.
Quant aux activités de la Société par type d'interventions financières, elle note que les prêts représentent % de la valeur des financements octroyés. Elle note qu'en valeur de financement, les interventions du réseau régional sont réparties entre les prêts et les garanties, selon les pourcentages de % et % respectivement.
poursuit en indiquant que le taux de roulement du personnel est nettement inférieur à la cible projetée. Elle commente par la suite le taux de satisfaction des entreprises clientes et celui des partenaires financiers. À cet égard, il est rappelé l'importance que doit avoir l'accessibilité du personnel de la Société.
décrit ensuite les résultats des activités du FDE au 31 décembre 2014. Elle note en particulier la nouvelle place occupée par le capital-actions dans la valeur de financement de ses activités.
Quant aux mesures fiscales, fait état des raisons à la base de l'accroissement du nombre de nouveaux certificats et attestations.
commente finalement l'état du développement des affaires, tant pour les comptes majeurs, que pour le réseau régional et la vice-présidence principale aux affaires internationales.
SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014
rappelle que le document ici soumis au conseil d'administration a été passé en revue par le comité de gestion des risques lors de son assemblée informelle tenue plus tôt ce jour.
rappelle que pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2014, la notation moyenne d'instruments pour les interventions financières autorisées jusqu'alors est de précisions par rapport aux notations octroyées dans les dossiers
quittent l'assemblée.

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

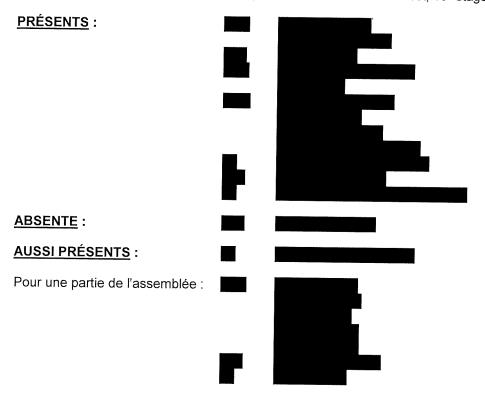
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 24 février 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal) et sera précédée, à 12h00, d'une rencontre avec M. John Ruffolo, président-directeur général d'OMERS Ventures.

LEVÉE	DE L'ASSEMB	LÉE

LLVLL DL L'AGOLINDELL	
Aucune autre question n'étant soumise	e, l'assemblée est levée.
Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 24 février 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve que la rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblée spéciale du 24 février 2015) — Soit déplacée avant l'item «Approbation du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 janvier 2015», et que la rubrique «Rapport du comité de capital de risque (réunion du 10 février 2015)» soit également déplacée avant la rubrique «Approbation du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 janvier 2015».

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 24 février 2015)

M. Marc Paquet quitte l'assemblée.

M^{me} Michèle Perryman, vice-présidente principale aux ressources humaines et à l'administration, se joint à l'assemblée.

Après présentations, discussions, délibérations et décisions, M^{me} Perryman quitte l'assemblée et M. Marc Paquet se joint à nouveau à l'assemblée.

M. Louis L. Roquet a indiqué au secrétaire de l'assemblée que M. René Roy, président du comité des ressources humaines, a fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée,

. M^{me} Michèle Perryman a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

M. Roquet indique qu'aux termes de ce rapport et des discussions qui s'en sont suivies, la résolution suivante a été adoptée à savoir :

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER le nouvel organigramme de la Société, tel que déposé séance tenante lors de la présente assemblée du conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 10 février 2015)

			rapport au conseil	
relativement à la réunion du co membres du comité ainsi que	mité tenue le 10 fév	rier 2015. Étaient	présents à cette i	réunion tous les
Brûlé a présidé cette réunion et	M ^{me} Johanne Proulx	a agi à titre de sec	crétaire.	. M. Michel
indique que les à la qualification des fonds pa satisfaits de la démarche effectu	s membres du comité rtenaires pour la réa uée en cette matière.	ont pris connaissa alisation de co-inv	ance de la docume restissements et s	ntation afférente e sont déclarés

Les membres du comité ont également pris connaissance de la recommandation négative relative à un investissement possible au sein d'une entreprise, ce qui a permis par ailleurs de mieux comprendre les raisons afférentes au refus et d'apprécier, de ce fait, la position prise par l'équipe affectée à ce dossier.

Les membres du comité ont également passé en revue les faits saillants et le portefeuille afférent au fonds d'investissements.

Le comité a aussi étudié une sollicitation faite pour la création d'un nouveau fonds afférent, le cas échéant,

Une mise à jour par ailleurs a été effectuée quant à l'établissement de la politique de développement et de soutien du secteur manufacturier québécois.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 27 JANVIER 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 27 janvier 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS
Délégation d'autorité (règlement intérieur) – Révision (28 avril 2014)
indique que la délégation d'autorité en vigueur au sein de la Société sera l'objet d'une révision de la part du nouveau président-directeur général de la Société.
Nomination d'administrateurs par le comité de gouvernance et d'éthique (5N Plus) (27 janvier 2015)
M. Paquet indique que le curriculum vitae de l'administrateur désigné, a été remis aux administrateurs avant la présente assemblée.
Cepsa Chimie Montréal (27 janvier 2015)
M. Paquet indique que l'autorisation de disposition de cet investissement est prévue à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration.
Actifs de Cliffs Mineral Resources (27 janvier 2015)



RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Côté indique qu'il sera au cours des prochains jours en mission avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations d'abord en Israël puis ensuite en France, dans la délégation dirigée par le premier ministre.

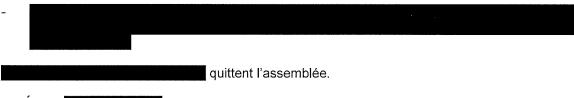
CEPSA CHIMIE MONTRÉAL S.E.C. (disposition)

	, se joignent à l'assemblée.
rappelle que la transaction de vente de Cep	sa Chimie Montréal par ses partenaires
CEPSA Química et Investissement Québec, s'effectuera en deux	
après approbation des autorités gouvernementales compétentes	

	i company and the same and the

Sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la vente de tous les intérêts détenus par Investissement Québec ou ses filiales en regard de Cepsa Chimie Montréal s.E.C., le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document remis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée; et



SURAL QUÉBEC

l'instrument et à l'entreprise.

, se joignent à l'assemblée.

fait état des modifications survenues depuis l'envoi effectué aux administrateurs du document afférent au présent dossier.

décrit l'avancement du projet ici impliqué et les complications survenues dans le cadre de la construction à Victoriaville de l'usine prévue et de l'installation de ses équipements. Il décrit les tâches dévolues aux principales parties prenantes.

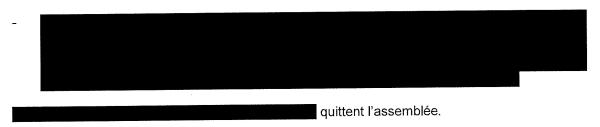
décrit ensuite la nature et l'ordre de grandeur des sûretés octroyées à Investissement Québec dans ce dossier.

rappelle que le financement effectué par Investissement Québec en est un de projet; il en résume les paramètres et indique la cote qui a été arrêtée à l'interne par rapport à

résume les négociations tenues à ce jour avec le promoteur.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu de supporter la position prise par la direction dans ce dossier.

Sur recommandation du comité de financement de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)

Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée. M. Pierre Gabriel Côté rappelle le cadre au sein duquel s'insère cette information qui sera transmise au conseil d'administration mensuellement.

AUTRES AFFAIRES

M. Louis L. Roquet invite les membres du conseil d'administration à lui fournir des suggestions de conférence ou de formation qui pourraient être données aux membres du conseil d'administration, dans le cadre du programme de formation continue. Il commente la conférence donnée aujourd'hui par le président-directeur général d'OMERS Ventures.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

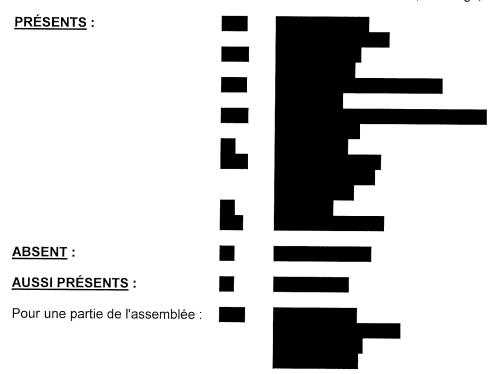
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 31 mars 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant s	soumise, l'assemblée est levée
---------------------------------	--------------------------------

		- LAURENCE
Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 31 mars 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone, et plus particulièrement à M^{me}. M. Roquet les remercie d'avoir accepté cette tâche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve d'ajouter spécifiquement sous la rubrique «Autres affaires» «Motion de félicitations pour M^{me} Monette Malewski».

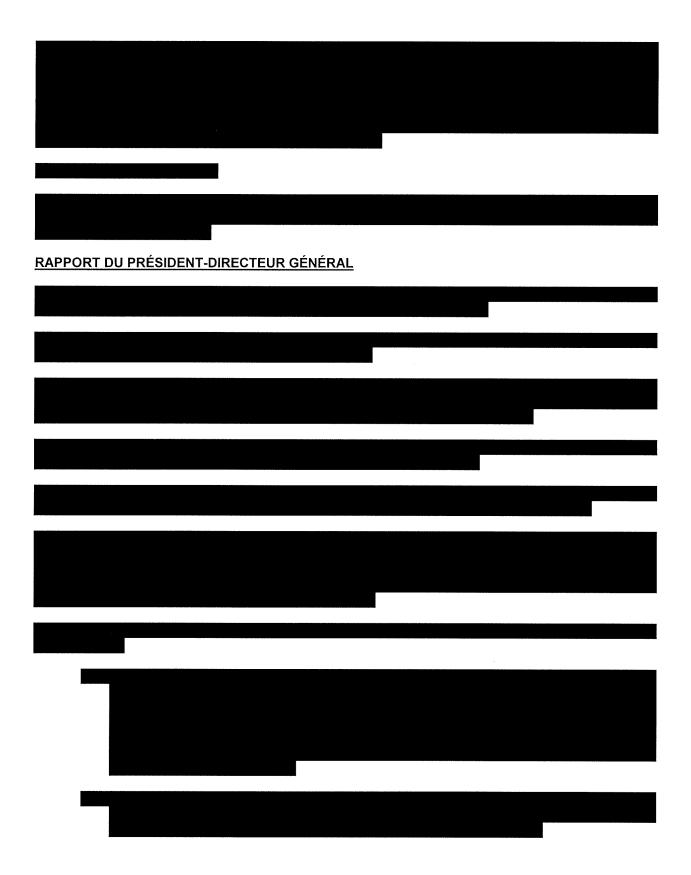
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 24 FÉVRIER 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 24 février 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

<u>Délégation d'autorité (règlement intérieur) – Révision (28 avril 2014)</u>	
, indique que	la
délégation d'autorité en vigueur au sein de la Société sera l'objet d'une révision de la part du nouvea président-directeur général de la Société, notamment en fonction du nouvel organigrammorganisationnel de la Société.	au ne
·	
, se joignent à l'assemblée.	
	,



 D'APPROUVER, pour l'exercice 2015-2016, les hausses salariales suivantes, étant entendu que lorsque des employés sont syndiqués les augmentations salariales sont déjà prévues aux conventions collectives en cours :

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment

faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- pour le Centre d'insémination porcine du Québec («CIPQ»), une hausse salariale de
 pour le directeur général, les employés-cadres, les représentants et les employés non-syndiqués;
- pour le C.D.M.V. inc., une augmentation de 2% des échelles salariales et de de la masse salariale pour le personnel cadre et non-syndiqué;
- pour Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, une hausse de ■% de la masse salariale pour les employés non-syndiqués;
- pour Albecour inc., une augmentation de la masse salariale de % et une hausse de l'échelle salariale de % pour les employés de l'entreprise (excluant le vice-président de l'exploitation et directeur général); et
- pour Rexforêt inc., une augmentation de la masse salariale de pour les employés de l'entreprise, étant entendu qu'il y a une augmentation des échelles salariales de % du personnel régulier, saisonnier et occasionnel et aucun indexation des échelles salariales du personnel-cadre.

Rexforêt inc. – directeur général – ajustement salarial

indique qu'en fonction des responsabilités accrues dévolues à Rexforêt en matière de contrats d'aménagement forestier, aux termes du nouveau régime forestier en vigueur au Québec, le conseil d'administration de Rexforêt a recommandé un accroissement rétroactif au 1^{er} avril 2013 de la rémunération du directeur général. fait état de l'échelle correspondante pour des postes équivalents dans la fonction publique québécoise; indique également la progression salariale recommandée, de sorte que le salaire de base du directeur général de Rexforêt serait ramené au 1^{er} avril 2014 à ***

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2013, un ajustement salarial de **2018**% en ce qui a trait au directeur général de Rexforêt inc.; et
- D'APPROUVER une hausse de **■**% à compter du 1^{er} avril 2014 du salaire de base ajusté du directeur général de Rexforêt inc.

Paramètres d'augmentation de salaire des cadres au 1er avril 2015

commente l'information contenue au document distribué aux administrateurs séance tenante.

Il indique d'abord la moyenne des hausses salariales colligées par quatre firmes spécialisées en gestion de ressources humaines ainsi que la hausse prévisible des structures salariales pour 2015-2016.

Le comité recommande l'approbation de la proposition soumise par la direction, à savoir une augmentation des échelles applicables de \(\bigset^{\infty} \) au 1^{er} avril 2015 et de \(\bigset^{\infty} \) de la masse salariale pour le personnel cadre (vice-présidents et directeurs).

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, pour l'exercice 2016-2016, une augmentation des échelles salariales applicables au 1^{er} avril 2015 de **■**% et une augmentation de la masse salariale afférente au personnel cadre (vice-présidents et directeurs) de **■**%.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale du 31 mars 2015)

, fait rapport au consei
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée
. M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de cette
assemblée.
Composition des comités du conseil d'administration (nominations)
indique qu'après délibérations au sein du comité et discussion avec le président du conseil d'administration et les membres du conseil d'administration impliqués, le comité a convent des recommandations à faire au conseil d'administration relativement à la composition de ses comités Elle relate cette composition et les administrateurs se disent d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le comité de vérification de la Société soit composé de M. Jean Landry et de M^{mes} Madeleine Féquière, Monette Malewski et Geneviève Morin et que le comité soit présidé par M. Jean Landry;
- QUE le comité de gestion des risques de la Société soit composé de M. Michel Tremblay, de M^{me} Isabelle Boillat et de MM. Luc Dupont et Jean Landry de et que le comité soit présidé par M. Michel Tremblay; et
- QUE le comité des ressources humaines de la Société demeure composé de M. René Roy et de M^{mes} Anne Bourhis et Nadine Girault et que le comité soit présidé par M. René Roy.

Le président du conseil d'administration recommande par ailleurs que la composition du comité de gouvernance et d'éthique reste inchangée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 QUE le comité de gouvernance et d'éthique de la Société demeure composé de M. Michel Brûlé et de M^{mes} Louise Sanscartier et Claudine Roy et que le comité soit présidé par M^{me} Louise Sanscartier.

Quant au comité exécutif, propose qu'il soit constitué, comme auparavant, des présidents des comités et de lui-même.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 QUE le comité exécutif soit composé de MM. Louis L. Roquet, Jean Landry, René Roy et Michel Tremblay et de M^{me} Louise Sanscartier et que le comité soit présidé par M. Louis L. Roquet.

Ressources Québec inc (composition du conseil d'administration)

rappelle la règle relative à la composition du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société, contenue dans le décret 381-2012, en date du 18 avril 2012, ayant autorisé la création de cette filiale et qui prévoit que le président du conseil d'administration en est le président-directeur général d'Investissement Québec et qu'on doit y retrouver également trois membres du conseil d'administration d'Investissement Québec. rappelle que MM. Roquet et Michel Tremblay ont été nommés à titre temporaire à ce conseil d'administration le 27 janvier 2015 et qu'il y a lieu maintenant de procéder à des nominations permanentes. À cet effet, demande aux administrateurs ayant un intérêt à siéger à ce conseil d'administration d'en faire état au président-directeur général ou au secrétaire de la Société au cours des prochains jours, de sorte que les personnes choisies le seront en date effective du 1^{er} avril 2015.

M. Côté ajoute que le président-directeur général de la nouvelle Société du Plan Nord, M. Robert Sauvé, sera invité à siéger au conseil d'administration de Ressources Québec, à titre d'observateur.

Règlement intérieur (amendements)

règlement intérieur, incluant ses deux annexes, et qu'il en recommande l'approbation.

La composition du comité de financement est notamment signalée; il est indiqué que la viceprésidente au capital de risque, aux fonds d'investissements et aux mesures fiscales, , y agit dorénavant à titre de membre suppléant.

Des explications sont par ailleurs données quant aux valeurs des investissements pour ce qui est du capital de risque.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées au règlement intérieur de la Société telles que soumises aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Adhésion globale du conseil d'administration d'Investissement Québec au sein de l'Institut des administrateurs de sociétés («IAS»)

En fonction des services offerts par l'Institut des administrateurs de sociétés («IAS») ainsi que du réseautage que ses activités permettent, le comité recommande que la Société devienne membre de cette organisation.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER que la Société se joigne à l'Institut des administrateurs de sociétés («IAS»);
 et

- D'AUTORISER le palement des frais annuels relies à l'adnésion de cette organisation.
RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 11 mars 2015)
, fait rapport au conseil d'admin <u>istration</u>
relativement à la réunion du comité tenue le 11 mars 2015. Étaient présents à cette réunion
document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité ont passé en revue un document dit de positionnement préliminaire relatif au les membres du comité de la complexite de la comp
des \$ US de la part d'Investissement Québec.
Il a été convenu que la direction des fonds d'investissement verra à poursuivre son analyse afin de trouver des réponses aux questions posées. Les membres du comité ont par ailleurs appréciés le
type de documentation préparée pour ce positionnement préliminaire. Le comité a également demandé à
la direction de revoir avec sur la développée en consistant à consistant à sur la développée en consistant à
également lieu de vérifier avec elle son appréciation en question.
indique ensuite que les travaux sont encore en cours en relation avec le positionnement préliminaire à être établi par rapport à un éventuel fonds d'accélération.

Les membres du comité ont par ailleurs émis des commentaires relativement au plan d'action proposé par la direction relativement à un projet de mapping du capital de risque au Québec.

décrit finalement la participation d'Investissement Québec à l'événement «Jeunes entrepreneurs Jeffrey Bussgagn General Partner, Flybridge Capital Partners» et à la Foire des entrepreneurs à être tenue à Québec le 30 avril 2015.
RÉSULTATS FINANCIERS MENSUELS AU 28 FÉVRIER 2015 ET PRÉVISIONS ANNUELLES (11/1 –
2015) POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC
, se joignent à l'assemblée.
précise d'abord que le budget de la Société pour l'exercice 2015-2016 sera déposé au conseil d'administration lors de son assemblée du 28 avril 2015.
passe ensuite en revue sommairement les résultats financiers de la Société pour la période de 11 mois terminée le 28 février 2015; la prévision de bénéfice net pour la totalité de l'exercice se situe maintenant à M\$, par rapport à un montant budgété de M\$. Inote en particulier les profits réalisés aux termes des dispositions des participations dans . Inote également les reprises de valeurs par rapport aux participations vendues dans .

INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)

Les administrateurs ont pris connaissance des informations fournies par la direction; des explications sont sommairement données à l'endroit des contrats octroyés à

RENOUVELLEMENT DES RÉGIMES D'EMPRUNTS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les administrateurs ont pris connaissance de la documentation qui leur a été soumise relativement au présent sujet préalablement à la tenue de la présente assemblée.

explique sommairement les paramètres des régimes d'emprunts en question. Il est précisé que le régime afférent à Investissement Québec prévoit un montant maximal d'emprunts de M\$ ce, jusqu'au 30 avril 2018; les besoins à venir par rapport au projet Mine Arnaud sont particulièrement notés.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver ces renouvellements.

Investissement Québec

Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par Investissement Québec, valide jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à

long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas

ATTENDU QUE le décret numéro 1367-2009 du 21 décembre 2009, pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 65 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1), prévoit qu'Investissement Québec ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 5 000 000 \$ le total de ses emprunts en cours et non encore remboursés;

ATTENDU QUE la résolution adoptée le 28 mai 2012 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou après du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de \$\infty\$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le décret numéro 690-2012 du 27 juin 2012 autorise Investissement Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), Investissement Québec désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, Investissement Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

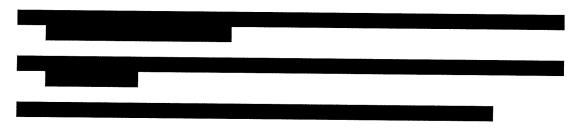
ATTENDU QU'Investissement Québec désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 27 février 2007 conclue entre Investissement Québec et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

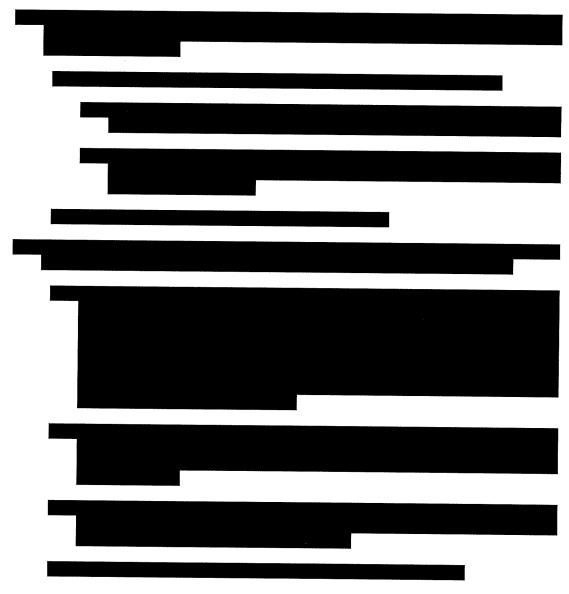
ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution adoptée le 28 mai 2012 par le conseil d'administration d'Investissement Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2018, permettant à Investissement Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas
- 2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :



3. QUE les emprunts contractés par Investissement Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :



4. QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge annexé à la résolution du conseil d'administration relatives aux affaires bancaires, aux avances du ministre des Finances et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société, pourvu

qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom d'Investissement Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

- 5. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Investissement Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;
- 6. QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Fonds du développement économique

Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, valide jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas

ATTENDU QUE l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) institue, au sein du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le Fonds du développement économique;

ATTENDU QUE l'article 31 de cette loi prévoit notamment que la gestion des sommes portées au crédit du Fonds est confiée à Investissement Québec;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01) a institué, au ministère des Finances, un Fonds de financement affecté, entre autres, au financement de certains organismes, entreprises et fonds spéciaux;

ATTENDU QUE l'article 53 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) prévoit qu'un organisme responsable d'un fonds spécial peut emprunter auprès du ministre des Finances des sommes portées au crédit du Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances et que tout montant viré à un fonds en vertu d'un tel emprunt est remboursable sur ce fonds;

ATTENDU QUE la résolution adoptée le 28 mai 2012 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds de financement, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2015, lui permettant d'emprunter à court terme, par voie de marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas \$, dont une partie pourrait être contracté en devise américaine;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2018, lui permettant d'emprunter à court terme, par marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 77.1 de cette loi, ce régime d'emprunts doit être approuvé par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 1^{er} avril 2011 conclue entre Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution adoptée le 28 mai 2012 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2018, permettant à Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, d'emprunter à court terme, par marge de crédit, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas \$, dont une partie pourrait être contractée en devise américaine;
- 2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :



- 3. QUE les emprunts contractés par Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme conclue entre les parties en date du 1^{er} avril 2011, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;
 - c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet

souscrit par Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement:

- d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours.
- 4. QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge annexé à la résolution du conseil d'administration relatives aux affaires bancaires, aux avances du ministre des Finances et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom d'Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;
- 5. QUE la présente résolution remplace la résolution adoptée le 28 mai 2012 par le conseil d'administration d'Investissement Québec, à titre de responsable du Fonds du développement économique, à compter de l'approbation par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du présent régime d'emprunts, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière.

quittent l'assemblée.

AUTRES AFFAIRES

Motion de félicitations pour M^{me} Monette Malewski

rappelle que M^{me} Monette Malewski, membre du conseil d'administration, s'est vue récemment décerner par l'Association des femmes en finance du Québec («AFFQ») le Prix «Inspiration - Andrée Corriveau»; ce prix est remis par les membres du conseil d'administration de l'AFFQ à une femme qui a su inspirer et ce, tant par son parcours professionnel, son leadership que son implication sociale.

Les membres du conseil d'administration conviennent qu'il y a lieu de féliciter chaleureusement M^{me} Malewski à l'occasion de la réception par elle de ce prix.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (M^{me} Malewski s'abstenant) :

- DE FÉLICITER chaleureusement M^{me} Monette Malewski, membre du conseil d'administration de la Société, à l'occasion de sa réception du Prix «Inspiration – André Corriveau» remis par l'Association des femmes en finance du Québec.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

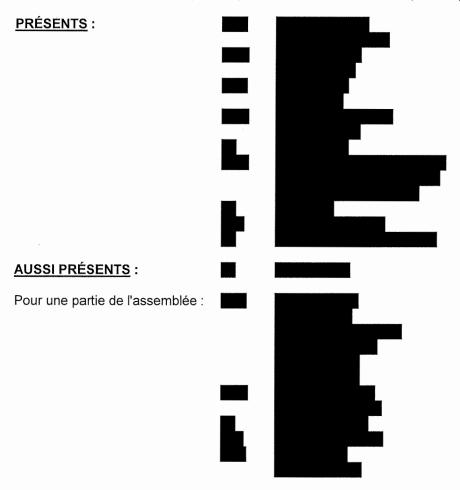
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée rég	julière du conseil d'adminis	stration aura lieu mardi,	le 28 avril 2015, de
13h30 à 17h00 (au bureau principal	de la Société à Montréal).		

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant s	soumise, l'assemblée est levée.	
Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 28 avril 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 31 MARS 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 31 mars 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

	, se joignent à l'assemblée.
à la pre	Les administrateurs ont pris connaissance des documents qui leur ont été soumis préalablement ésente assemblée.
	Quant au plan stratégique de la Société,
	·
	Il s'ensuit une discussion entre les administrateurs
	in a chicalit and alcoaddrein onto 100 administrations
	Les administrateurs ont pris connaissance du document
	quittent l'assemblée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ressources Québec inc. (composition du conseil d'administration et assemblée du 22 avril 2015)

M. Côté indique qu'à la suite de la dernière assemblée du conseil d'administration de la Société, il a contacté les membres du conseil d'administration ayant manifesté leur intérêt à siéger à celui de Ressources Québec inc.. Aux termes de ces consultations, les administrateurs suivants se sont joints audit conseil d'administration, à savoir M^{mes} Isabelle Boillat et Claudine Roy et M. Luc Dupont. Il rappelle qu'hormis lui et ceux-ci, les autres membres de ce conseil d'administration sont M^{mes} Louise Millette et Nancy Orr et M. Jean A. Guérin. La sous-ministre associée aux Mines, M^{me} Line Drouin s'est aussi jointe au conseil d'administration. M. Robert Sauvé, président-directeur général de la Société du Plan Nord, est aussi invité à assister aux assemblées du conseil d'administration à titre d'observateur.

Une assemblée de ce conseil d'administration s'est tenue le 22 avril 2015. M. Côté en résume sommairement les délibérations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE RATIFIER la nomination de M^{mes} Isabelle Boillat et Claudine Roy et de M. Luc Dupont à titre de membres du conseil d'administration de Ressources Québec inc., filiale à part entière de la Société, en date effective du 31 mars 2015, en remplacement de MM. Louis L. Roquet et Michel Tremblay.

Tournée régionale

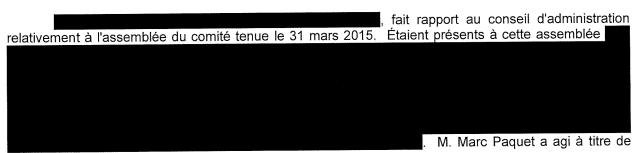
M. Côté fait état de sa récente visite en Mauricie, étant notamment allé à la rencontre d'entreprises clientes d'Investissement Québec. Il compte ainsi se rendre dans chacune des régions du Québec au cours des prochains mois.

Divers

M. Côté fait également mention de rencontres récemment tenues avec les dirigeants des principaux partenaires financiers de la Société.

Il est aussi demandé que M. Côté puisse rencontrer les nouveaux membres du conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 31 mars 2015)



secrétaire à ladite assemblée.

indique que, dans un premier temps, le comité a approuvé le procès-verbal de sa dernière assemblée, qui remontait au 26 mai 2014.

Le comité a ensuite passé en revue les honoraires facturés par Deloitte à titre d'honoraires de base, d'honoraires additionnels et pour d'autres fins. Les comptes de la Société faisant l'objet d'une double vérification, avec le Vérificateur général du Québec, le partage des tâches entre lui et Deloitte a été discuté.

Les membres du comité ont convenu qu'il y avait lieu de recommander au conseil d'administration l'approbation des honoraires facturés par Deloitte.

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER les honoraires d'audit facturés par Samson Bélair/Deloitte & Touche («Deloitte») à la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014 de la Société, tels que soumis au comité de vérification et relatés à la présente assemblée du conseil d'administration.

Les membres du comité ont par ailleurs approuvé le plan d'audit pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015. À ce sujet, les membres du comité ont rencontré à huis clos et successivement les représentants des auditeurs et ceux de la direction.

Le comité a également passé en revue le suivi des recommandations formulées antérieurement par les auditeurs. Il a été demandé que celles-ci, dorénavant, puissent faire l'objet d'une qualification quant à leur importance, de manière à ce que le comité puisse en comprendre la relativité.

Le comité a également pris connaissance de l'état d'exécution du plan d'audit interne.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, le comité a convenu qu'il y aura lieu, de manière formelle, d'évaluer la performance des auditeurs.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 20 avril 2015 et du 28 avril 2015)

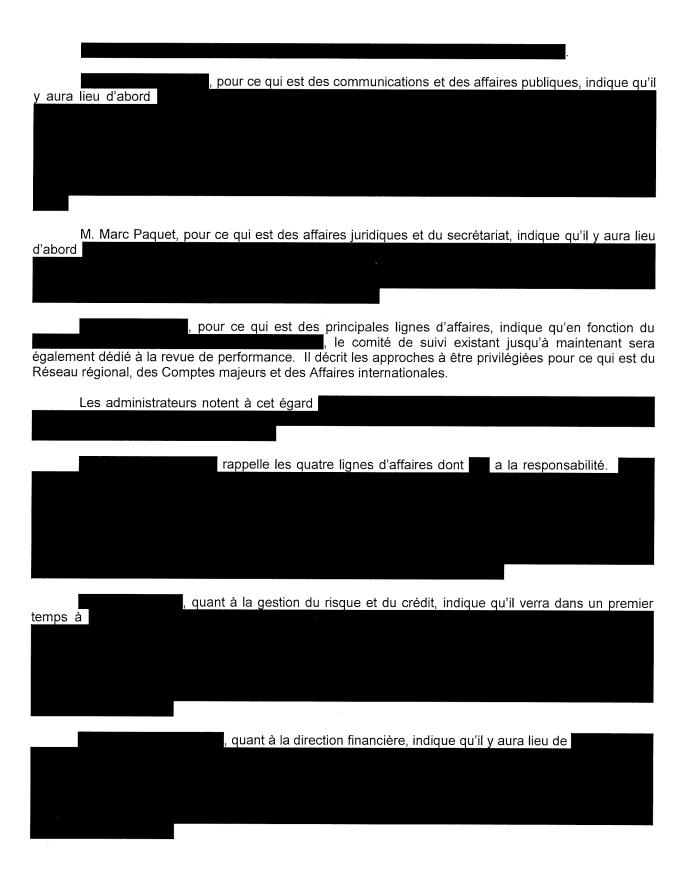
d'administration relativement	aux assemblées	du comité	tenues le	e 20	avril	2015	, fait rapport et plus tôt a	au conseil ujourd'hui.
Étaient présents à ces assem	olées						L	
do goarátaira lara da goa goa	mala l é a a					M. N	larc Paquet	a agi à titre
de secrétaire lors de ces asse	mblees.							

précise que l'évaluation des membres du conseil d'administration et du fonctionnement de celui-ci se fera ultérieurement, un trop grand nombre d'administrateurs n'ayant que récemment joint le conseil d'administration.
Politique pour l'octroi de commandites et la conclusion de partenariats
Le comité a finalement passé en revue, avec , un projet de nouvelle politique pour l'octroi de commandites et la conclusion de partenariats. Il y est notamment prévu que le seuil pour l'approbation requise par le président-directeur général est ramené de
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER la Politique pour l'octroi de commandites et la conclusion de partenariats, telle que soumise aux administrateurs avant la présente assemblée.
Il a été proposé que l'on puisse indiquer que les sommes dévolues à ces fins puissent représenter un pourcentage précis des bénéfices nets annuels de la Société.
PLAN D'AFFAIRES ET BUDGET 2015-2016
, se joignent à l'assemblée.
passe en revue le plan d'affaires dit «1.0» 2015-2016 d'Investissement Québec, tel que transmis aux administrateurs avant la présente assemblée.
indique que ce plan vise à mettre la Société en mode «action», d'ici à ce que soit élaboré le prochain plan stratégique. Il rappelle que le succès de la Société doit se mesurer à la fois selon un rendement financier et un rendement économique. Il souligne particulièrement l'importance d'un rendement adéquat sur les fonds propres,

rappelle le modèle unique de la Société, dotée d'une panoplie d'outils financiers et appuyée par des bureaux dans toutes les régions du Québec ainsi que dans plusieurs pays.
Dans le contexte actuel, il y a lieu pour la Société . Il y a lieu pour la Société d'accroître ses efforts en développement d'affaires et notamment d'opérer un virage client.
passe ensuite en revue les priorités identifiées pour les fins de ce plan d'affaires, dont notamment l'implantation d'une approche de services intégrés et l'accroissement du carnet de projets.
décrit les acteurs financiers et les partenaires d'affaires de la Société et explique l'approche client à être développée.
décrit ensuite l'approche à être suivie en matière de capital de risque et en prospection d'investissements étrangers.
rappelle le rôle essentiel
Commentant la situation financière de la Société, signale à nouveau qu'il est
explique l'approche à être suivie pour la gestion du FDE.
résume ensuite les indicateurs de performance proposés et décrit la répartition des tâches selon les vice-présidences impliquées.
Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration;
commente ensuite le budget 2015-2016 de la Société, tel que soumis aux administrateurs avant la présente assemblée.

décrit d'abord les objectifs d'investissements, en comparaison des prévisions 2014-2015. Il note en particulier la hausse à prévoir des montants autorisés à partir du troisième trimestre. Sont

particulièrement commentés les montants budgétés du Financement commercial et développement régional, des Comptes majeurs et du Capital de risque. Les administrateurs discutent plus spécifiquement de
poursuit en décrivant le flux de trésorerie corporatif, impliquant des mises de fonds de M\$ pour 2015-2016. décrit les revenus à être tirés de la disposition d'actions et .
décrit le portefeuille global de la Société qui devrait être en hausse de quelque M\$ une fois l'exercice financier achevé. Il note les hausses à prévoir des prêts Comptes majeurs et Réseau régional et
poursuit ensuite en décrivant le bilan à la valeur de la mise en équivalence et les principaux indicateurs économiques, dont le taux de change \$ US / \$CA et le prix LME de la tonne d'aluminium.
commente ensuite les prévisions de revenus du portefeuille. Les taux d'intérêt pratiqués sur les prêts reflètent la notation moyenne du portefeuille pour ces instruments financiers. Il passe ensuite en revue le sommaire des résultats des participations – mise en équivalence; une hausse notable est prévue en rapport avec et
décrit le sommaire du budget des frais d'administration 2015-2016, selon l'analyse comparative soumise aux administrateurs avant la présente assemblée. Le budget tient compte du discours sur le budget du gouvernement du Québec du 4 juin 2014 et des mesures de contrôle des dépenses applicables aux sociétés d'État à vocation commerciale en découlant. La ventilation par catégorie de dépenses relatives aux ressources humaines est présentée.
Plan de 100 jours des membres de l'Équipe de leadership
indique que les priorités retenues en matière de ressources humaines consisteront

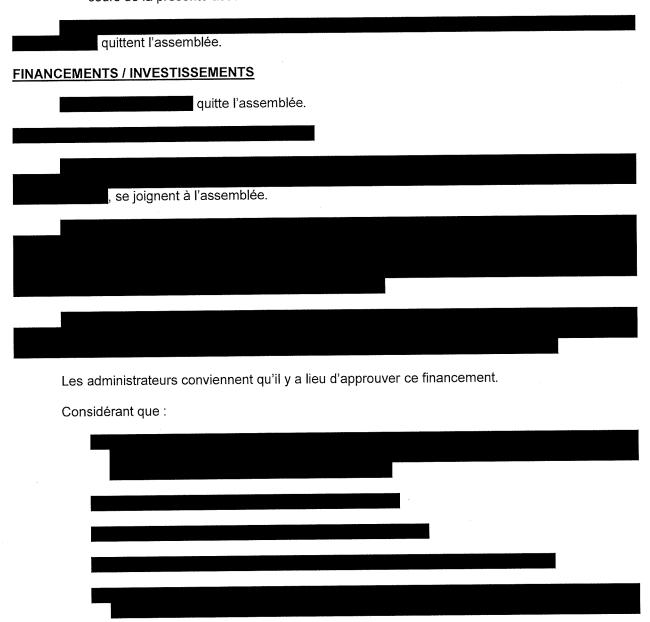


remercie les membres de l'Équipe de leadership pour la présentation faite au cours de la présente assemblée.

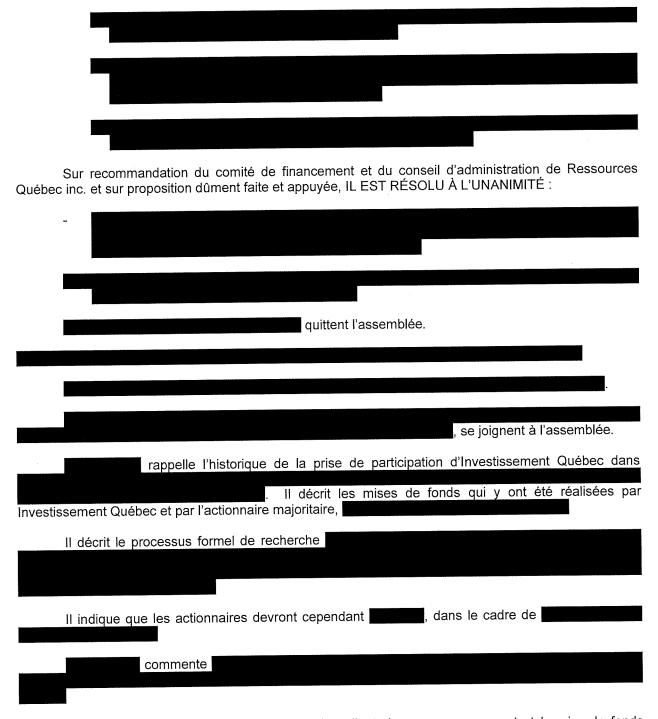
Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver le plan d'affaires et le budget pour l'exercice en cours tels que présentés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le plan d'affaires de la Société pour l'exercice 2015-2016, tel que présenté au cours de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER le budget de la Société pour l'exercice 2015-2016, tel que présenté au cours de la présente assemblée.



Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite e ppuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :	ŧ
le tout selon des termes et condition	S
essentiellement semblables à ceux décrits au cours de la présentation faite au conse d'administration.	il
quittent l'assemblée.	
se joignent a	à
	I
	ı
Le comité de financement et le conseil d'administration de RQ recommandent icroposée ainsi que	i
Considérant que :	



Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'autoriser ce regroupement et la mise de fonds additionnelle requise.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

	DIALITORIOED III (C. 10 /II) (C. 11
-	D'AUTORISER Investissement Québec à effectuer
	le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux
	décrits au cours de la présentation faite au conseil d'administration;
•••	D'AUTORISER Investissement Québec à
	, le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits
	au cours de la présentation faite au conseil d'administration; et
_	D'AUTORISER Investissement Québec
	le tout à des termes et conditions
	essentiellement semblables à ceux décrits au cours de la présentation faite au conseil
	d'administration.
	quittent l'assemblée.
	The state of the s
	se joignent à nouveau à l'assemblée

INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)

Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

AUTRES AFFAIRES

Résolution bancaire – modification au certificat de charge (pour information)

Les administrateurs ont pris connaissance de la modification au certificat de charge ayant eu lieu le 16 février 2015 ayant ajouté comme signataire autorisé pour les effets de commerce compte tenu de ses responsabilités.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

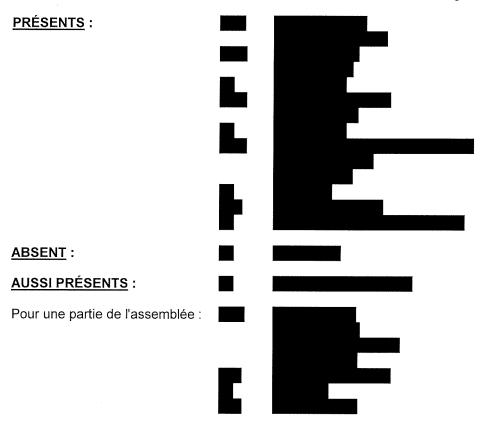
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 26 mai 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soum	étant soumise, l'assemblée est levée.			
Le Président	Le Secrétaire			

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 14h00, mardi, le 26 mai 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15^e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 28 AVRIL 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 avril 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS	
, se joignent à l'assemblée.	
Les dossiers suivants ont été abordés :	
quittent l'assemblée.	
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	
	ا ئىسى
et Pierre Tessier.	are
fait ensuite état du déploiement en cours de la stratégie de communication à l'interne	et
à l'externe et des pratiques suivies en ce domaine en région. RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 21 mai 2015)	
, fait rapport au con	seil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 21 mai 2015. Étaient présents à ce	
assemblée	

. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.
indique qu'en suivi, la direction a fait état qu'une proposition quant à des changements possibles relativement aux paliers d'autorisations devrait être présentée au comité à son assemblée du mois d'août prochain.
Le comité a ensuite reçu la reddition de comptes pour ce qui est des risques quant aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux liquidités. Quant à celles afférentes au risque du portefeuille d'IQ Immigrants Investisseurs, l'impact de la baisse des cours boursiers pour ce portefeuille serait de l'ordre de M\$ pour une baisse du marché de %. Le positionnement de la direction par rapport à ce portefeuille sera revu périodiquement.
Le comité a revu ensuite l'analyse de sensibilité par rapport au budget de la Société pour l'exercice 2015-2016.
fait état des scénarios pessimiste et optimiste quant aux revenus nets de la Société à prévoir. indique que . À cet égard, les provisions prises demeurent un élément important dans la déterminaison du revenu net à prévoir.
poursuit en faisant état que le comité a ensuite passé en revue le rapport de l'audit interne sur les politiques liées à la gestion de la trésorerie.
Le comité a aussi passé en revue le rapport quant à l'état du programme-cadre de la gestion des risques en place au sein de la Société. À cet effet, décrit sommairement la cartographie des risques validés suite aux évaluations modifiées au cours de l'exercice 2014-2015; il note en particulier l'accroissement du risque relié au crédit.
fait état des progrès réalisés par rapport au traitement des risques afférents aux transactions personnelles et aux déclarations aux termes du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive. Le comité a par ailleurs demandé que les risques non-financiers soient plus systématiquement mis à l'ordre du jour des assemblées du comité.
Le comité a par la suite passé en revue l'état du portefeuille; peu de variations significatives sont à noter. Le portefeuille en redressement a également été revu. Les principales entreprises en difficulté qui figurent dans le portefeuille de la Société sont énumérées.
d'administration de la filiale. Le source de la filiale de la filiale de la filiale de la filiale.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale du 26 mai 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée tous les membres du comité ainsi que

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 26 mai 2015)
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée,
M.M. Davida asi
en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.
Augmentations salariales des dirigeants 2015-2016
M. Paquet quitte l'assemblée.
Une fois achevée cette partie du rapport, M. Paquet se joint à nouveau à l'assemblée et le président du conseil d'administration indique au secrétaire que les progressions salariales pour 2015-2016 des dirigeants répondant directement au président-directeur général, approuvées par le comité, ont été décrites par aux membres du conseil d'administration.
<u>Directeurs généraux des filiales (rémunération incitative 2014-2015; objectifs, rémunération incitative 2015-2016)</u>
indique que le comité a passé en revue les recommandations faites par le conseil d'administration de chacune des filiales opérantes de la Société relativement à l'atteinte des objectifs de rémunération incitative fixés aux directeurs généraux de chacune de celles-ci et le paiement de cette rémunération qui s'ensuit. Le comité a également passé en revue les objectifs fixés par ces conseils d'administration pour ce qui est de l'exercice 2015-2016, sauf quant au président-directeur général du C.D.M.V. dont les objectifs seront fixés à une date ultérieure. Précise que ces recommandations étaient complémentées par des fiches d'entreprises détaillées permettant de bien comprendre la nature et la situation financière des filiales en question.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER, en fonction des objectifs fixés pour l'exercice 2014-2015, le paiement dévolu à chacun des directeurs généraux de chacune des filiales opérantes de la Société, suivantes, à savoir : C.D.M.V. inc., Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc., SOQUEM inc., Gestion forestière Lacroix inc., Gestion forestière du Saint-Maurice inc., Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, Rexforêt inc. et Albecour inc., tel que présenté au cours de la présente assemblée; et
- D'APPROUVER, pour l'exercice 2015-2016, les objectifs dévolus aux directeurs généraux de chacune des filiales opérantes de la Société suivantes, à savoir : Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc., SOQUEM inc., Gestion forestière Lacroix inc., Gestion forestière du Saint-Maurice inc., Gestion PFT inc., commandité de Produits forestiers Temrex, société en commandite, et Albecour inc. pour les fins de la rémunération incitative 2015-2016, étant entendu, quant aux objectifs dévolus au président-directeur général du C.D.M.V. inc., que ceux-ci seront fixés à une date ultérieure.

En réponse à un administrateur, M. Roquet rappelle que ces filiales sont des entreprises commerciales et que la rémunération incitative offerte tient compte de la structure salariale qui prévaut par ailleurs dans celles-ci.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 26 mai 2015)

		, fait rapport au conseil	
relativement à l'assemblée du comi	ité tenue plus tôt aujourd'hu	 Étaient présents à cette 	assemblée
			. M. Maro
Paquet et M ^{me} Johanne Proulx ont a	agi, pour partie, à titre de se	crétaire à ladite assemblé	e.
indique d'abord q	que	01	nt procédé à une
présentation complète et détaillée d du format «gestion» et ceux du form	les etats financiers de la Soc	cieté en établissant le lien	entre les postes
da format «gestion» et eeux du form	iat «II 110».		
Le comité a ensuite passé e	en revue les commentaires	des auditeurs découlant d	de leur audit des
livres et des comptes de la Société	é pour l'exercice terminé le	31 mars 2015. Les risqu	ues suivants ont
notamment été présentés et disci	utés, à savoir:		
M. Landry fait état, dans ce	cadre, des		

Les auditeurs ont par ailleurs expliqué leur approche par rapport au contrôle interne et commenté les observations relevées à cet égard.

rapport sera sans réserve. Les membres du comité ont rencontré, hors la présence des membres de la direction, les représentants des auditeurs . Les membres du comité, hors la présence des représentants des auditeurs, ont ensuite rencontré les membres de la direction impliqués dans cet exercice; ces derniers ont fait état de leur appréciation du déroulement de celui-ci au cours des derniers mois. Il s'ensuit que le comité recommande l'approbation des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2014-2015. mentionne que le plan d'audit interne pour l'exercice 2015-2016 a ensuite été présenté de même que le rapport d'examen de l'audit interne sur les politiques liées à la gestion de la trésorerie. Une reddition de comptes sur la politique de divulgation financière a également été revue. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC POUR L'EXERCICE **FINANCIER 2014-2015** , se joint à l'assemblée. passe en revue les résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Il appert que le résultat net de la Société s'est chiffré à M\$ pour cet exercice. L'augmentation, par rapport au montant de M\$ réalisé pour l'exercice précédent, est attribuable à commente plus spécifiquement le sommaire des résultats consolidés, en comparaison avec la prévision 11/1 remise antérieurement au conseil d'administration. Sont notamment expliqués et celui de M\$ afférent à la l'écart de M\$ afférent au décrit plus spécifiquement les résultats des provision sur participations-mise en équivalence, rapportés en deux rubriques principales, soit décrit ensuite sommairement les frais d'administration pour l'exercice visé et le flux de trésorerie corporatif; il note à cet égard une baisse moindre de prévue des liquidités. commente pour terminer le portefeuille global de la Société au 31 mars 2015, qui est en hausse M\$ par rapport à l'exercice précédent.

| mentionne le niveau auquel devraient être les financements de la Société dans son portefeuille pour lui permettre de générer des revenus récurrents suffisants.

Les auditeurs ont confirmé leur indépendance à l'égard de la Société et ont indiqué que leur

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice financier 2014-2015, tels que soumis aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

TABLEAU DE BORD - SUIVI DU PLAN D'ACTION 2014-2015 AU 31 MARS 2015

joint à l'assemblée.
En réponse à un administrateur, précise qu'un nouveau format de tableau de bord devrait être soumis au conseil d'administration lors de sa prochaine assemblée.
Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du document ici soumis par la direction avant la présente assemblée. En réponse à un administrateur, doit comprendre par la cible intitulée «Nombre d'entreprises ciblées et aiguillées vers Hydro-Québec annuellement».
commente plus particulièrement le résultat des activités du FDE pour ce qui est des fonds de diversification économique.
DADDODT ANNUEL ET DADDODT DE DÉVEL ODDEMENT DUDADLE DUNIVECTIONEMENT QUÉDEO

RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC 2014-2015

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de rapport qui leur a été soumis antérieurement à la tenue de la présente assemblée.

Deux membres du conseil d'administration soulignent des correctifs mineurs à être apportés.

À la demande d'un autre membre du conseil d'administration, un suivi sera fait au conseil d'administration relativement à la démarche de consultation des parties prenantes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le rapport annuel et le rapport de développement durable d'Investissement Québec pour son exercice 2014-2015, selon le projet de document soumis aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve de corrections mineures indiquées au cours de celle-ci.

quitte l'assemblée.

APPROBATION D'UNE RÉSOLUTION RELATIVE AUX AFFAIRES BANCAIRES, AUX AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES ET À CERTAINS INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ (modifications au Groupe A)

explique les modifications faites à la résolution bancaire en cours de la Société.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la résolution suivante, à savoir :

1. CONVENTIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES

QUE les affaires bancaires de la Société soient transigées par toute banque à charte canadienne ou composante du Mouvement Desjardins ou le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement (ci-après appelés la «Banque») et que les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à consentir et à signer toutes conventions relatives aux comptes bancaires de la Société et aux services bancaires offerts à celle-ci.

2. CONVENTIONS RELATIVES AUX EMPRUNTS ET AUX GARANTIES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à emprunter au nom de la Société et, plus spécifiquement, à faire des arrangements ou conventions avec la Banque concernant toute question relative aux prêts ou autres crédits consentis par la Banque à la Société, y compris les découverts de compte, et à signer tous actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus, dont notamment, et sans limitation, toutes conventions de prêt ou de crédit, tous billets et billets-grille ainsi que tous actes ou documents conférant à la Banque une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs de la Société, y compris, tous actes de dation en paiement appropriés.

3. CONVENTIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIÈRES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées au nom de la Société à faire des arrangements ou conventions visant notamment des contrats de gestion et de service et l'ouverture de comptes avec tout courtier, institution financière, fiducie ou autre intermédiaire financier et toutes autres questions relatives aux valeurs mobilières ou aux placements effectués par la Société.

4. AVANCES DU MINISTRE DES FINANCES

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur Investissement Québec*, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à demander au nom de la Société le versement d'une avance du ministre des Finances.

5. MODIFICATION AU CERTIFICAT DE CHARGE

a) Que les personnes dont le nom apparaît dans le groupe A du certificat de charge cijoint en la forme prescrite, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à ajouter, enlever ou remplacer, de temps à autre, le nom et le nombre des personnes figurant dans les groupes B, C et D. Seuls des employés appartenant à la catégorie «professionnels» ou «gestionnaires» et œuvrant au sein de la Vice-présidence à la direction financière sont éligibles. De plus, le nombre maximal de personnes figurant sur le certificat de charge ne doit pas dépasser le nombre de six pour le groupe B, de huit pour le groupe C et de douze pour le groupe D.

b) Qu'une reddition de comptes soit présentée au conseil d'administration lors de son assemblée régulière qui suit toute modification au certificat de charge, en y mentionnant, entre autres, le nom des personnes qui ont été ajoutées, enlevées ou remplacées, et ce, pour chacun des groupes B, C ou D.

6. TRANSACTIONS D'INSTRUMENTS ET CONTRATS DE NATURE FINANCIÈRE

Sous réserve du respect des limites et modalités déterminées de temps à autre par le gouvernement, conformément aux dispositions de la Loi sur Investissement Québec, QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe B du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, soient autorisées à transiger des conventions d'échange, des contrats à taux plafond, à taux plancher ou à taux fourchette, des conventions de fixations d'écarts, des options ou des contrats à terme portant sur ou reliés à des taux d'intérêt, des devises, des titres obligataires, des indices boursiers ou d'obligations, des risques de crédit, des actions des marchandises ou des denrées.

7. EMPRUNTS À COURT TERME ET NÉGOCIATION DES VALEURS MOBILIÈRES

- a) QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe C du certificat de charge soient autorisées au nom de la Société à effectuer des emprunts à court terme (364 jours ou moins), en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 2 de la présente.
- b) QUE les personnes dont le nom apparaît dans le groupe C du certificat de charge soient autorisées à transiger, incluant le fait d'acheter, accepter, vendre, assigner, transférer ou autrement négocier de quelque manière, pour et au nom de la Société, des valeurs mobilières ou tout titre de placement, en conformité avec les arrangements ou conventions conclus selon le paragraphe 3 de la présente.

8. EFFETS DE COMMERCE

- a) QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à payer et accepter tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement, débits préautorisés et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour la Société par les personnes dont le nom apparaît dans le groupe D du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux.
- b) QUE la Banque soit et elle est par les présentes autorisée à accepter en dépôt au crédit de la Société tous chèques, billets, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets endossés au nom de la Société par les personnes dont le nom apparaît dans le groupe D du certificat de charge, pourvu qu'elles soient deux, ou portant la mention «POUR DÉPÔT AU COMPTE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC» ou toute autre mention équivalente.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) QUE la présente résolution annule et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux affaires bancaires et à certains instruments et contrats de nature financière de la Société.
- b) QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, et à ses filiales en propriétés exclusives suivantes :

IQ FIER inc. ALB Chimie inc. Dofor inc. Ethylec inc. Investissement Agroalimentaire (2510) inc. Investissement Agroalimentaire (2520) inc. Investissement Horizon-Relance S.E.C. Investissement Produits forestiers (1020) inc. Investissement Santé (4010) inc. Investissement Santé (4099) inc. Investissement IQ (0040) inc. Investissement Technologie (3599) inc. Investissement Pétrochimie (2060) inc. Investissement Pétrochimie (2070) inc. Mag-Nat Métallurgie inc. IQ Bio Pharma Capital inc. IQ Bio-Pharma inc. IQ Chimie inc. IQ Cinéma inc. IQ Film inc. IQ Industriel inc. IQ Minéral inc.

IQ Mines inc.

IQ Mines Capital inc.

IQ Rexfor inc.

IQ Santé inc.

IQ Soquia inc.

IQ Tech inc.

Société québécoise de Transformation de l'Aluminium inc.

c) QUE la présente résolution s'applique également à Investissement Québec, à titre de gestionnaire du Fonds du développement économique et aux sociétés suivantes faisant partie du domaine du Fonds du développement économique :

9037-6179 Québec inc. 9071-2076 Québec inc. 9109-3294 Québec inc.

d) QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Banque et au ministre des Finances et qu'elle reste en vigueur et ait plein effet jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire soit donné à la Banque et au ministre des Finances et que ceux-ci en

aient accusé réception.

quitte l'assemblée.

PROFIL DE RISQUE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES AUTORISÉES PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 MARS 2015 ET EXERCICE 2014-2015

, se joint à l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du profil de risque des interventions financières autorisées à la fois pour le trimestre terminé le 31 mars 2015 et pour l'exercice terminé à la même date. ■ rappelle que l'information fournie exclut celle afférente au programme des immigrants investisseurs ainsi que les montants décaissés pour la filiale SOQUEM. Ce faisant, il appert que la notation moyenne d'instruments pour l'exercice 2014-2015 est de

M. Bourque rappelle que dans le présent rapport, les interventions financières en équité affichent une notation d'entreprise, alors que pour les autres, il s'agit de la notation de l'instrument. Des précisions sont demandées quant à la notation attribuée au dossier quitte l'assemblée. **FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS** , se joignent à l'assemblée. Il fait état de l'utilisation à prévoir des fonds à être ici prêtés à l'entreprise. décrit ensuite plus spécifiquement l'intervention financière à être réalisée et son effet sur le bilan de l'entreprise. Il s'ensuit une discussion entre les membres du conseil d'administration

quittent l'assemblée.
INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour
information)
Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée.
, rappelle les mécanismes mis en place à la fois au sein de Deloitte, du Vérificateur général du Québec et de la Société pour s'assurer du maintien de l'indépendance de Deloitte, en fonction des contrats qui peuvent être conclus avec celle-ci de temps à autre.
Un membre du conseil d'administration demande par ailleurs qu'une attention particulière puisse être donnée aux firmes établies en région.
AUTRES AFFAIRES
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)
Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 16 juin 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).
<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président

Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 16 juin 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15^e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

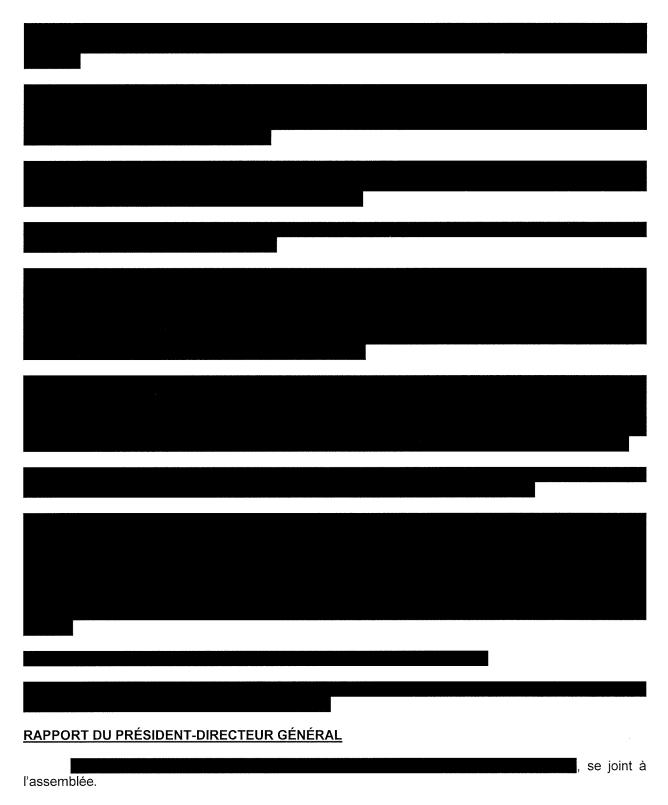
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Roquet indique que sous la rubrique «Rapport du comité des ressources humaines (assemblées du 15 et du 16 juin 2015)», le sujet de la «Rémunération incitative 2014-2015» est ajouté. Ce sujet ainsi que la rubrique «Rapport du président-directeur général» seront traités en premier lieu dans le cadre de la présente assemblée, le président-directeur général, M. Pierre Gabriel Côté, devant ensuite quitter celle-ci.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve des modifications énoncées par le président du conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblées du 15 et du 16 juin 2015) , fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 15 juin 2015 et à celle tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à ces assemblées M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors desdites assemblées. Rémunération incitative 2014-2015



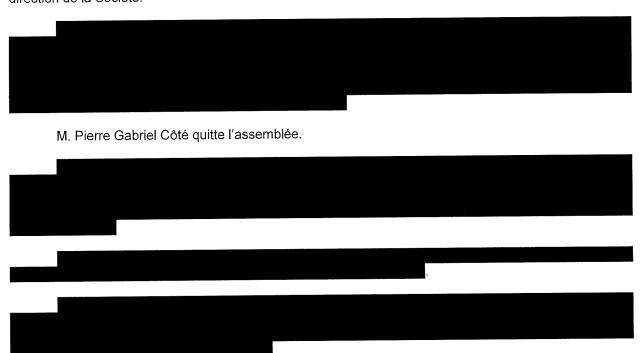
M. Côté fait d'abord état de la poursuite de sa tournée régionale qui l'a amené récemment dans le Bas-du-Fleuve. Il est amené à expliquer aux entrepreneurs et aux partenaires d'affaires

d'Investissement Québec la nouvelle approche qu'il entend mettre de l'avant pour ce qui est de ses activités de financement.

Il explique qu'il est présentement à Paris dans le cadre du Salon international de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris-Le Bourget et qu'il devrait être amené à rencontrer dans ce cadre des clients potentiels.

Il indique par ailleurs qu'il assistera plus tard cette semaine au Sommet économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean à être présidé par le premier ministre.

Il indique qu'une proposition d'objectifs pour l'exercice 2015-2016 le concernant sera élaborée, pour soumission au comité des ressources humaines, suite à un exercice conjoint avec l'équipe de direction de la Société.



SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

Consultation des parties prenantes
Les administrateurs ont pris connaissance du document préparé à leur demande
déclarent satisfaits.
Filiales - Changements aux conseils d'administration
fait rapport au conseil d'administration relativement aux changements survenus aux conseils d'administration des filiales SOQUEM inc. et Albecour inc., au conseil d'administration d'Albecour inc. par M. Yves Lafrance et M ^{me} Claudine Chan, directrice de l'information financière, et que au conseil d'administration de SOQUEM inc. par M. Iya Touré, vice-président au développement des affaires, comptes majeurs, le tout en conformité de la politique sur les administrateurs désignés par Investissement Québec.
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 26 MAI 2015
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 26 mai 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de modifier le quatrième paragraphe, de la rubrique «Rapport du comité de vérification (assemblée du 26 mai 2015)», afin qu'il se lise comme suit : «M.
.».
RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunions du 7 mai 2015 et du 8 juin 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement aux réunions du comité tenues le 7 mai 2015 et le 8 juin 2015. Étaient présents à ces
réunions

Réunion du 7 mai 2015
indique que la direction a d'abord fait un suivi quant aux travaux entrepris en lien avec le plan d'action et le projet de «mapping» du capital d'investissement québécois. Les résultats préliminaires de l'étude menée par PricewaterhouseCoopers devraient être prêts à la mi-juillet. Le comité s'est par ailleurs penché sur l'allocation de l'enveloppe dédiée aux divers fonds d'investissement pour l'exercice 2015-2016.
Le comité s'est aussi penché sur les critères d'investissement et d'allocation pour ce qui est des fonds «accélérateur».
Le comité a aussi recommandé un investissement de \$ dans le fonds , un fonds de capital de risque dans le secteur des basé à Montréal et qui investit principalement
Le comité a également recommandé un investissement de M\$ dans le capital-actions de , pour une participation de %. Cette entreprise se spécialise dans le développement de .
Réunion du 8 juin 2015
indique que lors de cette réunion, la direction a procédé à un suivi relativement au projet de «mapping» quant à l'industrie du capital d'investissement au Québec. Le dossier antérieurement approuvé a fait l'objet d'une présentation par procédé à un suivi relativement au projet de mapping quant à l'industrie du capital d'investissement au Québec. Le dossier projet d'une présentation par projet d'Investissement Québec au conseil d'administration de cette entreprise.
Le comité a par ailleurs recommandé de continuer la vérification diligente quant au Fonds , un fonds généraliste ayant pour objectif d'investir entre M\$ et M\$ par entreprise pour une participation d'au moins %.
Le comité a par ailleurs passé en revue le projet de plan de communication préparé par la direction des communications d'Investissement Québec en rapport au positionnement d'Investissement Québec dans le marché du capital de risque. Aux termes de la présentation faite par

Une présentation a également été faite quant au concept d'entrepreneur en résidence ceci, notamment pour venir en appui aux entreprises dans la perspective de l'après FIER.

de nouvelles propositions au plan de communication seraient soumises lors d'une prochaine réunion du

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblées du 15 et du 16 juin 2015) (suite)

poursuit le rapport entamé précédemment au cours de la présente assemblée.

Président-directeur général - salaire

comité.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, pour l'exercice 2015-2016, une augmentation du salaire de base du président-directeur général de la Société, M. Pierre Gabriel Côté, de ■%.

SOQUEM inc. – directeur général – ajustement salarial

Le comité a pris connaissance de la proposition d'ajustement salarial relative au directeur général de SOQUEM inc., visant à apporter son salaire de base de \$\frac{1}{2}\$\$ \(\) \(

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

C.D.M.V. inc. – président-directeur général – objectifs rémunération incitative 2015-2016

Le comité a pris connaissance des objectifs arrêtés par rapport au président-directeur général du C.D.M.V. inc., filiale à part entière de la Société, pour les fins de la rémunération incitative pour l'exercice 2015-2016. Les membres du comité en recommandent l'approbation.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les objectifs dévolus au président-directeur général du C.D.M.V. inc. aux fins de sa rémunération incitative pour l'exercice 2015-2016, tels que soumis au comité des ressources humaines lors de son assemblée spéciale du 15 juin 2015.

NOUVEAU TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL - PROJET

	, se joignent à l'assemblée.
conseil d'actior	indique qu'il est souhaité par ce nouveau projet de tableau de bord de présenter au d'administration un document plus allégé et qui fait davantage ressortir les priorités du plan en cours.
	Il s'ensuit une discussion avec les membres du conseil d'administration.

quitte l'assemblée.
à être modifié en fonction des besoins exprimés par le conseil d'administration.
quitte l'assemblée.
INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)
Les administrateurs conviennent de traiter à ce moment-ci de l'assemblée de la présente rubrique.
Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été soumis préalablement à la tenue de la présente assemblée. Des précisions sont données quant au contrat octroyé à et quant à celui octroyé à .
quitte l'assemblée.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS
, se joignent à l'assemblée.



AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

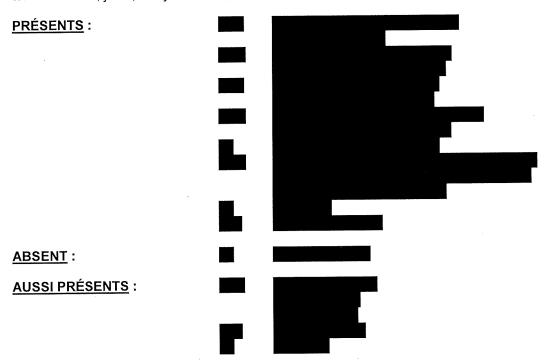
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 28 juillet 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 16h30, jeudi, le 9 juillet 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, la secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M^{me} Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, agit comme secrétaire.

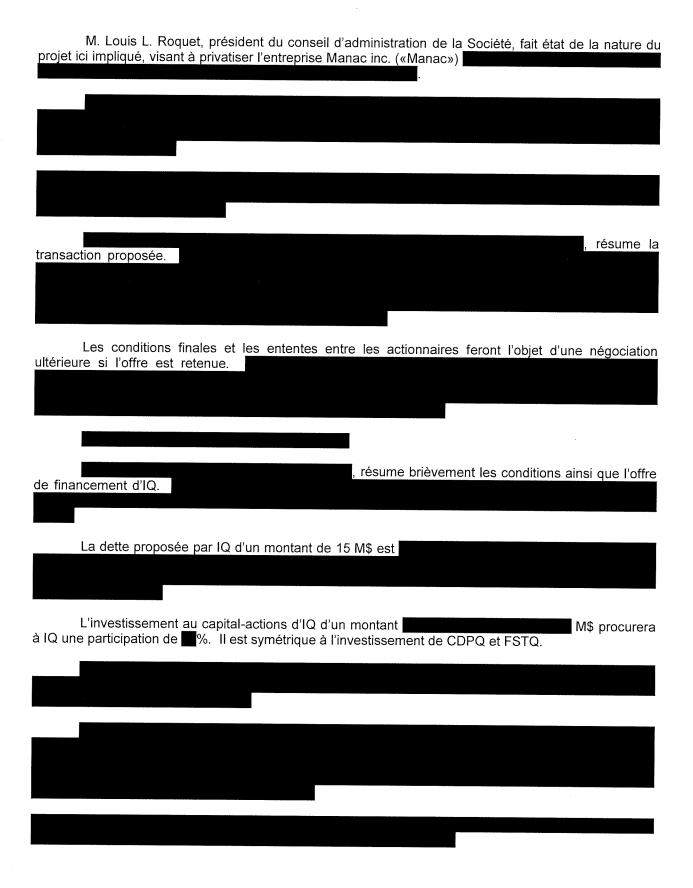
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS

Manac inc. (investissement et prêt subordonné)



Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu pour IQ de réaliser l'investissement ici proposé.

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Investissement Québec ou l'une de ses filiales à effectuer un financement par dette de 15 M\$ ainsi qu'un investissement au capital-actions M\$ correspondant à un maximum de \$\infty\$ \$ par action, le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document présenté lors de l'assemblée.

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

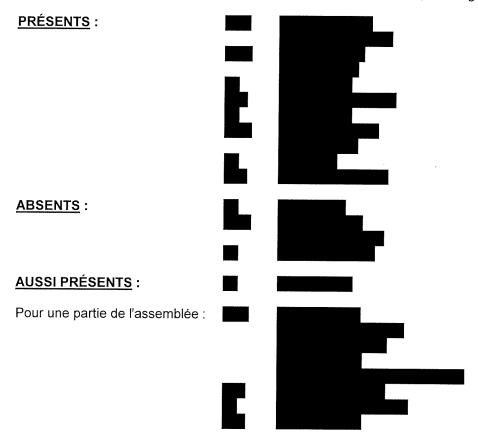
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 28 juillet 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	La Secrétaire adjointe

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 28 juillet 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

<u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 16 JUIN 2015 ET LE 9 JUILLET 2015</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 16 juin 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 9 juillet 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI	DES	PROCÈS-VERBAL	JX ANTÉRIEURS
OCIVI		I I COCCO I CINCOLL	P / 1 / 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

se joint à l'assemblée.
Actifs de Cliffs Natural Resources
fait le point sur l'état de la proposition déposée par Investissement Québec pour acheter les actifs de la Pointe-Noire,
Une prolongation de la procédure judiciaire d'arrangement jusqu'en novembre sera déposée sous
peu.
<u>Manac</u>
décrit l'état du dossier.

Délégation d'autorité (règlement intérieur) – Révision	
M. Côté indique que cette délégation fera l'objet d'une révision dans le cadre de la révision d processus en cours au sein de la Société.	les
quitte l'assemblée.	
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	
M. Pierre Gabriel Côté fait d'abord état qu'une assemblée du conseil d'administration d Ressources Québec inc. («Ressources Québec») a été tenue le 23 juillet 2015. Il en résume les poir	de nts
aillants,	

Il indique que les dispositions de la Loi sur Investissement Québec traitant du Fonds Capital Mines Hydrocarbures sont maintenant entrées en vigueur.

Une assemblée du conseil d'administration relative au plan stratégique de Ressources Québec aura lieu en novembre 2015.

Le directeur général de SOQUEM inc. a aussi fait, lors de cette assemblée, une présentation relative à l'histoire de cette société, qui célèbre cette année son 50^e anniversaire. M. Côté indique qu'il a aussi visité le site du projet diamantifère Renard de Stornoway Diamond Corporation le 8 juillet dernier.

Il indique, par ailleurs, que des communiqués de presse sont publiés cet été pour faire état de l'appui d'Investissement Québec aux PME de divers secteurs.

Il conclut en faisant état des démarches accomplies lors du Salon international de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris-Le Bourget en juin dernier et à la suite de celui-ci.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée spéciale du 28 juillet 2015)

	٠,	fait	rapport	au	conseil
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'	hui.	Éta	aient prés	ents	à cette
assemblée			t égalem		
à cette assemblée			ganon		
		. N	/I. Marc F	agu	et a agi
on tont aug constituing land de la different d					

en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.

Mandat de négociation – personnel professionnel

indique que le comité a d'abord passé en revue le mandat de négociation proposé par la direction pour le renouvellement de la convention collective du personnel professionnel de la Société,

M. Roquet explique le processus qui doit être suivi en l'instance pour en arriver à ce que le Conseil du trésor approuve ce mandat.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver ce mandat.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le mandat de négociation soumis par la direction de la Société pour le renouvellement de la convention collective des employés professionnels de la Société, tel que présenté au cours de la présente assemblée.

Politique de rémunération incitative – personnel syndiqué

Quant à la rémunération incitative pour le personnel professionnel syndiqué,

Quant au personnel technique et administratif non-syndiqué,

Un processus semblable à celui du mandat de négociation du renouvellement de la convention collective devra être ici suivi.

Une nouvelle politique devra, par ailleurs, être soumise au Conseil du trésor pour l'exercice en cours.

La distribution des évaluations des employés de la Société est expliquée. Le traitement offert aux employés «insatisfaisants» est expliqué.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications à la politique de rémunération incitative des employés syndiqués de la Société, telles que présentées au cours de la présente assemblée.

Augmentations salariales 2015-2016 - Mine Arnaud inc.

fait état des hausses salariales proposées par le conseil d'administration de Mine Arnaud inc.. Le comité en recommande l'approbation.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société	é et sur proposition dûment
faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :	, ,

faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER pour 2014-2015 une hausse salariale de % pour chaque employé de Mine Arnaud inc., de même qu'un ajustement salarial de \$
Objectifs 2015-2016 du président-directeur général
M. Côté indique d'abord que les objectifs dévolus aux vice-présidents découlent de ceux du président-directeur général et du plan d'affaires en cours de la Société.
Il commente ensuite chacun des objectifs proposés pour le président-directeur général. Il fournit des précisions
precisions.
Il est suggéré, à cet égard, qu'un objectif de rendement à plus long terme soit élaboré.
M. Roquet indique que certains de ces objectifs devront faire l'objet d'indicateurs de mesure.
Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER les objectifs dévolus au président-directeur général de la Société, pour l'exercice 2015-2016, tels que présentés au cours de la présente assemblée,
•
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée du 28 juillet 2015)
d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée

. M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors de cette assemblée.

Nominations d'administrateurs
La liste de la composition des conseils d'administration des entreprises en portefeuille a également été passée en revue.
Politique de gestion des achats et des contrats (modifications)
sera présentée pour adoption à l'assemblée du conseil d'administration du 25 août prochain.
Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles (modifications)
résume le but de la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles et les modifications proposées par la direction.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'APPROUVER les modifications à la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société, telles que soumises préalablement à la tenue de la présente assemblée.
Il est par ailleurs demandé de vérifier qui recevait la planification faite à tous les deux ans.
indique que les questions reliées au risque de sécurité informatique devraient dorénavant relever de la vice-présidence à la gestion des risques et au crédit.
RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 9 juillet 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue le 9 juillet 2015. Étaient présents à cette réunion tous les membres du comité ainsi que

M ^{me} Johanne Proulx a agi
à titre de secrétaire.
rappelle les grands axes d'intervention du comité de capital de risque, à savoir : investissements en direct, participations dans des fonds et amélioration de la portée et de la performance de l'écosystème du capital de risque au Québec.
Ainsi, à chaque assemblée du comité, ces axes sont généralement abordés.
Il explique l'utilité, dans ce contexte, de l'exercice de «mapping» en cours avec les autres institutions.
Lors de cette réunion, des propositions quant à trois fonds ont été présentées. Le comité s'est également penché sur l'investissement proposé dans
de communication sera par ailleurs à être élaboré pour tenir compte de l'évolution d'Investissement Québec dans ce secteur.
La relation avec certains des fonds et le positionnement qui en résulte pour Investissement Québec est discuté.
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS
LightSpeed POS inc. (investissement)
, se joignent à l'assemblée.
présente les membres de l'équipe qui a œuvré à ce dossier; elle indique notamment que a été impliqué dans la vérification diligente de la cible sise aux Pays-Bas à être acquise par LightSpeed POS inc. («LightSpeed»), aux termes de la ronde de financement en cours.
indique que ce dossier a été revu par le comité de financement . , notamment en fonction des
présente la nature et les activités de l'entreprise. Il indique que le but de l'investissement ici proposé est de créer un «dominant mondial» dans son secteur d'activités, par voie d'acquisition d'entreprises.
Les retombées économiques envisagées par l'investissement sont sommairement décrites.
résume les aspects suivants de l'entreprise : produits, marché, équipe de gestion (notamment quant à l'intégration de la cible au sein de LightSpeed.

En réponse à un administrateur, explique les caractéristiques des actions privilégiées à être souscrites.
Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'AUTORISER Investissement Québec à effectuer dans LightSpeed POS inc. un investissement de à des conditions essentiellement semblables à celles décrites au cours de la présentation faite au cours de la présente assemblée.
quittent l'assemblée.
RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015 ET PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE POUR INVESTISSEMENT QUÉBEC
, se joint à l'assemblée.
explique d'abord la comptabilisation du gain relatif à la disposition de la participation de la Société dans Cepsa Chimie Montréal.
note ensuite,
décrit la composition du portefeuille global au 31 juin 2015.
RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015 ET PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE POUR LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Quant au Fonds du développement économique («FDE»), note en particulier les déboursés dans Ciment Mc Innis et l'accroissement de valeur des actions de Stornoway Diamond Corporation.

TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'AFFAIRES 2015-2016 AU 30 JUIN 2015
joint à l'assemblée.
commente les résultats au 30 juin 2015, dont notamment quant à la valeur des interventions, au nombre de dossiers référés et financés et au taux de roulement volontaire du personnel régulier.
décrit ensuite les données du tableau «Performance économique».
Quant aux résultats du FDE,
quitte l'assemblée.
SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2015
, se joint à l'assemblée.
indique notamment que . La notation moyenne des instruments pour les interventions réalisées au cours du premier trimestre est de
quittent l'assemblée.
INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)
Les administrateurs ont pris connaissance des informations qui leur ont été soumises avant l'assemblée.
commente les contrats intervenus avec

AUTRES AFFAIRES

Rémunération incitative 2014-2015 – personnel non-syndiqué

M. Roquet fait d'abord la lecture de la résolution soumise par la direction relativement à la rémunération incitative afférente aux employés non-syndiqués de la Société.

	M.	Côté	commente	ľétat	de	la	situation	à	cet	égard.
--	----	------	----------	-------	----	----	-----------	---	-----	--------

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, telle que soumise, l'enveloppe budgétaire afférente à la rémunération incitative des employés d'Investissement Québec (la «Société») pour l'exercice 2014-2015; et
- D'AUTORISER le paiement de la rémunération incitative pour l'exercice 2014-2015 aux employés non-syndiqués de la Société, ce, au moment à être déterminé par le président-directeur général de la Société, sous réserve que le rapport annuel de la Société pour cet exercice ait été déposé à l'Assemblée nationale.

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

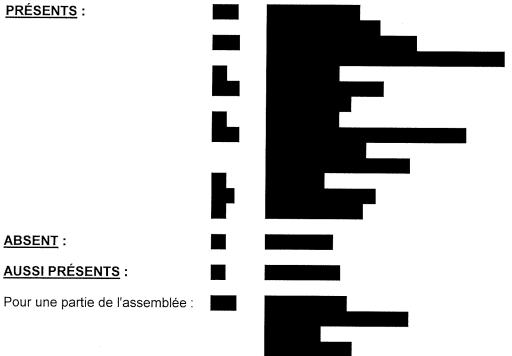
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 25 août 2015, de 13h30 à 17h00 (au siège social de Québec – 1200, route de l'Église, bureau 500 – Salle 500-15).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autr	e question	n'étant	soumise.	l'assemblée	est l	evée
-------------	------------	---------	----------	-------------	-------	------

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 25 août 2015, au 1200, route de l'Église, bureau 500, à Québec.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 28 JUILLET 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 28 juillet 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

Les administrateurs ont pris connaissance des documents relatifs à cette rubrique de l'ordre du jour et qui leur ont été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.

M. Pierre Gabriel Côté, président-directeur général de la Société, commente plus particulièrement les sujets suivants :

Actifs de Cliffs Natural Resources

M. Côté rappelle que le processus d'arrangement avec les créanciers présentement en cours en est un de nature judiciaire, qui implique nécessairement des délais.

. Il rappelle que ces actifs sont destinés à être transférés à la Société du Plan Nord.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dossiers au Conseil du trésor

M. Côté fait état du statut du cheminement au sein de l'appareil gouvernemental, pour fins d'approbation, du mandat quant à la négociation du renouvellement de la convention collective du personnel professionnel de la Société et des modifications au Régime de rémunération incitative du personnel syndiqué de la Société;

Plan stratégique

M. Côté indique qu'à sa demande, M^{me} Chantal Malo, vice-présidente aux affaires internationales, a accepté de prendre sous sa responsabilité l'élaboration du prochain plan stratégique d'Investissement Québec. M^{me} Malo a l'habitude de cette tâche, ayant été à la SGF vice-présidente principale, Planification et stratégie internationale. Quelques ressources de l'externe seront retenues pour appuyer l'équipe de M^{me} Malo dans l'exécution de cette tâche importante. Des consultations devront être tenues avec le ministre responsable de la Société et, le cas échéant, avec d'autres ministères ou organismes, pour établir adéquatement les priorités du gouvernement. Le plan de travail relié à l'élaboration du plan stratégique sera présenté à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration, soit le 22 septembre 2015.

Rapport annuel 2014-2015

M. Côté rappelle qu'aux termes de la Loi sur Investissement Québec, le ministre responsable de celle-ci doit maintenant déposer à l'Assemblée nationale le rapport annuel de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars précédent, à l'intérieur d'un délai de 15 jours suivant la reprise des travaux de l'Assemblée nationale. Le rapport annuel 2014-2015 ayant été entériné par le conseil d'administration le 26 mai dernier, les coauditeurs des livres et comptes de la Société pourraient devoir requérir certaines confirmations quant à l'absence de changements significatifs survenus depuis lors.

Objectifs 2015-2016 du président-directeur général
M. Côté distribue séance tenante un document d'une page décrivant deux objectifs additionnels qu'il propose ici d'ajouter à ceux antérieurement approuvés par le conseil d'administration (le 28 juillet 2015).
Les membres du conseil d'administration se disent d'accord avec l'ajout de ces objectifs,
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'AJOUTER aux objectifs dévolus au président-directeur général de la Société, pour l'exercice 2015-2016, antérieurement approuvés le 28 juillet 2015, deux objectifs additionnels dont la description est contenue dans le document remis aux membres du conseil d'administration au cours de la présente assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 25 août 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à assemblée . Étaient également présents à
cette assemblée
secrétaire lors de cette assemblée.

précise que s'agissant d'une assemblée régulière du comité, les sujets usuels y ont été abordés, notamment la reddition de comptes relativement à certaines politiques, une revue de l'état du portefeuille d'actifs de la Société et les analyses de sensibilité par rapport aux projections de bénéfices d'ici à la fin de l'exercice en cours.
Il s'avère que les balises prévues aux diverses politiques sont respectées. Le comité note qu'à l'égard des fonds gérés aux termes du programme Immigrants Investisseurs,
M. Tremblay indique que la direction a pu attester du respect des politiques en cours
Le comité a ensuite passé en revue les projections «3/9» de la Société et l'impact, en fonction de leur sensibilité, des principaux éléments à risque impliqués.
M. Tremblay indique que le comité a ensuite passé en revue les modifications proposées par la direction relativement à
Il est précisé que l'appellation de l'«Équipe de leadership» regroupe les dirigeants qui se rapportent directement au président-directeur général.
Sur recommandation du comité de gestion des risques de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER les modifications proposées par la direction à
telles que présentées aux administrateurs préalablement à la tenue de la présente assemblée.
M. Tremblay indique que le comité a ensuite passé en revue le portefeuille des actifs sous gestion de la Société. Il note en particulier la vente, au cours de la période visée,
. Il est précisé que la Société détient encore pour quelque M\$ US de BTAA. Il appert, par ailleurs, que le risque afférent au portefeuille des actifs sous gestion n'a pas changé par rapport à la dernière période examinée.
Le portefeuille des actifs en mode redressement n'a pas également changé significativement.

Les membres du comité ont convenu à cet égard ; chaque cas, le cas échéant, devra faire l'objet d'une dérogation approuvée par le conseil d'administration.
Le comité a par la suite abordé la question des risques non-financiers existant à Investissement Québec.
Finalement, le comité a tenu des discussions à huis clos, d'abord en présence du président-directeur général et du président du conseil d'administration, puis par la suite en la seule présence du président du conseil d'administration.
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée spéciale du 25 août 2015)
fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée
. M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire à ladite assemblée.
indique qu'il s'agissait ici pour le comité de revoir ses outils de travail et d'établir un

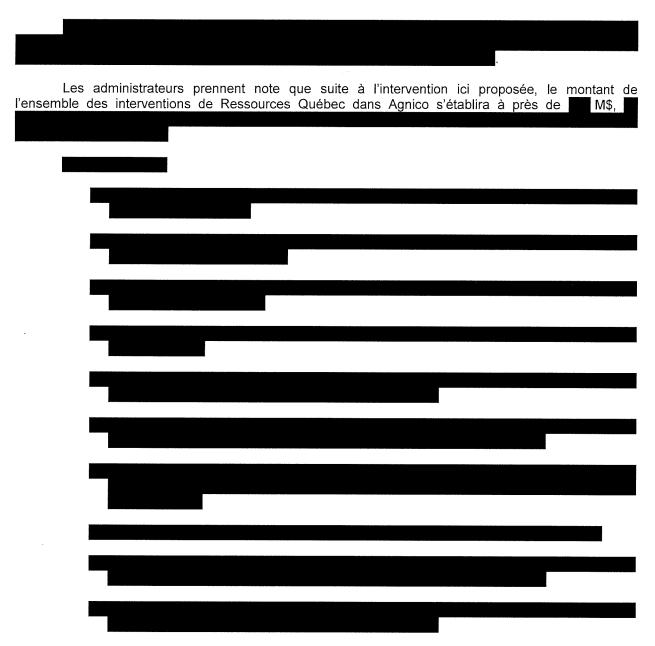
Ainsi, le comité a agréé un certain nombre de modifications à sa charte constitutive et celles-ci seront, suite à la prochaine assemblée du comité, soumises pour recommandation au comité de gouvernance et d'éthique, pour fins d'approbation éventuelle par le conseil d'administration.

programme annuel d'assemblées et diverses procédures afin de l'aider dans l'exécution de ses tâches.

Le comité a ensuite passé en revue des modifications proposées à la charte de l'audit interne. Celles-ci seront aussi soumises pour recommandation au conseil d'administration suite à la prochaine assemblée du comité.

Le comité a par ailleurs approuvé son programme annuel d'assemblées. Celui-ci pourrait toutefois être appelé à changer en fonction des modifications susceptibles d'être apportées au nombre annuel d'assemblées du conseil d'administration.

FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS
Mines Agnico Eagle Limitée (billet à terme senior non garanti)
se joignent à l'assemblée.
indique que le financement ici proposé a été autorisé par le conseil d'administration de Ressources Québec inc. («Ressources Québec»), lors d'une assemblée spéciale tenue hier. Il rappelle que Ressources Québec détient déjà des billets et des actions de Mines Agnico Eagle Limitée («Agnico»)
passe sommairement en revue la nature et les activités d'Agnico, qui compte au Québec quatre exploitations minières (dont une détenue à 50% (Canadian Malartic)). L'entreprise embauche quelque 2 000 employés au Québec et
M. Williams décrit, par ailleurs, les activités d'exploration menées par l'entreprise, notamment près des sites déjà exploités,
décrit le processus de planification à long terme pratiqué au sein d'Agnico.
décrit l'instrument financier à être ici émis, à savoir un billet promissoire senior non garanti portant échéance à dix ans, pour un montant de 50 M\$ US.



Sur recommandation du conseil d'administration de Ressources Québec inc. et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER un investissement de 50 M\$ US au sein de Mines Agnico Eagle Limitée sous la forme d'un billet à terme senior non garanti, d'une durée de dix ans, le tout à des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits au cours de la présentation faite au conseil d'administration au cours de la présente assemblée.

VICE-PRÉSIDENCE AU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES, COMPTES MAJEURS - PORTRAIT

En complément au document transmis préalablement à la tenue de la presente assemblee, distribue séance tenante, à titre de page 16 dudit document, un document d'une page intitulé
■ rappelle les orientations stratégiques de celle-ci et les critères d'investissement recherchés auprès des entreprises. ■ rappelle également les éléments de la politique interne d'Investissement Québec, dont notamment en ce qui a trait à l'horizon de placement.
décrit ensuite la valeur aux livres des placements au 31 mars 2015 et ce, par secteur.
décrit ensuite les activités de financement et d'investissement des comptes majeurs depuis l'exercice 2012-2013.
transfert du groupe des analystes à sa vice-présidence et la création d'une direction principale des prêts syndiqués et subordonnés. Un plan de démarchage structuré par directeur avec suivi et contrôle est mis en place.
décrit ensuite les directions placées sous sa responsabilité, à savoir : Ressources Québec, les comptes majeurs, les mandats spéciaux, les technologies de l'information et petites capitalisations et les prêts syndiqués et subordonnés. S'ajoute, dans le cadre de la réorganisation souhaitée, l'analyse financière.
commente les secteurs prioritaires aux termes du plan de développement des affaires de sa vice-présidence. décrit ensuite les divers volets de ce plan, dont le référencement par les bureaux régionaux.
décrit ensuite les résultats réels au 31 juillet 2015 par rapport aux objectifs fixés pour l'exercice en cours et il commente le pipeline réel à ce jour propres.

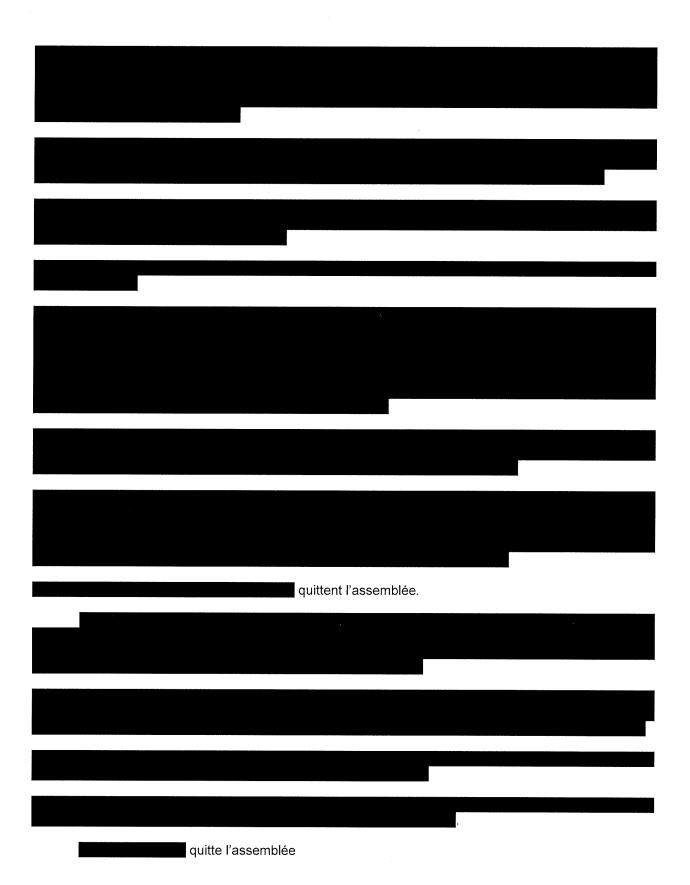
quitte l'assemblée.
quittent l'assemblée.
INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)
Les administrateurs ont pris connaissance des informations qui leur ont été soumises avant l'assemblée.
AUTRES AFFAIRES
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblée spéciale du 20 août 2015)
fait rapport au conseil
d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue le 20 août 2015. Étaient présents à cette assemblée
titre de secrétaire lors de cette assemblée.
Politique de gestion des achats et des contrats (modifications)
indique qu'à son assemblée du 28 juillet 2015, la direction a soumis une nouvelle politique relativement aux contrats de la Société, dont les modifications, par rapport à la politique adoptée en juin 2014, visent à améliorer la fluidité du processus d'octroi et de suivi des contrats. Le comité a passé en revue les modifications proposées et recommande au conseil d'administration l'approbation de la nouvelle politique qui en résulte.
Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'APPROUVER la Politique de gestion des achats et des contrats de la Société, telle que soumise au conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.
Ressources Québec inc. – Règlement intérieur (modifications) (pour approbation)
indique que le conseil d'administration de Ressources Québec inc. («Ressources Québec») a approuvé une nouvelle version du règlement intérieur de celle-ci, qui contient les modifications de la nature de celles décrites dans le document au soutien transmis aux membres du

conseil d'administration de la Société avant la présente assemblée. Le comité recommande l'approbation de cette nouvelle version dudit règlement.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le règlement intérieur de Ressources Québec inc., tel que transmis aux membres du conseil d'administration avant la présente assemblée.





DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

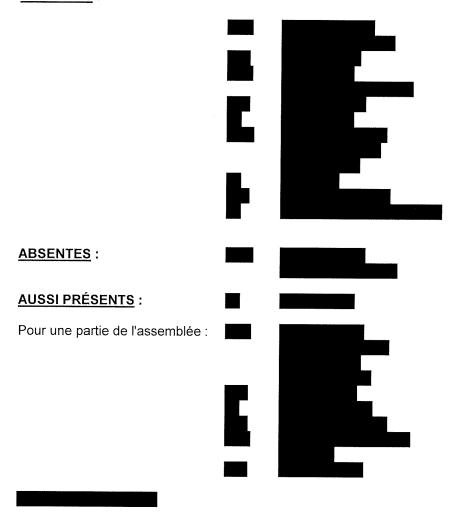
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 22 septembre 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'é	etant soumise.	l'assemblée es	it levee.
---------------------------	----------------	----------------	-----------

	L. O their
Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 22 septembre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15e étage, à Montréal. **PRÉSENTS :**



M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les administrateurs conviennent de déplacer la rubrique «Financements / Investissements» après la rubrique «Rapport du président-directeur général».

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée, sous réserve de déplacer la rubrique «Financements / Investissements» après la rubrique «Rapport du président-directeur général».

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 25 AOÛT 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 25 août 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

et
, se joignent à l'assemblée.
Les administrateurs ont pris connaissance des documents relatifs à cette rubrique et qui leur ont été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée.
Actifs de Cliffs Natural Resources
quittent l'assemblée.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
<u>Décisions / Conseil du trésor</u>
Conseil du trésor a émis les décisions attendues relativement au mandat de négociation du

renouvellement de la convention collective des employés professionnels de la Société ainsi qu'à l'égard du régime de rémunération incitative des employés syndiqués de la Société.

	indique	que le	rapport	annuel	2014-201	5 de la	a Société	devrait	être	déposé	demain	2
l'Assemblée	nationale.									·		
Étani	t donné la r	árioda	de temn	المحفدة عد	á denuis l	fin m	ai 2015	los audi	touro	do lo S	Popiátá s	. n.i

Etant donné la période de temps écoulé depuis la fin mai 2015, les auditeurs de la Société ont procédé à des travaux additionnels afin de valider qu'il n'y a pas eu de changement significatif aux états financiers au 31 mars 2015.

depuis l'approbation des états financiers par le conseil d'administration en mai dernier.

Rémunération incitative 2014-2015

Rapport annuel 2014-2015

fait état, en fonction de la décision récente du secrétariat du Conseil du trésor, que la rémunération incitative payable aux employés à l'égard de l'exercice terminé le 31 mars 2015 sera payée au cours du mois d'octobre. Il fait état des communications à venir à cet égard auprès des employés.

Tournée régionale

commente son déplacement récent à Trois-Rivières dans le cadre de l'investissement annoncé par le gouvernement (FDE) en rapport avec le projet de Kruger inc. visant à intégrer ses activités de carton et d'emballage en convertissant une machine à papier de son usine de Trois-Rivières et en regroupant les activités de cette usine avec celle d'Emballages Kruger s.e.c.. décrit les réactions régionales qui s'en sont suivies.

décrit également ensuite les points saillants de son séjour au Saguenay et les rencontres tenues avec les acteurs régionaux.

Mobilisation des employés

indique que des réunions avec les employés auront lieu à Montréal et à Québec au début de novembre. Les membres du conseil d'administration sont invités à s'y joindre au moment de la conférence qui y sera prononcée par M. Pierre Lavoie.

Divers



FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS

Coveo Solutions inc. (demande d'investissement)

se joignent à l'assemblée.
indique que la présentation concernant le dossier Coveo sera précédée par une présentation de relativement aux nouveaux modèles d'affaires dans le secteur des technologies.
décrit d'abord les points saillants de ces modèles, qui sont notamment fonction de la force des réseaux de communication (internet) et de l'accroissement des capacités de traitement et de stockage.
explique en particulier le modèle «licence» versus celui de plus en plus présent de l'«abonnement» («subcription») et celui du modèle «serveur» versus le modèle «cloud»; ce dernier permet un «feedback» plus instantané.
décrit dans ce cadre les succès rapides qu'ont connus certaines entreprises.
L'arrivée la plus rapide au marché demeure, dans ce contexte, extrêmement importante.
présente ensuite un vidéo corporatif de Coveo.
présente sommairement par la suite l'entreprise et son évolution depuis sa création. Elle décrit notamment l'équipe de direction et la technologie mise de l'avant par Coveo.
commente à cet égard les vérifications faites auprès d'experts.
La clientèle de Coveo est ensuite décrite.
commente par ailleurs l'approche prise par Investissement Québec dans le cadre de la présente ronde de financement de l'entreprise en cours.
décrit les modalités relatives aux actions privilégiées à être émises à Investissement Québec
explique finalement les objectifs poursuivis par Investissement Québec par ce projet d'investissement.

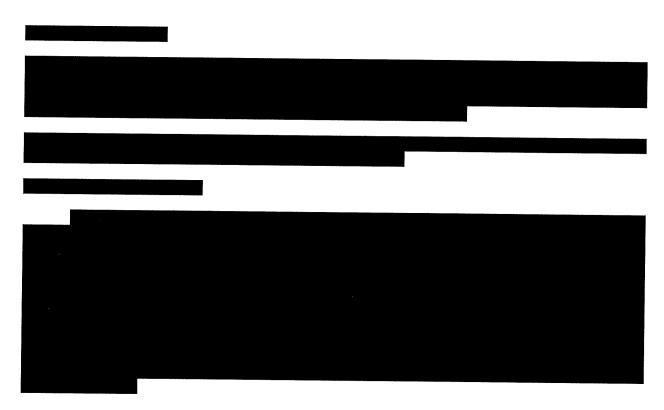
indique que ce dossier a également été revu par le comité de financement
Sur recommandation du comité de capital de risque et du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
 D'AUTORISER Investissement Québec à effectuer dans Coveo Solutions inc. un investissement de 24 M\$ à des conditions essentiellement semblables à celles décrites au cours de la présentation faite au cours de la présente assemblée.
et
quittent l'assemblée.
PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019 – PLAN DE TRAVAIL ET ÉCHANGES
, se joignent à l'assemblée.
Les administrateurs conviennent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
indique d'abord que la présentation faite aujourd'hui consiste à présenter les principales étapes et les principes d'élaboration du plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec, ainsi que de présenter les principaux défis stratégiques préliminaires et de recevoir, en conséquence, les commentaires du conseil d'administration.
Les orientations stratégiques retenues seront présentées au conseil d'administration lors de son assemblée de novembre prochain.
rappelles les exigences juridiques afférentes à la confection du plan stratégique de la Société. Elle rappelle également que le plan stratégique 2014-2017 approuvé par le conseil d'administration n'a pas été retenu par le ministre responsable de la Société. Elle rappelle également

décrit ensuite le cadre de travail qui implique à la fois le conseil d'administration, un comité de planification et un comité de pilotage et des groupes de travail par rapport au diagnostic à établir, aux orientations à retenir et au cadrage à adopter. Des consultations doivent être réalisées auprès du ministre responsable de la Société et du gouvernement dans les meilleurs délais. M. Roquet, à cet égard, indique que le ministre devrait pouvoir rencontrer le conseil d'administration au cours des prochaines semaines.

l'arrivée de M. Côté à titre de nouveau président-directeur général de la Société en janvier 2015 et

l'approbation qui s'en est suivie en avril d'un plan d'affaires pour l'exercice en cours.

poursuit en décrivant les équipes à être constituées pour les fins de l'élaboration du plan stratégique avec, en soutien, un accompagnateur de l'externe.
quitte l'assemblée.
passe en revue les étapes principales impliquées devant mener à l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration au début de février 2016.
décrit ensuite les défis propres à Investissement Québec préliminairement identifiés à ce stade et visant à maximiser l'impact des actions d'Investissement Québec.
quitte l'assemblée.
rappelle les étapes devant mener ultimement à l'adoption du plan stratégique par le gouvernement, tel que prévu dans la Loi sur Investissement Québec.
poursuit en passant en revue les défis préliminairement identifiés pour ce qui est du développement économique du Québec et ses acteurs principaux, dans la perspective d'assurer la prospérité du Québec.
quittent l'assemblée.
RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (assemblées du 10 septembre 2015 et du 22 septembre 2015)
Les administrateurs conviennent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
d'administration relativement à l'assemblée spéciale du comité tenue le 10 septembre 2015 et à celle tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à ces assemblées
M. Marc Paquet a agi à titre de secrétaire lors desdites assemblées.



Calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2016

Après délibérations, les administrateurs conviennent d'ajouter au calendrier proposé pour les assemblées régulières du conseil d'administration le mardi, 13 décembre 2016, à titre d'assemblée régulière, et les mardis 21 juin 2016 et 22 novembre 2016, à titre d'assemblées facultatives. Les assemblées débuteront à 9h30 plutôt qu'à 9h00 tel qu'initialement proposé.

M. Côté rappelle que les assemblées statutaires des comités se tiendront dorénavant la veille de la date de la tenue des assemblées du conseil d'administration.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et de ses comités pour 2016 tel que soumis, sous réserve d'y ajouter une assemblée régulière qui se tiendra mardi, le 13 décembre 2016, et deux assemblées facultatives cédulées les mardis 21 juin 2016 et 22 novembre 2016, et de modifier l'heure de début des assemblées du conseil d'administration pour indiquer qu'elles débuteront à 9h30.

Renouvellement des licences Microsoft

Les administrateurs ont pu prendre connaissance du document qui leur a été transmis préalablement à la tenue de la présente assemblée relativement au renouvellement des assurances couvrant les droits d'utilisation des produits Microsoft à l'égard desquels la Société détient des licences perpétuelles.

M. Côté signale la stabilité qui s'ensuit pour la Société d'opter pour l'approche ici recommandée.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de la Société, et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le renouvellement des assurances pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2018 pour les produits Microsoft faisant l'objet de licences au bénéfice de la Société

RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 3 septembre 2015)

Étant donné l'heure tardive, les administrateurs conviennent de reporter ce rapport à la prochaine assemblée du conseil d'administration.

Il est par ailleurs précisé que le rôle et la composition du comité pourrait être revus dans le cadre de la revue actuelle des processus et dans celui de l'élaboration du plan stratégique.

INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)

Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été transmis préalablement à la tenue de présente assemblée.

Des précisions sont par ailleurs données relativement au contrat octroyé à Deloitte quant à l'analyse financière de la Scierie Port-Cartier, de la Scierie des Outardes et de Boisaco inc..

AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

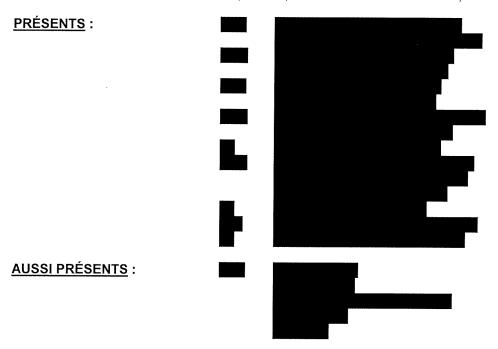
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 27 octobre 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre	question	n'étant soumise,	l'assemblée	est levée.
--------------	----------	------------------	-------------	------------

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 8h30, lundi, le 5 octobre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :
 - Point 1 –

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS

, indique que la

participation ici proposée à la dette syndiquée
, décrit les activité
, decrit les activité
L'intérêt d'Investissement Québec ici est de supporter l'entreprise dans sa croissance.
, décrit ensuite transaction d'acquisition à financer. Il signale que les fondateurs demeurent actionnaires de l'entreprise.
Quant à la tarification du financement ici proposé, il indique qu'Investissement Québec est arrivé cet égard aux mêmes conclusions que les arrangeurs.
, décrit la clientèle de l'entreprise et se possibilités de croissance.
M. Côté décrit

Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

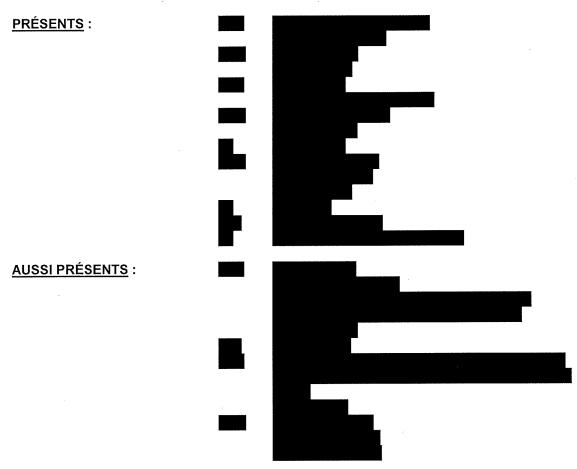
, le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document présenté lors de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Président	Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 11h00, lundi, le 19 octobre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

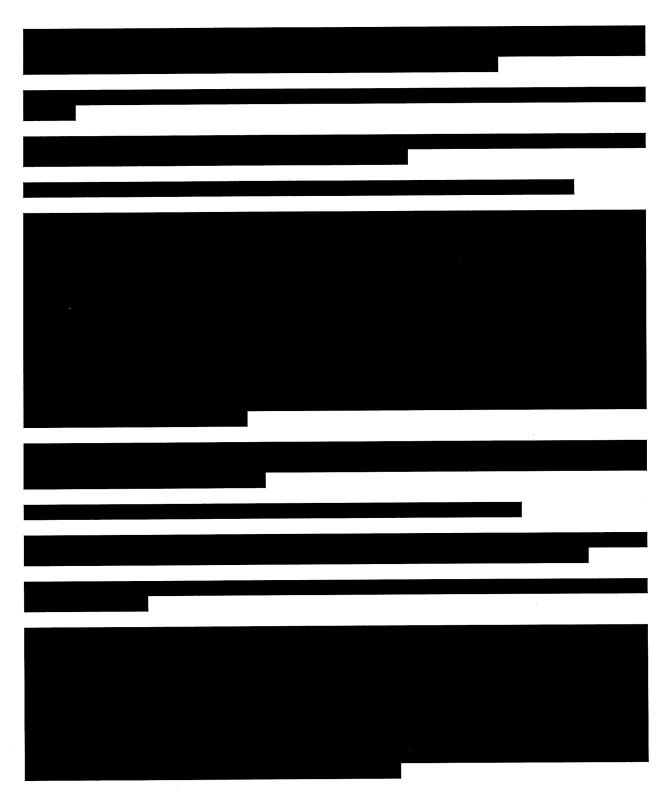
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

<u>PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2019 – RENCONTRE AVEC M. JACQUES DAOUST, MINISTRE RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ</u>

M. Roquet souhaite la bienvenue à M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de des Exportations et, à ce titre, responsable de l'application de la Loi sur Investissement qu'à son directeur de cabinet, M. Pierre Ouellet.	e l'Innovation et t Québec, ainsi



AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 27 octobre 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre d	question	n'étant	soumise,	, l'assemblée	est levée.
----------------	----------	---------	----------	---------------	------------

Le Président	Le Secrétaire	

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 27 octobre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15^e étage, à Montréal.



MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.
- M. Roquet indique, qu'en cas de manque de temps, étant donné que l'ordre du jour de la présente assemblée est particulièrement chargée, il se pourrait que la rubrique «Plan d'action de développement durable 2015-2018» soit reportée à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 22 SEPTEMBRE 2015, LE 5 OCTOBRE 2015 ET LE 19 OCTOBRE 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 22 septembre 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée;
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 5 octobre 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 19 octobre 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

se joint à l'assemblée.

Les administrateurs ont pris connaissance du document de suivi qui leur a été transmis avant la présente assemblée.

Actifs de Cliffs Natural Resources

fait état des plus récents développements dans ce dossier,

Il est indiqué que l'éventuelle transaction d'acquisition sera financée à même les fonds propres d'Investissement Québec ce, temporairement, jusqu'à ce que le transfert en soit fait à la Société du Plan Nord.

État de l'industrie forestière

être faite au conseil d'administration quant à l'état de l'industrie forestière au Québec est reportée à une prochaine assemblée.

«FDE» - Explications

commente

■ rappelle d'abord l'historique des activités mandataires déléguées à Investissement Québec avant sa fusion avec la Société générale de financement du Québec («SGF») le 1^{er} avril 2011, dont, en particulier, la prospection d'investissements étrangers et la gestion d'un nombre important de mesures fiscales (crédits d'impôt).

■ rappelle que la loi ayant donné naissance à la nouvelle Investissement Québec a prévu la séparation, au plan comptable et de la reddition de comptes, des activités financées à même les fonds propres de la nouvelle société, des activités dites «mandataires», financées directement par le gouvernement, ces dernières étant réunies dans un nouveau fonds spécial du gouvernement portant le nom de Fonds du développement économique («FDE»).

décrit spécifiquement la composition des actifs figurant dans le FDE.
poursuit en expliquant l'environnement décisionnel relatif aux interventions comptabilisées dans le FDE et commente les principaux critères de décision afférents aux interventions FDE.
rappelle que les interventions de l'État en équité dans les entreprises du secteur minier font maintenant l'objet d'un fonds différent, dit «Fonds Capital Mines Hydrocarbures», ayant une dotation de 1 G\$. Le processus décisionnel relatif aux interventions de ce fonds est prescrit par de nouvelles dispositions de la Loi sur Investissement Québec.
Autant pour ce qui est du FDE que du Fonds Capital Mines Hydrocarbures («Fonds CMH»), la Loi sur Investissement Québec prévoit qu'après consultation d'Investissement Québec, le gouvernement lui fixe une rémunération qu'il assume raisonnable pour l'administration par Investissement Québec des programmes d'aides financières qu'il élabore ou désigne ainsi que pour l'exécution par Investissement Québec des mandats qu'il lui confie. Tappelle que le montant à être versé à la Société en 2015-2016, pour ce qui est du FDE seul, est de l'ordre de associés à la gestion du FDE par Investissement Québec.
RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
indique d'abord que le financement de Ressources Québec dans Mines Agnico Eagle Limitée («Agnico») a maintenant été annoncé; le processus d'établissement de la tarification pour des financements de cette nature est par ailleurs en voie de révision.
fait état de sa dernière tournée régionale en Estrie.

rappelle que des rencontres avec les employés se tiendront à Montréal puis à Québec les 2 et 3 novembre prochains; les membres du conseil d'administration sont invités à assister à la seconde portion de ces rencontres, lors de laquelle M. Pierre Lavoie prononcera une conférence.
indique qu' prononcera une conférence devant la Chambre de commerce de Québec le 16 novembre prochain reliée à l'amélioration du secteur manufacturier dans le Sud du Québec.
RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 3 septembre 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à la réunion du comité tenue le 3 septembre 2015. Étaient présents à cette réunion tous les membres du comité ainsi que
indique que la majeure partie de cette réunion a été dévolue à l'étude du dossier Coveo et à la stratégie à y être privilégiée.
rappelle que dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique de la Société, la stratégie en capital de risque et le rôle du comité devront être traités.
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 27 octobre 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette assemblée
M. Marc Paquet a aqi à titre de secrétaire à ladite assemblée.
Honoraires d'audit pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015
explique la composition des sommes à facturer par Deloitte, coauditeur de la Société,
rappelle que les états financiers de la Société sont complexes et sont en corrélation avec le processus d'affaires existant à Investissement. Québec.

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le montant des honoraires d'audit pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015, facturés par Deloitte à la Société, tels que soumis au comité de vérification et présentés au cours de la présente assemblée du conseil d'administration.

Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction – Audit des états financiers d'Investissement Québec au 31 mars 2015

Le comité a passé en revue avec les coauditeurs de la Société le rapport de ceux-ci rédigé à la suite de leur audit des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015. Il est rappelé que l'objectif de l'audit est de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.



Présentation du plan d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016

Le comité a passé en revue le plan d'audit proposé par les coauditeurs de la Société pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016 et celui-ci a été approuvé. Indique que les seuils de signification et le seuil de référence ont été établis en fonction des résultats de la Société au 30 juin 2015. Il n'y a pas de changement significatif à cet égard par rapport à l'audit de l'exercice terminé le 31 mars 2015.

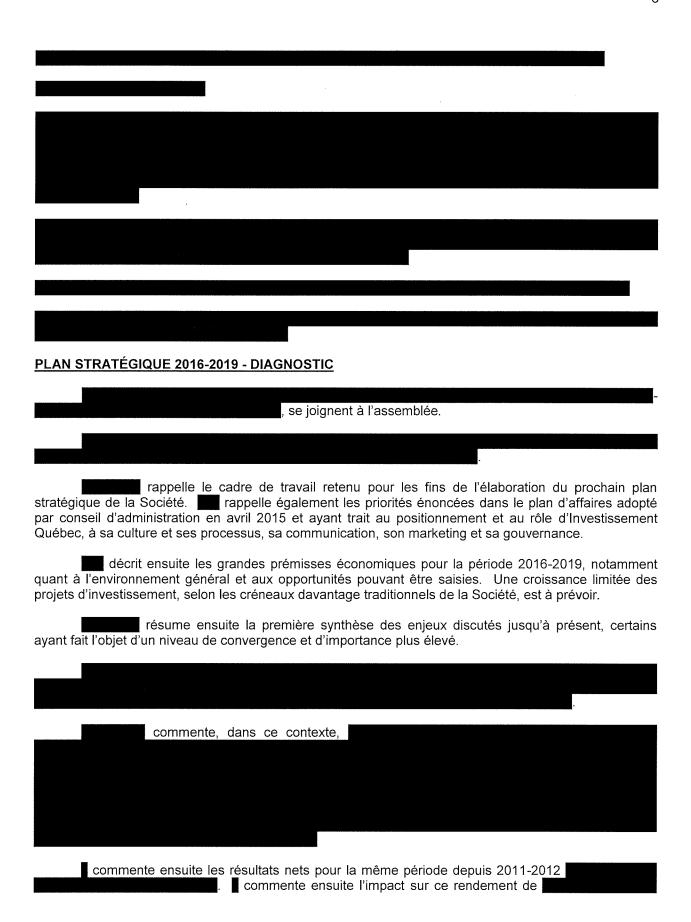
Chartes et politiques

Le comité a passé en revue les modifications antérieurement proposées à la Charte du comité de vérification et à celle de l'audit interne; les premières seront présentées pour recommandation au comité de gouvernance et d'éthique de la Société et les secondes directement pour approbation au conseil d'administration.

Le comité a également passé en revue les modifications proposées à la Politique de divulgation financière et une toute nouvelle politique dite de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces modifications et nouvelle politique seront présentées pour approbation à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration.

Suivi du plan d'audit interne

Le comité a pris connaissance du suivi quant à l'exécution du plan d'audit interne pour l'exercice en cours.



Dans les circonstances, indique que diverses pistes de solutions devront être évaluées par la direction. Indique que diverses pistes de solutions devront être évaluées par la direction. Indique que diverses pistes de solutions devront être évaluées par la direction.		
par la direction. décrit, en conclusion, les prochaines étapes reliées audit exercice.		
décrit, en conclusion, les prochaines étapes reliées audit exercice.	Dans les circonstances, indique que diverses pistes de solutions devront être évaluée	3 5
	par la direction.	
	``````````````````````````````````````	
	décrit, en conclusion, les prochaines étapes reliées audit exercice.	
quittent i assemblee.	quittent l'assemblée.	

# <u>RÉSULTATS FINANCIERS POUR LE PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2015 ET PRÉVISIONS ANNUELLES (6/6 – 2016)</u>

Investissement Québec
indique d'abord que le bénéfice net pour le premier semestre de l'exercice terminé le 30 septembre 2015 est de l'ordre de 5; il en explique la composition. indique également que l'acti de la Société sur la même période a crû de 6 M\$.
commente le sommaire des résultats consolidés pour ce semestre. Il note en particulier les
note également que
Quant au flux de trésorerie corporatif, il souligne que l'encaisse et les placements temporaires à la fin du semestre étaient de l'ordre de M\$.
décrit ensuite sommairement la composition du portefeuille global de la Société au 30
note également
note egalement
Fonds du développement économique («FDE»)
indique que le portefeuille total du FDE à la fin du premier semestre de l'exercice en cours est de quelque M\$
note en particulier que le fonds Capital Mines Hydrocarbures («Fonds CMH») a maintenant été mis en place par le gouvernement. Quelque M\$ ont été transférés du FDE au Fonds CMH, affectant ainsi à la baisse le portefeuille sous gestion du FDE.
Les passifs financiers ont diminué de M\$ principalement en raison du déboursement sur garantie de M\$ relativement au dossier
commente l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités au 30 septembre 2015 du FDE. Commente plus particulièrement, au titre des revenus, le poste «contribution du gouvernement du Québec au titre de la provision pour pertes» et celui de la contribution financière du gouvernement du Québec. Indique que les honoraires payables pour la gestion du FDE, budgétés à M\$ ont été payés en proportion du temps écoulé dans l'exercice en cours.
Fonds Capital Mines Hydrocarbures
commente l'état consolidé de la situation financière du fonds Capital Mines Hydrocarbures («Fonds CMH») au 30 septembre 2015.

TABLEAU DE BORD – SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'AFFAIRES 2015-2016 AU 30 SEPTEMBRE 2015
joint à l'assemblée.
commente la page synthèse du tableau de bord transmis aux administrateurs avant l'assemblée.
commente ensuite la valeur du financement par lignes d'affaires.
quittent l'assemblée.
SOMMAIRE DES FINANCEMENTS AUTORISÉS PAR LE COMITÉ DE FINANCEMENT POUR LE TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2015
, se joint à l'assemblée.
l'exercice est quelque peu en hausse par rapport à la même période lors de l'exercice précédent, de même que le total des montants autorisés.
La notation moyenne d'instruments quant aux interventions intervenues au cours du second trimestre de l'exercice en cours s'est située à le cours de ce trimestre, % des interventions financières ont été autorisées par le réseau régional.
quitte l'assemblée.
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018
Étant donné l'heure tardive, les administrateurs conviennent de reporter cette rubrique à la prochaine assemblée régulière du conseil d'administration.
quitte l'assemblée.

# INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)

Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été transmis préalablement à la tenue de présente assemblée.

### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

# DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, en l'absence des membres de la direction.

# PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

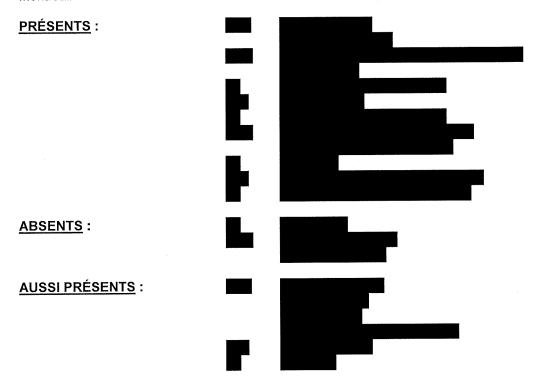
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 24 novembre 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président

Le Secrétaire

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 16h00, jeudi, le 12 novembre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



### MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

# **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, la secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

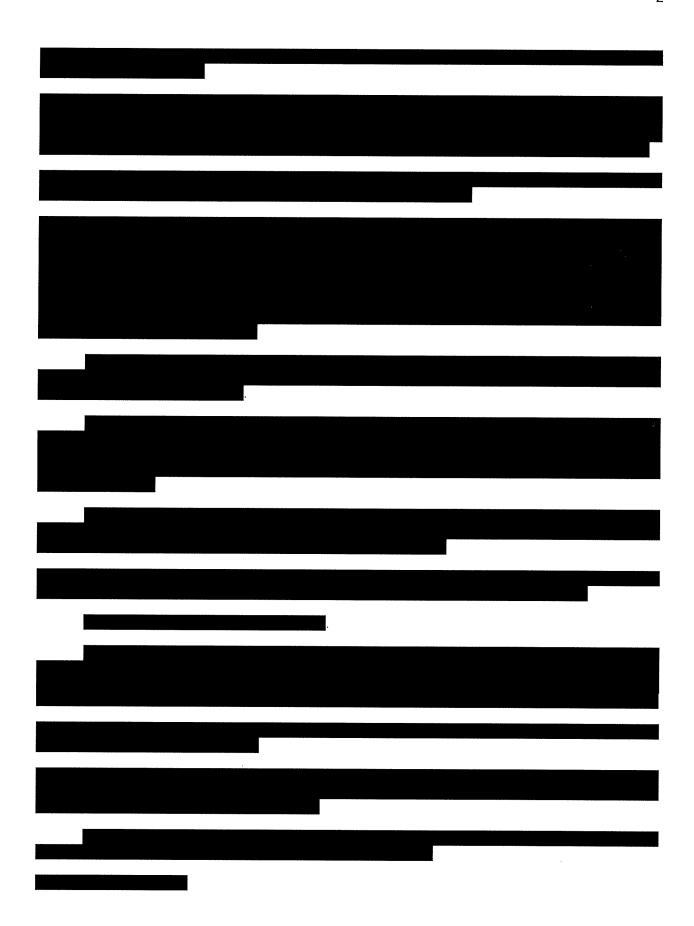
M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M^{me} Johanne Proulx, secrétaire adjointe de la Société, agit comme secrétaire.

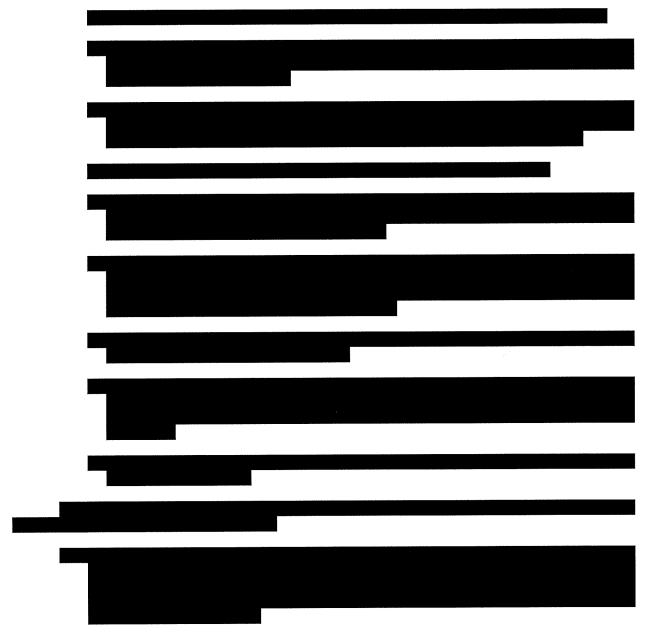
### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

### FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS





### **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.

# DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

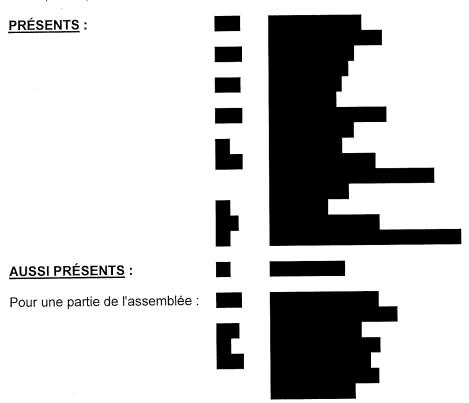
# PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 24 novembre 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).

			,														•	
	_		_	-	-		L	٠.		^	_			-	-		_	_
	_	1,	-	-		-				•	•		11	л	-		_	_
-	-	•	_	-		_	-	- ,,	_	v	·	-	21		$\mathbf{L}$	_	_	_

Aucune autre question n'étant s	oumise, l'assemblée est levée.
e Président	La Secrétaire adjointe

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 13h30, mardi, le 24 novembre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 15^e étage, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

M. Louis L. Roquet préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

# APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES TENUES LE 27 OCTOBRE 2015 ET LE 12 NOVEMBRE 2015

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 27 octobre 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée; et
- D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'Investissement Québec tenue le 12 novembre 2015, tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS Actifs de Cliffs Natural Resources , explique que, quant à l'acquisition possible des actifs de Cliffs Natural Resources sur la Côte-Nord par Investissement Québec, en attente d'un transfert subséquent de ceux-ci à la Société du Plan Nord, l'offre d'Investissement Québec devrait être déposée au cours de la présente semaine devant le tribunal; les procédures sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ont par ailleurs été prolongées jusqu'au 29 janvier 2016. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle la tenue des réunions avec les employés à Montréal et à Québec au début novembre. Il compte tenir deux telles réunions par année. ■ indique ensuite que l'assemblée du conseil d'administration de Ressources Québec inc. tenue le 4 novembre 2015 a principalement été dévolue aux aspects stratégiques de cette filiale. fait par ailleurs état des sujets à être abordés lors de l'assemblée du conseil d'administration du 15 décembre prochain. relate la revue de performance mensuelle mise en place avec les équipes opérationnelles. ■ rappelle son allocution faite à la Chambre de commerce de Québec le 18 novembre dernier et les rencontres tenues avec divers clients et partenaires de la région. RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES (assemblée du 19 novembre 2015) , fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue le 19 novembre 2015. Étaient présents à cette assemblée

Paquet a agi en tant que secrétaire lors de cette assemblée.
indique d'abord qu'aux termes de la reddition de comptes soumise par la direction, les balises prévues aux diverses politiques ici impliquées sont respectées
Le comité a ensuite passé en revue les analyses de sensibilité déposée par la direction, en fonction d'un bénéfice net budgété de M\$. Par rapport aux résultats 6/6 prévus pour
. Quant au portefeuille de capital de risque,
Le comité a revu par la suite l'état de l'exécution du programme-cadre de gestion des risques.
Le comité a par la suite passé en revue le portefeuille global de la Société; il appert que celui-ci a connu peu de variations au cours des derniers mois.
Le comité a finalement spécifiquement passé en revue le portefeuille en redressement
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (assemblée du 24 novembre 2015)
, fait rapport au conseil d'administration relativement à l'assemblée du comité tenue plus tôt aujourd'hui. Étaient présents à cette
assemblée
. M. Marc Paquet a agi en tant que secrétaire lors de ladite assemblée.
SOQUEM : augmentations salariales 2016
décrit la proposition faite d'augmentations salariales relativement aux employés non-

syndiqués de SOQUEM inc., filiale de Ressources Québec inc.; il fait également état des ajustements salariaux prévus pour deux de ses employés.

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER des hausses pour l'année 2016 des échelles et de la masse salariale de % et % respectivement pour les employés non-syndiqués de SOQUEM inc., de même que des ajustements salariaux pour deux de ses employés, tels que soumis au cours de la présente assemblée.

### Rémunération incitative : indicateurs de performance

ra	appelle d'abo	ord que les c	ibles proposée	s ont été tenues	s en compt	e dans le b	udget de la
Société afférent à	l'exercice en	cours. Il co	mmente ensuit	e la composition	des cibles	proposées.	notamment
celles afférentes	au nombre	d'intervention	ns financières.			1 - 1	

Sur recommandation du comité des ressources humaines de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER, telles que soumises aux fins de la présente assemblée, les cibles afférentes à la rémunération incitative pour l'exercice 2015-2016.

## Taux de roulement du personnel

commente les statistiques afférentes au nombre de départs d'employés de la S	ociété au
cours du premier semestre de son exercice terminé le 30 septembre 2015. Il appert que le	e taux de
roulement de départs volontaires (excluant la retraite) est de <b>198</b> %, la cible annuelle étant de <b>1</b> 9	6. Il n'y a
donc pas lieu de s'inquiéter de cette donnée ni, à ce stade, d'une perte de mémoire corporative au	sein de la
Société.	

se joint à l'assemblée.

# RAPPORT (suite) DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (assemblée du 27 octobre 2015)

, se joint à l'assemblée.

#### Politique de divulgation financière (modifications)

proposées à la Politique de divulgation financière. Il est par ailleurs demandé que le mot «gestionnaire» que l'on y retrouve ne soit lié qu'aux fonds propres.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver ces modifications.

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

 D'APPROUVER les modifications proposées à la Politique de divulgation financière de la Société, telles que soumises préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Politique de contrôle interne à l'égard de l'information financière	Politique	de	contrôle	interne à	l'égard	de	l'information	financière
---------------------------------------------------------------------	-----------	----	----------	-----------	---------	----	---------------	------------

indique qu'il s'agit ici d'une nouvelle politique, recouvrant des procédures et des contrôles qui étaient déjà largement en vigueur au sein de la Société.

Il est demandé de préciser que le «contrôle» s'applique également aux opérations «automatisées».

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la Politique de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, telle que soumise préalablement à la tenue de la présente assemblée, sous réserve de la précision mentionnée au cours de celle-ci.

## Charte de l'audit interne (modifications)

commente les modifications proposées. Il traite par ailleurs de la suffisance des ressources de la direction de l'audit interne.

Les membres du conseil d'administration conviennent qu'il y a lieu d'approuver ces modifications.

Sur recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les modifications proposées à la Charte de l'audit interne de la Société, telles que soumises préalablement à la tenue de la présente assemblée.

quitte l'assemblée.

#### RAPPORT DU COMITÉ DE CAPITAL DE RISQUE (réunion du 5 novembre 2015)

relativement à la réunion du comité tenue le 5 novembre 2015	, fait rapport au conseil d'administration
	2. Ltalent presents a cette reunion tous les
membres du comité ainsi que	
commente d'abord l'état de l'evécution	do l'oversion de «mannina» réalisé nar

commente d'abord l'état de l'exécution de l'exercice de «mapping» réalisé par PricewaterhouseCoopers («PwC») à la demande d'Investissement Québec et d'autres acteurs de la scène du capital de risque et de développement au Québec. traite sommairement des résultats obtenus à la suite de ce mandat réalisé par PwC.

indique que le comité a ensuite examiné de nouveaux fonds dans lesquels la Société pourrait investir. Le comité a également commenté l'initiative de la Société présentement en cours à l'égard du secteur manufacturier.

Le comité a passé en revue et recommandé les investissements proposés dans le Fonds d'investissement iNovia 2015, S.E.C. et dans l'entreprise

Le comité note qu'à ce stade,
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018
Les administrateurs conviennent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci de l'assemblée.
joint à l'assemblée.
rappelle d'abord les obligations de la Société aux termes de la législation en vigueur dans ce domaine et les stratégies mises en place par le gouvernement du Québec en ces matières. Elle passe ensuite en revue les éléments prioritaires identifiés par le gouvernement.
commente ensuite l'exercice accompli à l'interne pour identifier les actions à être retenues par la Société, incluant leur cible et leur indicateur de performance.

Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu d'approuver le plan ici proposé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER le plan d'action de développement durable 2015-2018 d'Investissement Québec, substantiellement selon la forme et la teneur du projet de plan soumis au conseil d'administration préalablement à la tenue de la présente assemblée.

rappelle que le plan d'action ici approuvé devra être rendu public.	
quitte l'assemblée.	
FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS	
Les administrateurs conviennent de traiter de la présente rubrique à ce moment-ci l'assemblée.	de
Fonds d'investissement iNovia 2015, S.E.C. (demande d'investissement)	
, se joignent	à
l'assemblée.	
gérés par la même équipe, à savoir le Fonds d'investissement iNovia II, S.E.C. (2007) et le Fond'investissement iNovia III, S.E.C. (2011).	ds
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	اس

Les administrateurs conviennent qu'i y a lieu d'autoriser cet investissement.

Sur recommandation du comité de capital de risque et du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

<ul> <li>D'AUTORISER Investissement Québec à investir un montant maximum de M\$ dans la société en commandite Fonds d'investissement iNovia 2015, S.E.C., le tou substantiellement selon les modalités décrites dans la présentation faite aux administrateurs au cours de la présente assemblée.</li> </ul>
quittent l'assemblée.
INITIATIVE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC – SECTEUR MANUFACTURIER
commente le document intitulé «Dynamiser et propulser le secteur manufacturier du Québec», transmis aux administrateurs avant la présente assemblée. Il rappelle que l'initiative ic proposée fait partie des objectifs du président-directeur général pour l'exercice en cours. Il indique qu'i s'agit ici de chercher à redynamiser le secteur industriel québécois, Investissement Québec pouvant à ce égard agir comme élément moteur.
commente le déclin depuis l'an 2000 du système manufacturier dans l'économie québécoise.
En réponse à un administrateur, explique ce que l'on doit entendre par «secteur manufacturier»
commente le poids du secteur manufacturier dans d'autres économies de l'OCDE. Il apper que le succès du secteur dépend essentiellement de la modernité des équipements et des méthodes de gestion ainsi que de l'ordre de grandeur des coûts de main-d'œuvre.
■ commente ensuite l'expérience vécue aux États-Unis depuis quelques années en matière de rapatriement de la production («reshoring»).
explique en quoi la redynamisation du secteur manufacturier du Québec devrait s'avérer ur outil de choix pour assurer la prospérité au sein de ces diverses régions. explique les éléments de l'initiative d'Investissement Québec pour arrêter l'érosion du secteur et le redynamiser.
indique qu'il y aura lieu, dans le cadre de cette initiative, de procéder à ur exercice de balisage afin d'identifier les meilleurs pratiques d'affaires à l'étranger en ces matières et le comparer à ce qui se fait au Québec.
indique que l'initiative devrait donc mener à l'élaboration d'un plan d'action et à la réalisation des tâches qui y auront été identifiées.

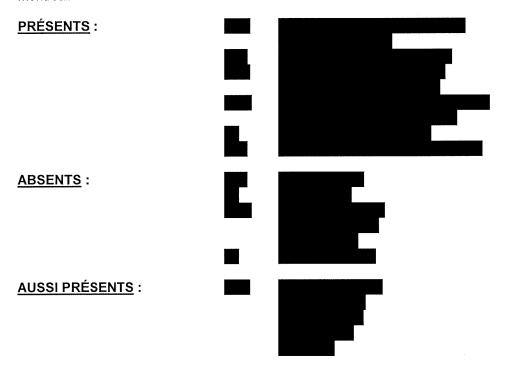
conclut que cette initiative sera lancée au début de janvier 2016 et qu'il régulièrement le conseil d'administration de ses développements.	informera
quitte l'assemblée.	
PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019	
, se joignent à l'assemblée.	
	D

quittent l'assemblée.
INFORMATIONS SUR LA CONCLUSION DE CONTRATS DE SERVICES DE 25 000 \$ OU PLUS (pour information)
<u>information</u> )
Les administrateurs ont pris connaissance du document qui leur a été transmis préalablement à la tenue de présente assemblée.
Il est par ailleurs demandé de dorénavant distinguer entre ces contrats ceux qui relèvent du FDE et qui doivent donc être remboursés par le gouvernement.
AUTRES AFFAIRES
Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs, à ce stade de l'assemblée.
DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)
Les administrateurs tiennent, à ce moment-ci de l'assemblée, une discussion à huis clos, er l'absence des membres de la direction.
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 15 décembre 2015, de 13h30 à 17h00 (au bureau principal de la Société à Montréal).
<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>
Aucune autre question n'étant soumise, l'assemblée est levée.

Le Secrétaire

Le Président

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil d'administration d'INVESTISSEMENT QUÉBEC tenue à 9h00, vendredi, le 11 décembre 2015, au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500, à Montréal.



#### MOT DE BIENVENUE

M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, souhaite la bienvenue aux membres présents à l'assemblée en personne ou par téléphone.

Il est fait mention que M^{mes} Geneviève Morin et Claudine Roy n'assistent pas à cette assemblée spéciale pour raison de conflit d'intérêts possible.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les administrateurs ont été dûment convoqués et ceux présents forment quorum, le secrétaire déclare donc l'assemblée régulièrement constituée.

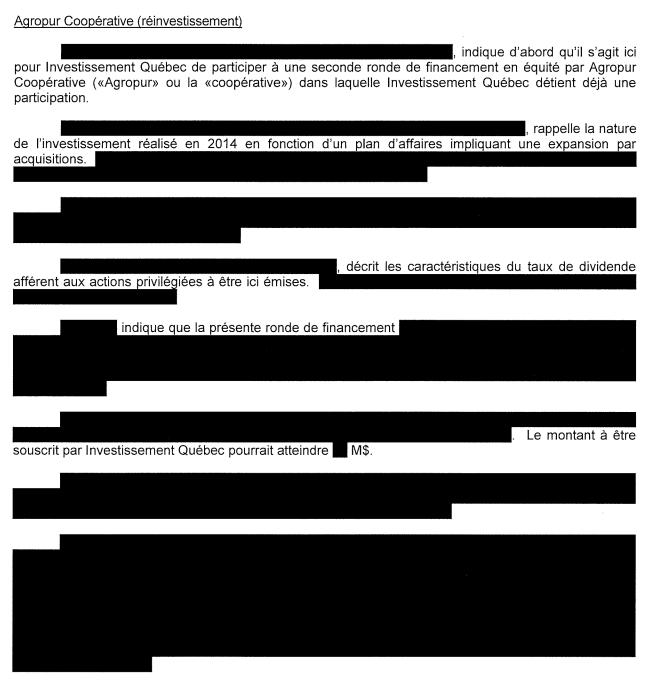
M. Louis L. Roquet, président du conseil d'administration de la Société, préside l'assemblée et M. Marc Paquet, secrétaire de la Société, agit comme secrétaire.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

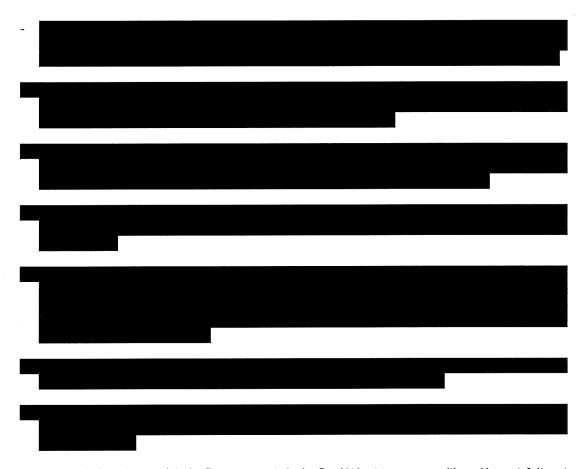
Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis aux administrateurs avant l'assemblée.

#### **FINANCEMENTS / INVESTISSEMENTS**



Les administrateurs conviennent qu'il y a lieu, pour Investissement Québec, de participer à cette seconde ronde de financement en équité.



Sur recommandation du comité de financement de la Société et sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER un réinvestissement d'au plus M\$ au sein d'Agropur Coopérative, en actions privilégiées perpétuelles de premier rang, le tout selon des termes et conditions essentiellement semblables à ceux décrits dans le document présenté lors de la présente assemblée.



## **AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire n'est soumise aux administrateurs à ce stade de l'assemblée.

# DISCUSSIONS DE CLÔTURE (huis clos)

Les administrateurs n'ont pas tenu de discussions de clôture à huis clos.

# PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu mardi, le 15 décembre 2015, de 13h30 à 16h30 (au bureau principal de la Société à Montréal).

# LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre question n'étant s	oumise, l'assemblée est levée.	
	Le Secrétaire	